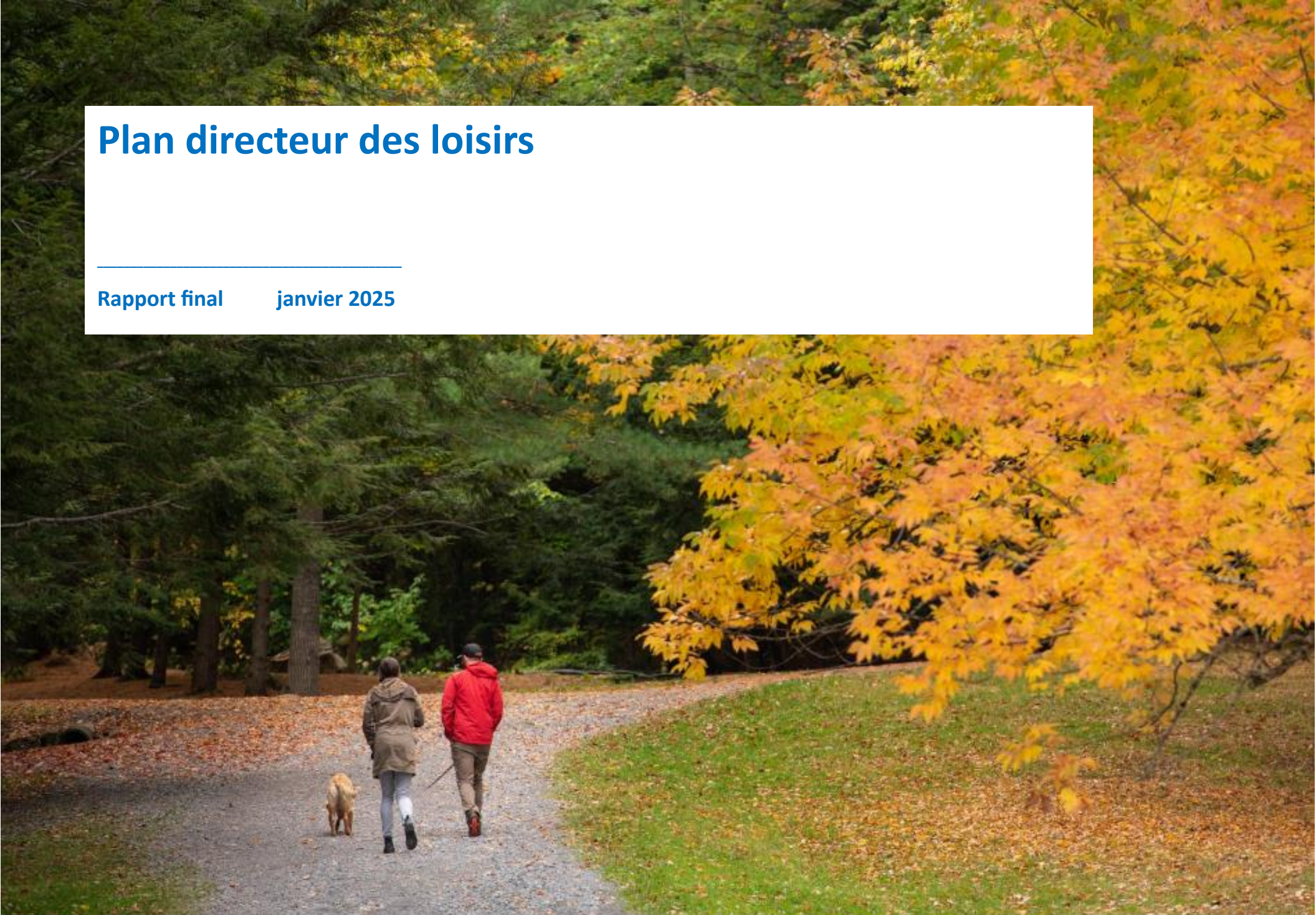


Plan directeur des loisirs

Rapport final

janvier 2025



1	INTRODUCTION.....	1
1.1	Contexte.....	2
1.2	Portée du Plan directeur	4
1.3	Processus	5
1.4	Ce qu'est un plan directeur.....	5
1.5	Comment lire le Plan directeur	6
1.6	Initiatives de mobilisation et résultats.....	7
1.7	Concordance avec les initiatives stratégiques.....	10
2.1	Énoncé de vision	13
2.2	Principes d'organisation des loisirs.....	13
2.3	Intégration des principes aux priorités et aux mesures	17
2.4	Piliers de la réussite	22
2	PRESTATION EFFICACE DES SERVICES DE LOISIRS ..	24
3.1	Orientation des services aux fins de la prestation	25
3.2	Survol de la prestation des services.....	26
3.3	Gouvernance organisationnelle du Plan directeur	26
3.4	Partenariats.....	29

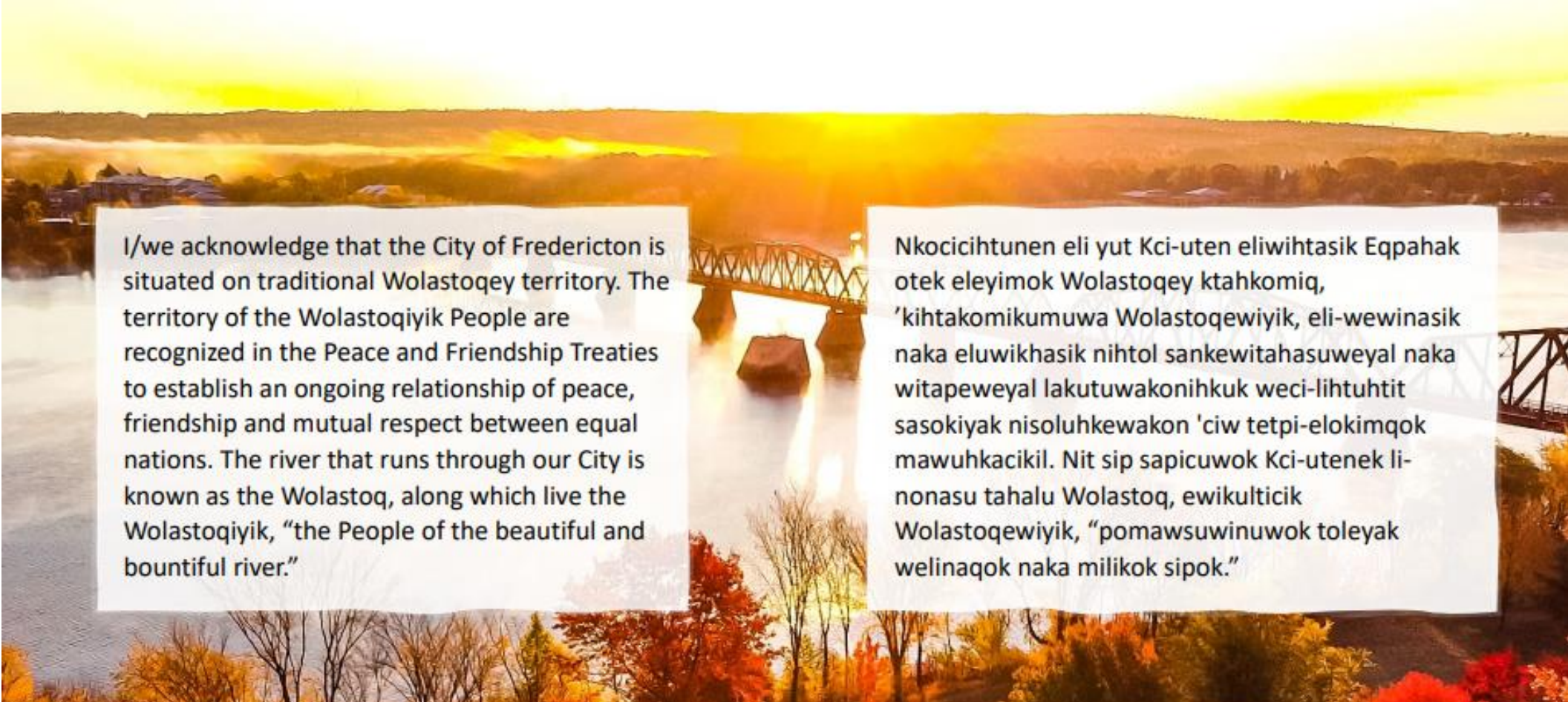
3.5	Accroissement du rôle de fournisseur de services de la Ville	32
3.6	Amélioration de l'expérience utilisateur	35
3	PLANIFICATION D'UNE VILLE CONNECTÉE.....	39
4.1	Orientation des services des parcs, des espaces ouverts et des sentiers	40
4.2	Aperçu des parcs, des espaces ouverts et des sentiers	44
4.3	Planification proactive des parcs.....	44
4.4	Soutien du réseau de sentiers verts	51
4.5	Renforcement du réseau des sentiers bleus	53
4	AU RYTHME D'UNE VILLE EN ÉVOLUTION	55
5.	AU RYTHME D'UNE VILLE EN ÉVOLUTION.....	55
5.1	Orientation des services de loisirs.....	56
5.2	Aperçu des installations de loisirs	57
5.3	Adaptation de la planification des infrastructures à la croissance	58
5.4	Accent mis sur les installations communautaires et de quartier.....	61
5.5	Planification d'installations nouvelles et émergentes	76

5.6 Investissements stratégiques dans les installations au service de la Ville	80
5.7 Investissements stratégiques dans les installations régionales	89
.....	94
6. MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DU PLAN.....	94
6.1 Orientation des services aux fins de la mise en œuvre du Plan.....	95
6.2 Aperçu de la mise en œuvre du Plan	96
6.3 Rôle de chef de file régional de la Ville	96
6.4 Investissement dans les loisirs fondé sur une solide position financière.....	98

6.5 Établissement d'un niveau approprié de recouvrement des coûts pour les services de loisirs	100
6.6 Réserve foncière destinée aux loisirs	103
6.7 Juste équilibre en matière d'accès aux installations	103
6.8 Évolution du rôle et de la fonction du Service des loisirs, du tourisme et de la culture	104

ANNEXE A : MATRICE DE MISE EN ŒUVRE

A-1

A scenic view of a river with a bridge and autumn foliage. The sun is low on the horizon, casting a warm glow over the scene. The river flows under a bridge, and the surrounding trees are in various stages of autumn color, from green to bright orange and red. The sky is a mix of yellow and orange, suggesting a sunset or sunrise.

I/we acknowledge that the City of Fredericton is situated on traditional Wolastoqey territory. The territory of the Wolastoqiyik People are recognized in the Peace and Friendship Treaties to establish an ongoing relationship of peace, friendship and mutual respect between equal nations. The river that runs through our City is known as the Wolastoq, along which live the Wolastoqiyik, "the People of the beautiful and bountiful river."

Nkocicihtunen eli yut Kci-uten eliwihtasik Eqpahak otek eleyimok Wolastoqey ktahkomiq, 'kihtakomikumuwa Wolastoqewiyik, eli-wewinasik naka eluwikhasik nihtol sankewitahasuweyal naka witapeweyal lakutuwakonihkuk weci-lihtuhtit sasokiyak nisoluhkewakon 'ciw tetpi-elokimqok mawuhkacikil. Nit sip sapicuwok Kci-utenek li-nonasu tahalu Wolastoq, ewikulticik Wolastoqewiyik, "pomawsuwinuwok toleyak welinaqok naka milikok sipok."

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE





INTRODUCTION



1.1 Contexte

Le Plan directeur des loisirs est un document d'orientation qui aide la Ville de Fredericton à planifier et à gérer les services, programmes, activités, installations, parcs, espaces ouverts et autres aménagements réservés aux loisirs. Il procure par ailleurs au conseil municipal et au personnel de la Ville des directives claires sur l'utilisation, la mise en place, la restructuration, l'amélioration et l'offre d'installations, de programmes et de services de loisirs.

Le nouveau Plan directeur des loisirs (PDL) remplace une version antérieure approuvée par le conseil municipal en 2009, et il s'en inspire en continuant d'encadrer les décisions en matière d'investissements, de définir les priorités et d'observer des pratiques exemplaires de prestation de services de loisirs et d'exploitation des diverses infrastructures de loisirs de la Ville. La plupart des recommandations du Plan directeur antérieur ont été suivies, et de nouvelles initiatives ont été lancées.

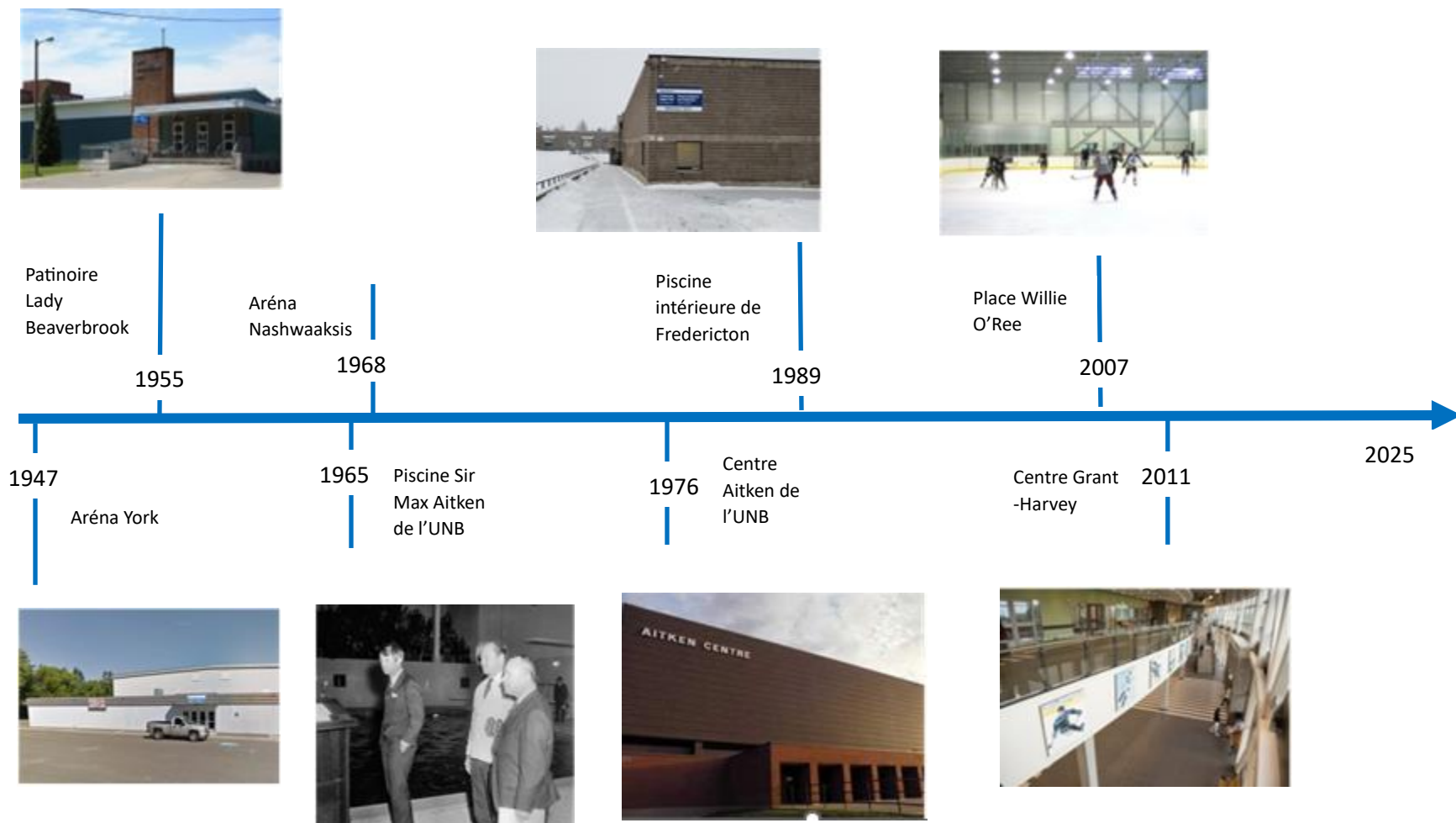
Depuis 15 ans, la ville connaît une importante croissance qui devrait se poursuivre sur les deux prochaines décennies. Le nouveau PDL vise à faire en sorte que les services de loisirs répondent en tous points aux besoins de la communauté à mesure que la ville prend de l'expansion et que les possibilités se multiplient.

Plan assurant le renouvellement des infrastructures

Dans une ville, la prestation de la gamme complète des services de loisirs ne peut généralement être assurée que par une série de fournisseurs. C'est d'ordinaire le cas de nombreuses villes. La Ville de Fredericton, par exemple, est le premier fournisseur de certains types d'installations, comme les arénas intérieurs. Le secteur universitaire complète bien souvent l'offre de services à même ses installations. À Fredericton, par exemple, l'Université du Nouveau-Brunswick ouvre actuellement sa piscine Sir Max Aitken à la communauté, tandis que la Ville exploite la piscine intérieure de Fredericton. Une série d'autres fournisseurs complètent souvent l'offre. Encore une fois, à Fredericton, le YMCA a une piscine et un gymnase qui contribuent à satisfaire les besoins de la communauté en matière de loisirs.

L'évaluation qui s'inscrivait dans la préparation du présent Plan directeur a mis en évidence le manque d'infrastructures de la Ville. On s'attend à ce que la Ville continue de se fier à d'autres fournisseurs, comme les établissements postsecondaires et le secteur sans but lucratif, pour fournir des installations récréatives. Cependant, de nouvelles dépenses en immobilisations s'imposent.

L'investissement dans de nouvelles grandes installations, surtout dans le secteur municipal, se bute à plusieurs obstacles, dont le financement des immobilisations. C'est pourquoi la construction des nouvelles installations suit un rythme rarement uniforme qui varie au gré de l'évolution et de l'expansion des villes et du vieillissement des installations.



Les principales installations de loisirs intérieures de Fredericton sont apparues à différentes époques, et même si de nouvelles installations sont en cours de planification (par exemple, une nouvelle infrastructure aquatique régionale au Centre Grant-Harvey), leur mise en place semble sporadique. Depuis l'inauguration de l'aréna du Centre Grant-Harvey, en 2011, la Ville n'a construit aucune grande installation récréative intérieure. Même si la planification initiale d'un nouveau complexe sportif est amorcée, la Ville ne possède actuellement aucun gymnase. À mesure que la ville grandit et se transforme, de nouveaux investissements sont nécessaires. Le présent Plan expose les besoins particuliers.

Ce plan fournit le moyen de procéder à un développement qui satisfait aux normes d'approvisionnement dont il s'inspire. Pour que la Ville conserve sa stabilité financière, il faudra prioriser les dépenses en immobilisations et s'y attaquer stratégiquement tout au long de la période de validité du Plan.

La Ville de Fredericton a été parmi les premières à adopter une stratégie de gestion des actifs, afin de maintenir son infrastructure actuelle, d'investir dans celle-ci et d'en prolonger la durée de vie.

Les coûts de construction augmentent à un rythme fort différent et d'ordinaire plus rapide que le coût de la vie au quotidien. Une stratégie de développement est le meilleur moyen de limiter les problèmes de coûts de construction à la hausse, car elle établit un plan prospectif qui la prépare à investir et prévient les retards attribuables aux coûts de développement supérieurs et aux faibles normes de service, jusqu'à ce que le développement soit réalisé.

1.2 Portée du Plan directeur

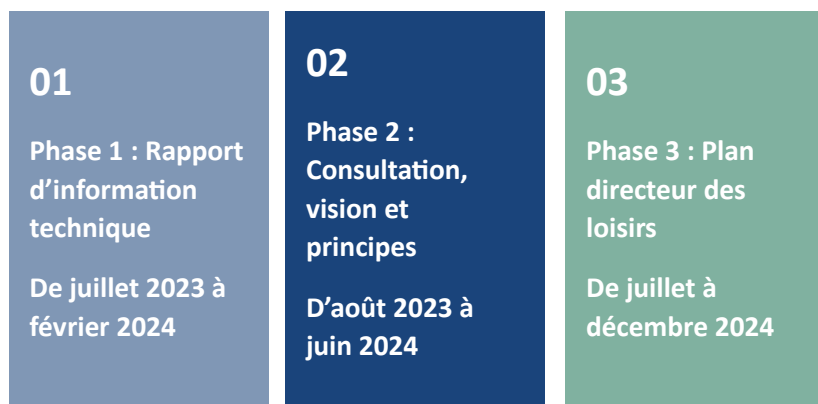
Le PDL établit une orientation stratégique pour la prestation actuelle et future des services, programmes, installations et infrastructures connexes de loisirs, y compris :



1.3 Processus

L'élaboration du PDL s'est déroulée en trois phases étalées sur 18 mois. La conception du Plan a suivi un processus exhaustif de consultation publique, complété par une analyse des pratiques exemplaires et des besoins actuels et prévus de la communauté en matière d'infrastructures de loisirs, de programmes, de services et de parcs.

Le projet se décline en trois phases :



Même si la consultation publique se concentrait sur la phase 2, elle s'est déroulée aux phases 1 et 2 de sorte que chacun puisse s'exprimer.

En plus de la consultation publique réalisée pour le projet, le PDL a tenu compte de plusieurs autres sources et commentaires (dans le cadre du plan de travail de la phase 1), dont :

- des ateliers et entrevues réalisés auprès de divers gestionnaires des services de la Ville et du personnel de première ligne;
- des entretiens particuliers avec le maire et les conseillers;
- un examen technique du réseau de parcs, d'espaces ouverts, de sentiers, d'infrastructures de loisirs, de programmes et de services de la Ville, y compris des évaluations de la condition et de l'utilisation, et de l'offre actuelle;
- un examen des tendances pertinentes.

Le Rapport d'information technique expose en détail les conclusions tirées des activités autres que celles de consultation.

1.4 Ce qu'est un plan directeur

Le Plan directeur se veut un document d'orientation à long terme dont la mise en œuvre peut être adaptée à la croissance et à la transformation de la ville. C'est pourquoi la majeure partie du Plan s'appuie sur les normes d'approvisionnement cibles en vigueur – type, portée et parfois emplacement des différents actifs par rapport à la population – maintenant et à différentes étapes du plan. Les investissements sont donc liés au rythme de croissance, mais un plan directeur doit aussi viser l'utilisation optimale des infrastructures existantes qui serviront la population actuelle et future. Les infrastructures municipales actuelles sont beaucoup plus nombreuses que celles créées dans le cadre du présent Plan. La planification générale des loisirs doit être fortement axée sur une gestion efficace des actifs, laquelle est différente de la gestion des actifs durables, tels que les routes, les ponts et les services publics.

La planification des loisirs comprend des mesures quantitatives et qualitatives du niveau de service. Dans le présent document, le

terme « normes d’approvisionnement » désigne les mesures quantitatives du niveau de service principalement associé aux infrastructures, aux terrains de sport et aux courts. Les normes qualitatives mettent l’accent sur la façon dont les installations sont utilisées, par qui et selon quel niveau d’équité d’accès, ainsi que sur la contribution de l’entretien, de la rénovation et de la construction de bâtiments à l’atteinte des objectifs de services de loisirs inclusifs.

Comme d’autres stratégies municipales à long terme, le succès sera d’abord mesuré par les efforts de collaboration des services et divisions de la Ville responsables des diverses sections du Plan, soit les services des bâtiments, des parcs et des arbres, de la planification et de l’aménagement, et des loisirs, du tourisme et de la culture. Ainsi, le Plan relève de plusieurs administrations, mais se concentre sur les services de loisirs existants et liés à la croissance.

La consultation du public et des intervenants constitue l’épine dorsale du Plan, mais n’est pas le seul moteur d’action. De nombreuses parties du Plan s’appuient sur des données et s’inspirent de la consultation, si bien que le Rapport d’information technique et le rapport de consultation et de mobilisation doivent être lus en parallèle avec le Plan directeur définitif. Le Plan directeur forme un tout plus grand que la somme de ses parties. Il découle plus particulièrement d’une approche mixte qui tient compte des infrastructures, des aspirations, des communications, de la consultation, des pratiques exemplaires, des priorités, des réalités budgétaires et du calendrier.

Une fois adopté, le présent Plan directeur devient une ligne directrice incontournable pour la plupart – sinon la totalité – des décisions prises par la Ville concernant les services de loisirs.

1.5 Comment lire le Plan directeur

Le Rapport d’information technique sert de document d’information sur les questions stratégiques concernant les loisirs à Fredericton, et il présente un résumé des conclusions tirées de l’inventaire des installations et des programmes, notamment en ce qui a trait à l’utilisation, au niveau de service, à la répartition géographique, à l’état et aux besoins en immobilisations, aux tendances de la participation et à toute planification déjà en place.

Le rapport de consultation et de mobilisation propose un résumé du processus de consultation, de ses résultats et des principaux thèmes qui en sont ressortis. Il dresse un compte rendu complet et exhaustif de la consultation réalisée dans le cadre du processus d’élaboration du Plan directeur. La profondeur et l’étendue des consultations constituent une pratique exemplaire, dont les résultats figurent parmi les éléments qui ont forgé le Plan directeur. Ainsi, les lecteurs arriveront à comprendre pleinement les enjeux et justifications associés aux recommandations.

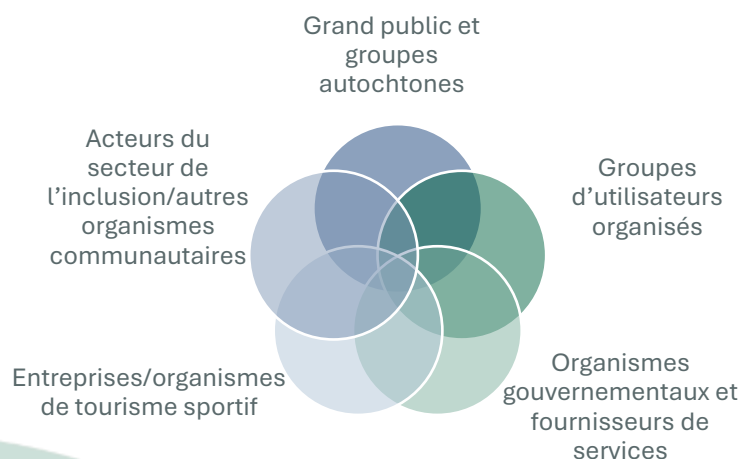
Les deux documents étoffent les orientations et les recommandations exposées dans le présent Plan directeur, et devraient être lus en parallèle avec celui-ci.

1.6 Initiatives de mobilisation et résultats

Qui nous avons mobilisé

Un projet de cette nature est attrayant pour les résidents et devrait faire partie du processus de valorisation du patrimoine communautaire. La création d'un processus de mobilisation publique continue et cyclique dès le début du projet a contribué à créer un produit livrable définitif que la collectivité tout entière peut approuver. Le soutien de la population à l'égard du Plan est essentiel à sa mise en œuvre pendant les mandats des conseils successifs.

Ce projet consistait à sensibiliser et à consulter le public, dont les résidents, les utilisateurs, les groupes en quête d'équité, les groupes autochtones, les associations multiculturelles, les groupes d'utilisateurs organisés, les organismes gouvernementaux, les fournisseurs de services, les organismes de tourisme sportif, les acteurs du secteur de l'inclusion et les organismes communautaires.



Mode de consultation

La principale phase de consultation, qui s'est déroulée de novembre 2023 à juin 2024, comprenait une série de tactiques favorisant l'expression d'une grande diversité de points de vue et d'expériences. Puisque l'exercice visait à optimiser la portée et à réduire les obstacles, des activités éphémères et de sensibilisation menées dans les lieux et espaces fréquentés par les gens pour s'adonner à des loisirs figuraient au nombre des tactiques employées.



**Sondages du public
en ligne et en
personne**

1 398 réponses



**Sondage en ligne
auprès des groupes
d'utilisateurs**

48 réponses



**Activités
éphémères et
sensibilisation
communautaire**



**Ateliers destinés à
la communauté et
aux intervenants**

Plus de
200 participants



Entrevues individuelles

21 entrevues ont
été réalisées



**Discussions avec les
intervenants**

5 comités et détenteurs
de droits ancestraux ont
été consultés

Ce qui a été dit

Une série de quatre sondages a été le principal outil utilisé pour recueillir les commentaires d'un vaste éventail de résidents, d'utilisateurs et d'organismes, au cours de la phase de consultation et de mobilisation, et constitue la base de « Ce qui a été dit ». Il s'agit d'un sondage auprès du grand public, d'un sondage initial sur les parcs, d'un sondage initial sur les sentiers et d'un sondage auprès d'un groupe ciblé

Participation aux loisirs



Ce qui a été dit :

- Parmi les principales motivations à s'adonner à des loisirs, notons le maintien d'un mode de vie sain, le plaisir personnel, la réduction du stress et la socialisation.
- Il faut mettre l'accent sur l'accès aux loisirs, peu importe les aptitudes, les revenus et les caractéristiques démographiques des utilisateurs.
- Accès adéquat aux centres récréatifs par tous les modes de transport.
- Des installations accueillantes et sûres proposant des aménagements accessibles à tous.
- Répartition équitable des installations dans la ville, en privilégiant les quartiers, le cas échéant.
- Options d'accès gratuit ou à faible coût aux installations, aux services et aux programmes.
- Accès équitable et répartition des heures d'utilisation.
- Partenariats entre les secteurs public et sans but lucratif afin d'offrir un large accès.

d'utilisateurs. S'est ajouté à cela ce qui a été dit par des groupes d'intérêts particuliers lors des divers ateliers, entrevues et discussions organisés tout au long du projet.

Vous trouverez ci-après un résumé de ce qui a été dit. Le rapport de consultation et de mobilisation fournit un complément d'information.

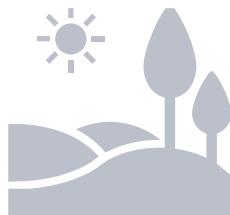
Priorités en matière de programmes et de services



Ce qui a été dit :

- Diversifier l'offre récréative par une meilleure utilisation des espaces existants.
- Les gens aimeraient un plus grand nombre de programmes portant sur ce qui suit :
 - enfants et jeunes;
 - mobilisation des familles et de la communauté;
 - personnes âgées;
 - espaces et programmes multigénérationnels;
 - plein air/nature;
 - sports et loisirs;
 - activités culturelles et éducatives.
- Les principaux obstacles à la participation sont les coûts (les programmes sont trop chers), la sensibilisation et la disponibilité des programmes à des heures appropriées.
- Instaurer un « guichet unique » en ligne pour tout ce qui touche les loisirs (et autres).
- Faire une promotion croisée des activités et événements pertinents : loisirs, arts, culture, mode de vie, etc.
- Améliorer la communication en temps réel des annulations et des changements.
- Améliorer les capacités du système de réservation en ligne.

Priorités en matière de parcs et d'installations extérieures



Ce qui a été dit :

- Réinventer les parcs pour des utilisations nouvelles, informelles ou non traditionnelles, de façon à répondre aux besoins culturels changeants.
- Priorités d'investissement dans les parcs axées sur les toilettes, les sentiers, la sécurité, le stationnement et la propreté en général.
- Les priorités d'investissement dans les installations extérieures comprenaient les terrains de sport (soccer, surtout), les toilettes, les sentiers et les points d'accès à la rivière.
- Des espaces extérieurs souples et confortables pour les utilisateurs (ombre, eau et toilettes).

Priorités en matière de sentiers



Ce qui a été dit :

- Amélioration de l'accès non routier aux parcs, aux espaces ouverts et aux installations récréatives.
- Multiplication des liens du réseau de sentiers, y compris les liens nord-sud (sentiers, eau, etc.).
- Plus de possibilités d'accéder à la rivière et d'y faire des activités.
- Accès local aux installations de quartier ou de district.
- Les priorités d'investissement portaient sur de meilleurs liens entre les sentiers et sur des aménagements améliorés ou supplémentaires le long des sentiers actuels.
- Les besoins signalés concernaient l'entretien des sentiers en hiver, l'amélioration des surfaces et des passages routiers, l'aménagement de pistes cyclables (au centre-ville) et les toilettes, l'éclairage et des stationnements de vélos attenants aux sentiers.

Priorités en matière d'installations intérieures



Ce qui a été dit :

- Nécessité de nouvelles infrastructures répondant aux besoins d'une ville qui prend de l'expansion et se diversifie.
- Investissements en priorité dans les complexes sportifs/gymnases intérieurs, les infrastructures aquatiques intérieures et les espaces communautaires multigénérationnels.
- Amélioration de l'accessibilité aux installations municipales existantes pour tous.
- Pleine utilisation des installations existantes (propriété ou non de la Ville) à mesure que la population augmente et se transforme, y compris par des partenariats gérés efficacement entre les secteurs public et sans but lucratif.

1.7 Concordance avec les initiatives stratégiques

Plusieurs politiques municipales, provinciales et nationales ont une incidence sur la croissance future de la ville et l'aménagement de son territoire. Dans le cadre du plan de travail de la phase 1, bien des documents ont été examinés et pris en compte pour l'élaboration des recommandations exposées dans le présent PDL.

Il est essentiel d'adapter le PDL aux initiatives et objectifs stratégiques de Fredericton, afin d'en faire un document utile à la planification future pour la Ville.

Cadre national : Cadre pour les loisirs au Canada : Sur la voie du bien-être, Au Canada le sport c'est pour la vie, Politique canadienne du sport.

Documents provinciaux stratégiques : Cadre stratégique du Nouveau-Brunswick pour le sport et les loisirs, *Loi sur l'urbanisme*, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.

Documents municipaux stratégiques : *Imagine Fredericton : Le Plan municipal*, stratégie de croissance de Fredericton, stratégie de tourisme sportif, Plan stratégique de gestion des actifs, Plan communautaire d'énergie et d'émissions, Plan d'adaptation aux changements climatiques, stratégie de logement abordable.

La Ville a amorcé plusieurs initiatives qui devront concorder avec le PDL, notamment le Plan municipal secondaire du noyau sud, le plan directeur du transport actif, le Plan de mobilité intégrée et toutes les mises à jour du Plan de gestion des actifs.

Autres documents pertinents : Plan pour la culture, Plan directeur des sentiers pédestres et voies cyclables, plan de mise en réseau du transport actif, *Ça roule à Fredericton – plan stratégique Transport en commun*, Plan d'aménagement du terrain d'exposition du Nouveau-Brunswick (NBEX), Plan du centre-ville de Fredericton, Plan directeur du quartier de garnison et initiatives axées sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Dans sa carte stratégique 2022-2026, la Ville de Fredericton expose ses principaux buts et initiatives. Les thèmes stratégiques sont classés en six principaux domaines d'intérêt, dont cinq sont particulièrement pertinents pour le PDL :





2. CADRE DU PLAN DIRECTEUR



2.1 Énoncé de vision

Le Plan directeur s'appuie sur la vision de la Ville en matière de loisirs. L'énoncé de vision représente les priorités actuelles de la Ville et guidera la planification des loisirs à Fredericton au cours des 15 prochaines années.

Forte d'une tradition d'excellence du service, Fredericton est une ville inclusive qui, avec ses partenaires, appuie et favorise les loisirs et l'expression culturelle de toutes les communautés, des Autochtones et des résidents actuels et futurs, et y injecte des investissements. Dans cette optique, la Ville de Fredericton et ses services de loisirs reflètent, célèbrent et cultivent le bien-être de chacun.

2.2 Principes d'organisation des loisirs

La rédaction d'un Plan directeur des loisirs étalé sur 15 ans est, tout comme le plan antérieur de 2009, au cœur d'une planification et d'investissements efficaces dans les services et infrastructures de loisirs de nos communautés. Dynamique, la ville évolue, et le Plan directeur sert de cadre aux décisions du conseil municipal concernant les loisirs.

Les principes du Plan directeur étayent les politiques et les valeurs relatives aux parcs et aux loisirs véhiculées par le Plan municipal. À un niveau élevé, il s'agit notamment de ce qui suit :

- Les parcs et les espaces ouverts proposant des activités passives et actives constituent une précieuse ressource et contribuent grandement à la qualité de vie des résidents.
- La qualité du réseau des parcs et des espaces ouverts des quartiers existants s'améliore à mesure que la ville s'urbanise et établit stratégiquement de nouvelles aires de loisirs dans les secteurs en croissance.
- Tout au long de l'année, des occasions de loisirs favorisent le maintien d'une qualité de vie élevée et contribuent au bien-être mental et physique.
- Les investissements dans de nouvelles installations récréatives, dont une infrastructure aquatique intérieure et un nouveau complexe sportif, visent à répondre aux besoins évolutifs et à servir la population croissante de Fredericton.

La mise en œuvre du présent Plan doit être conforme à d'autres plans et stratégies de la Ville. Le présent Plan directeur couvre toute l'étendue de la participation de la Ville aux loisirs, ainsi que la conclusion de partenariats essentiels à l'obtention de résultats positifs pour la communauté.

Il s'articule autour d'une série de six principes ayant trait aux loisirs, qui sont exposés ci-après. Par souci de clarté, l'application de ces principes est expliquée dans les sections suivantes afin de mieux les situer dans leur contexte.

Principes directeurs

1

Des loisirs pour tous

Le Plan directeur vise à faciliter l'accès de la communauté aux installations de la Ville et à faire en sorte que les loisirs soient plus accessibles, inclusifs et abordables.

2

Rééquilibrage des services

Dans le Plan directeur, il est reconnu qu'une participation accrue exige un mode renouvelé de prestation des services.

3

Des partenariats qui comptent

Le Plan directeur indique qu'il faut compter sur une diversité de partenariats pour réussir la prestation des services communautaires de loisirs.

4

Exploitation des actifs et construction selon les besoins

Le Plan directeur mise sur l'importance d'entretenir les infrastructures existantes, tout en augmentant stratégiquement l'inventaire des actifs afin de répondre aux besoins d'une ville qui croît et se transforme.

5

Modèle de prestation solide et évolutif

Le Plan directeur accorde une attention accrue à l'exécution des programmes.

6

Valeur ajoutée des loisirs

Le Plan directeur valorise les investissements stratégiques qui cherchent à créer des expériences enrichissantes.

Principes directeurs expliqués

1. Des loisirs pour tous

Les plans directeurs de loisirs se veulent inclusifs. Le présent Plan directeur vise à rendre les loisirs plus facilement accessibles à tous les gens, ménages et groupes. L'amélioration des loisirs pour tous consiste à réduire les obstacles à la participation au moyen de services, de programmes et d'horaires adéquats, et à être sensibles aux besoins d'accessibilité, d'abordabilité et d'équité de tous les membres de la communauté.

2. Rééquilibrage des services

La croissance de la ville, les changements démographiques, la densification, les préférences liées à un mode de vie moderne et les attentes à l'égard d'une prestation de services plus équitable forcent la Ville à modifier sa façon d'offrir des services et des programmes de loisirs. Le repartage des services de la Ville entre les sports organisés et les loisirs auto-organisés, les intérêts traditionnels et émergents et l'élargissement de l'accès et de l'abordabilité sont des éléments essentiels à l'offre de loisirs accessibles pour tous. Il s'agit, entre autres, de s'intéresser davantage à l'accessibilité, à la participation équitable des femmes/filles, des personnes s'identifiant LGBTQ+ et des nouveaux arrivants et à la création de programmes et de services abordables et faciles d'accès.

La section 2.3 explique plus loin en quoi consiste le rééquilibrage des services.

3. Des partenariats qui comptent

Pour la réalisation du présent Plan directeur, il convient de mesurer la réussite des partenariats et leur aptitude à créer de la synergie.

Les partenariats traditionnels doivent être optimisés.

De nouveaux partenariats avec des groupes sportifs et des groupes des secteurs sans but lucratif et privé sont nécessaires afin d'élargir l'offre de services.

Des partenariats souples avec des groupes communautaires nouveaux ou ne bénéficiant pas de services adéquats sont nécessaires à l'application du principe des loisirs pour tous.

4. Exploitation des actifs et construction selon les besoins

Essentiellement, le Plan directeur doit protéger les infrastructures actuelles et miser sur leurs points forts. Il s'agit, entre autres, des infrastructures matérielles telles que les bâtiments, les installations, les terrains et les institutions, ainsi que des connaissances et de l'expertise des professionnels et des bénévoles. La collaboration entre les services et au sein de la communauté jette les bases de résultats exceptionnels. Pour réussir la mise en œuvre du Plan directeur, il faudra puiser dans l'histoire et le patrimoine des installations existantes, tout en faisant porter les efforts sur la création durable de nouvelles façons de répondre aux besoins d'une communauté en pleine croissance qui se diversifie.

5. Modèle de prestation solide et évolutif

Le Plan directeur s'emploie à renforcer et à approfondir le modèle de prestation des services de loisirs de la Ville, afin de les rendre accessibles à tous. La prestation de services vise, entre autres choses, à donner à d'autres les moyens de répondre à leurs

besoins communautaires, et à créer des partenariats qui optimisent la portée communautaire. Le modèle de prestation de services de la Ville a toujours misé sur son rôle premier de fournisseur d'infrastructures de loisirs de qualité supérieure et de calendriers d'utilisation, faisant une place limitée à la programmation directe. L'observation des principes de loisirs pour tous et de rééquilibrage oblige la Ville à élargir la prestation de ses services, afin de s'intéresser davantage à l'offre de programmes.

6. Valeur ajoutée des loisirs

Les loisirs sont des biens collectifs qui nécessitent des investissements dans les infrastructures et services publics. La mise en œuvre du Plan directeur devrait démontrer qu'il contribue à des communautés complètes et en santé par une optimisation des ressources. Il s'agit entre autres de veiller à ce que les investissements stratégiques et la priorisation des recommandations clés établissent un équilibre entre la qualité et la quantité, et tiennent compte des conditions géographiques, démographiques et contextuelles. Le coût de la participation devrait être juste et équitable, un bon équilibre devant être atteint entre l'abordabilité et le recouvrement des coûts.

2.3 Intégration des principes aux priorités et aux mesures

Les **principes** sont l'épine dorsale du Plan – ils s'insinuent dans toutes les recommandations et s'appuient les uns sur les autres. Ils reflètent l'orientation que la Ville souhaite donner à son important rôle de principal fournisseur de services essentiels. C'est particulièrement vrai pour les services pour lesquels il est difficile de trouver un autre fournisseur. Le Plan directeur sert aussi de véhicule à la mise en œuvre de ces principes au moyen de diverses relations et de divers partenariats avec des fournisseurs, qu'il s'agisse de la province, de municipalités, d'institutions, d'organismes sans but lucratif ou du secteur privé.

Ces principes dictent en partie la relation que la Ville entretient avec sa clientèle, soit les personnes qui louent ou utilisent autrement les espaces qu'elle possède ou gère.

L'application de ces principes est ce qui permet au Plan directeur de rester pertinent tout au long de sa durée de vie de 15 ans. Les

priorités des projets et les capacités budgétaires changent. Des besoins autres que ceux envisagés en ce moment peuvent surgir, et la capacité de la communauté d'exécuter des programmes continue elle aussi d'évoluer. La mise en œuvre du Plan directeur dans un cadre aussi dynamique exige le respect d'une série de principes d'organisation qui peuvent éclairer et guider l'administration municipale et son conseil.

Les principes font en sorte que le Plan directeur demeure un document d'orientation actif. Les détails de chaque pilier, service et recommandation mettent de l'ordre dans la vaste portée du Plan. Les priorités sont établies une fois l'an en fonction des progrès du Plan directeur et des grandes priorités de la Ville. Le Plan directeur, qui n'est pas un plan d'action, vise plutôt à encadrer le processus décisionnel de la manière la plus efficace et réaliste qui soit, d'autant plus que sa mise en œuvre repose sur la participation de multiples services de la Ville.

Objectifs particuliers

1. Le rôle de la Ville ne devrait pas être d'évincer le secteur privé et, de manière plus générale, elle devrait reconnaître l'importance des fournisseurs de services de loisirs autres que municipaux.
2. Les principes reflètent les désirs de la communauté en général, ainsi que la démarche stratégique empruntée par la Ville pour s'attaquer aux problèmes auxquels elle fait face et profiter des possibilités qui s'offrent à elle.
3. En ce moment, la portée et l'efficacité des services de loisirs comportent des lacunes, et le Plan directeur est l'occasion de gérer et d'atténuer ces lacunes à mesure que le portrait démographique de la Ville évolue.

4. Les principes visent aussi à maintenir l'engagement à atteindre les objectifs habituels de planification des investissements de la Ville dans les infrastructures de loisirs – gestion efficace des infrastructures, stratégies de remplacement et planification de nouveaux investissements adaptés à la croissance démographique et aux besoins nouveaux et émergents en matière de services. Il s'agit notamment des besoins de la communauté de la ville dans son ensemble et de chacune des communautés. Un rééquilibrage des priorités de la Ville s'impose afin de combler les lacunes de la prestation des services.
5. « Services » est un terme vaste qui englobe tout ce que la Ville fait – de l'exploitation des installations au temps qu'elle alloue à leur utilisation, en passant par le soutien des groupes d'utilisateurs, la promotion des services et la programmation. Au nombre des programmes, notons ceux offerts directement par la Ville, lesquels sont peu nombreux en ce moment, et ceux dont elle facilite l'administration par d'autres (on parle généralement de modèle de développement communautaire en matière de prestation de services). Il s'agit là du rôle historique de la Ville en tant que partenaire, propriétaire, locataire et facilitateur de services de loisirs offerts par des tiers – surtout des groupes d'utilisateurs.

Que signifie le rééquilibrage des services?

1. Il s'agit du changement à apporter, au besoin, mais en tirant des résultats mesurables de la réalisation du Plan directeur. Atteindre l'objectif consistant à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusivité (DEI) et intensifier les efforts pour cultiver le sentiment d'appartenance de la communauté sont des défis difficiles à assortir de résultats mesurables, mais c'est ce qui doit être fait. Les loisirs évoquent la qualité de vie et constituent un élément clé de la proposition de valeur qui

pousse les gens à choisir une communauté où vivre, travailler et se divertir.

2. Un engagement à l'égard de l'inclusivité qui, si elle est réussie, constitue vraisemblablement le meilleur moyen d'accroître l'action bénévole en perte de vitesse depuis quelques années.
3. Dans le cadre du présent Plan directeur, l'inclusivité est délibérément large. Le Plan reconnaît que, depuis de nombreuses années, la Ville poursuit son objectif d'inclusivité en proposant des installations et des services, en entretenant des parcs et des espaces ouverts et en subventionnant l'accès. Cependant, les objectifs d'inclusivité du Plan actuel dépassent l'attention généralement portée aux groupes cibles – enfants, jeunes et aînés –, et ratissent beaucoup plus large. Sans limiter la portée visée d'une politique dont l'objectif est d'optimiser l'inclusivité des services de loisirs, en voici des exemples :
 - a. Les membres des communautés autochtones, surtout mais non exclusivement les enfants et les jeunes, les occasions d'accroître leur sentiment d'appartenance aux diverses installations de loisirs de la Ville, et leur participation aux programmes communautaires.
 - b. Les nouveaux résidents de la ville, comme les familles immigrantes et les personnes et ménages qui arrivent d'ailleurs au Canada pour s'installer à Fredericton.
 - c. Les communautés marginalisées en raison de leur race, de leur sexe et de leur situation économique.

Une approche inclusive est assortie du soutien financier nécessaire aux particuliers et aux ménages, ou propose des services gratuits ou à faible coût sur une base occasionnelle ou autre, tous conçus pour stimuler l'intérêt, la curiosité et le

potentiel d'une participation fortement accrue aux diverses activités sportives et culturelles.

Mesurée par la participation, l'inclusivité ne se limite pas aux activités organisées. On n'insistera jamais trop sur l'importance des parcs et aménagements publics conçus pour le divertissement passif, les activités individuelles ou familiales et les jeux et équipements de jeux à faible coût. Même si le besoin de disposer de terrains de jeux et de sentiers s'inscrit dans ce plan, il est essentiel d'adapter le rôle de chacun des parcs aux besoins locaux et des quartiers. À titre d'exemple, l'intensification de la construction d'appartements dans le noyau urbain et l'augmentation du nombre de familles immigrantes s'établissant dans les quartiers urbains transforment les besoins de ces communautés en ce qui a trait aux parcs. Tous ces éléments méritent qu'on se penche sur la reprogrammation et la reconfiguration des parcs de façon à répondre à ces besoins émergents.

Les recommandations énoncées dans le Plan directeur abordent ces besoins et d'autres besoins communautaires, ainsi que les thèmes sous-jacents de l'amélioration des possibilités récréatives, qui visent des loisirs plus inclusifs, accessibles et abordables.

4. Dans le cadre du rééquilibrage visant à accroître et à diversifier la participation aux loisirs des résidents de la ville et des Premières Nations, il faudra choisir une façon d'atteindre les objectifs de recouvrement des coûts des services et installations de loisirs et de répartir les heures d'utilisation des installations de la Ville. Ce plan recommande, par exemple, qu'évolue le rôle de la Ville dans l'élaboration et l'exécution des programmes, dont la sensibilisation des groupes marginalisés et sous-représentés. Ce travail exige des engagements en matière de dotation. Il tient compte aussi du besoin de créer des politiques claires et

cohérentes de recouvrement des coûts d'exploitation (pour les programmes et installations), de façon à bien comprendre les répercussions financières et la valeur ajoutée des efforts en vue d'augmenter la participation aux programmes, d'orienter les programmes vers certains groupes et d'étendre la gamme des attraits des parcs (espace barbecue avec alimentation électrique, équipements de jeu comme des tables de ping-pong fixées au sol, coins d'ombre, places où s'asseoir, aires de jeux d'eau et autres aménagements).

5. Accessibilité – surmonter les difficultés d'accès est depuis longtemps une composante de la planification des immobilisations destinées aux installations municipales de loisirs, mais le Plan directeur inscrit l'accessibilité sous le thème plus large de la DEI. La consultation nous a appris que les problèmes de transport peuvent limiter l'accès régulier; les installations actuelles pourraient être mieux réparties; les espaces multigénérationnels restreints limitent les possibilités de tous les groupes d'âge; les coûts des loisirs freinent l'accès de certains résidents.

Ces problèmes d'accessibilité s'ajoutent aux difficultés qu'ont les personnes en situation de handicap à accéder à des installations plus vieilles et plus récentes (par exemple, la pratique du hockey sur luge est difficile dans des arénas plus récents). Ces difficultés sont motrices, auditives, visuelles, sensorielles ou autres. À mesure qu'elle améliore ou étend son offre de programmes, et élargit, modernise ou crée des installations, la Ville devrait – avec des partenaires et intervenants clés – envisager des améliorations favorisant ou accroissant l'accès en général.

Des problèmes linguistiques peuvent également gêner l'accessibilité, et même si le Plan directeur recommande que soit améliorée la prestation des services de loisirs, la Ville doit appuyer l'expansion des services linguistiques.

L'accessibilité est donc un problème de taille auquel sont consacrées de nombreuses recommandations du Plan directeur.

6. La disponibilité des installations de la Ville et de ses parcs, ainsi que l'attribution des plages de temps – par opposition à l'accessibilité – est par définition un aspect important du présent Plan. Les défis que présente une répartition juste et équitable des heures d'utilisation des installations de la Ville (notamment les patinoires intérieures) sont loin de se limiter à l'incapacité de répondre à la demande aux heures de pointe. La croissance du hockey féminin, les besoins du patinage artistique, une meilleure utilisation des installations par la modification des horaires et le manque d'heures de patinage libre sont des exemples de besoins devant faire l'objet d'une solution stratégique.

Engagement à adopter des pratiques environnementales exemplaires

Bien que ce ne soit pas un principe énoncé dans le Plan directeur, la reconnaissance des changements climatiques des dernières années et le besoin de planifier des mesures d'atténuation sont essentiels à la réalisation de bon nombre des recommandations. En plus de chercher à adapter la gestion des actifs de loisirs actuels et des nouvelles infrastructures au Plan municipal d'énergie et aux Green Building Guidelines, les recommandations portent sur le besoin d'établir des normes de reconfiguration des parcs afin de favoriser l'aménagement de lieux ombragés, d'espaces où s'asseoir, d'aires de jeux d'eau et l'accès à l'eau potable (fontaines).

Dans bien des provinces, les centres communautaires de quartier continuent de participer à la prestation des services, mais leur âge et leur fonctionnalité limitée compliquent la poursuite de ce rôle. Même si la Ville n'a jamais fourni de centres communautaires de quartier, le Plan directeur analyse les meilleurs moyens d'améliorer l'accès local aux installations, tout en recommandant une approche réaliste pour la nouvelle infrastructure de loisirs. En général, la Ville devrait envisager une utilisation stratégique des installations pour en assurer l'efficacité énergétique optimale en fonction de la demande et de tarifs fixés en conséquence.

L'offre de loisirs locaux accessibles à pied contribue aux efforts de résilience climatique de la Ville, mais doit trouver un juste milieu entre l'aménagement d'infrastructures de loisirs à l'échelle du quartier et de la communauté, d'une part, et les gains d'efficacité et la réduction de l'empreinte carbone d'installations centralisées et partagées, d'autre part, du moins pour l'infrastructure lourde des piscines et des arénas. Tous ces facteurs ont été pris en compte afin de formuler les recommandations exposées dans le présent Plan.

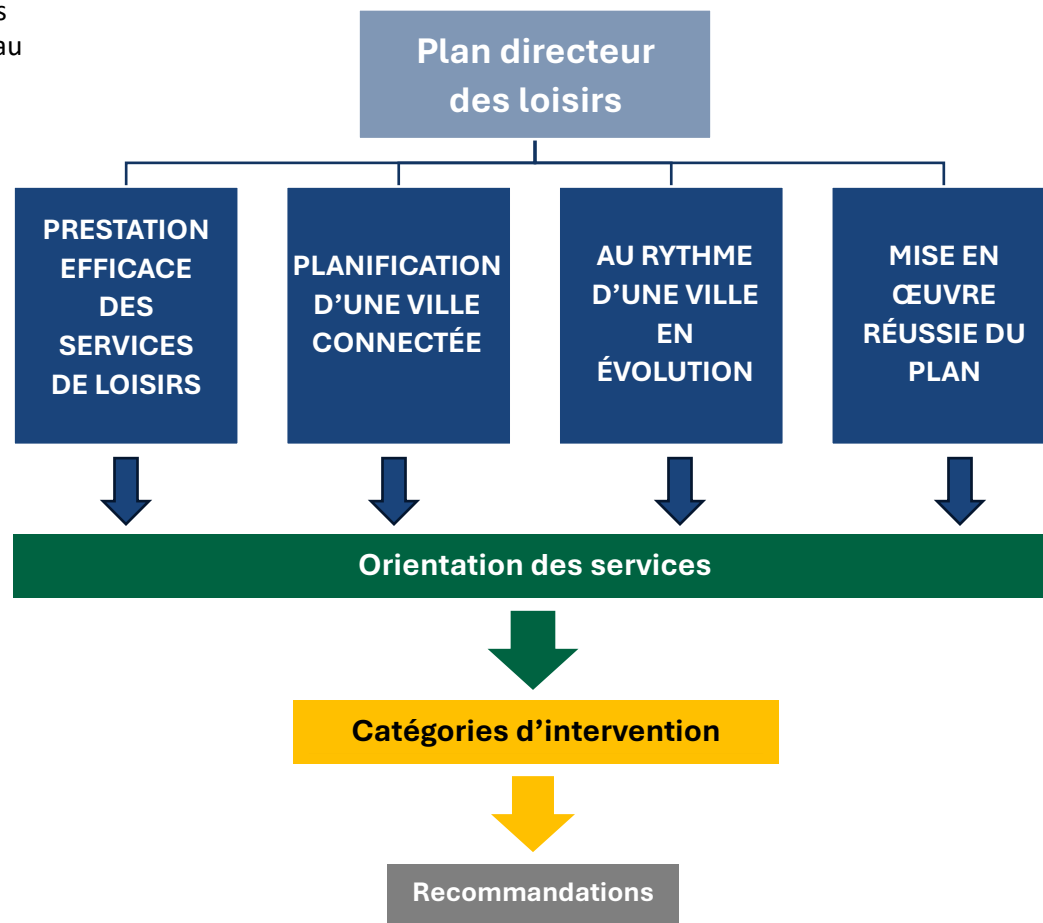
2.4 Piliers de la réussite

Les principes sont nécessairement vastes, de façon à stimuler au maximum l'atteinte des résultats recherchés par le Plan. Les piliers sont des résultats souhaités qui représentent le niveau suivant de précision du Plan.

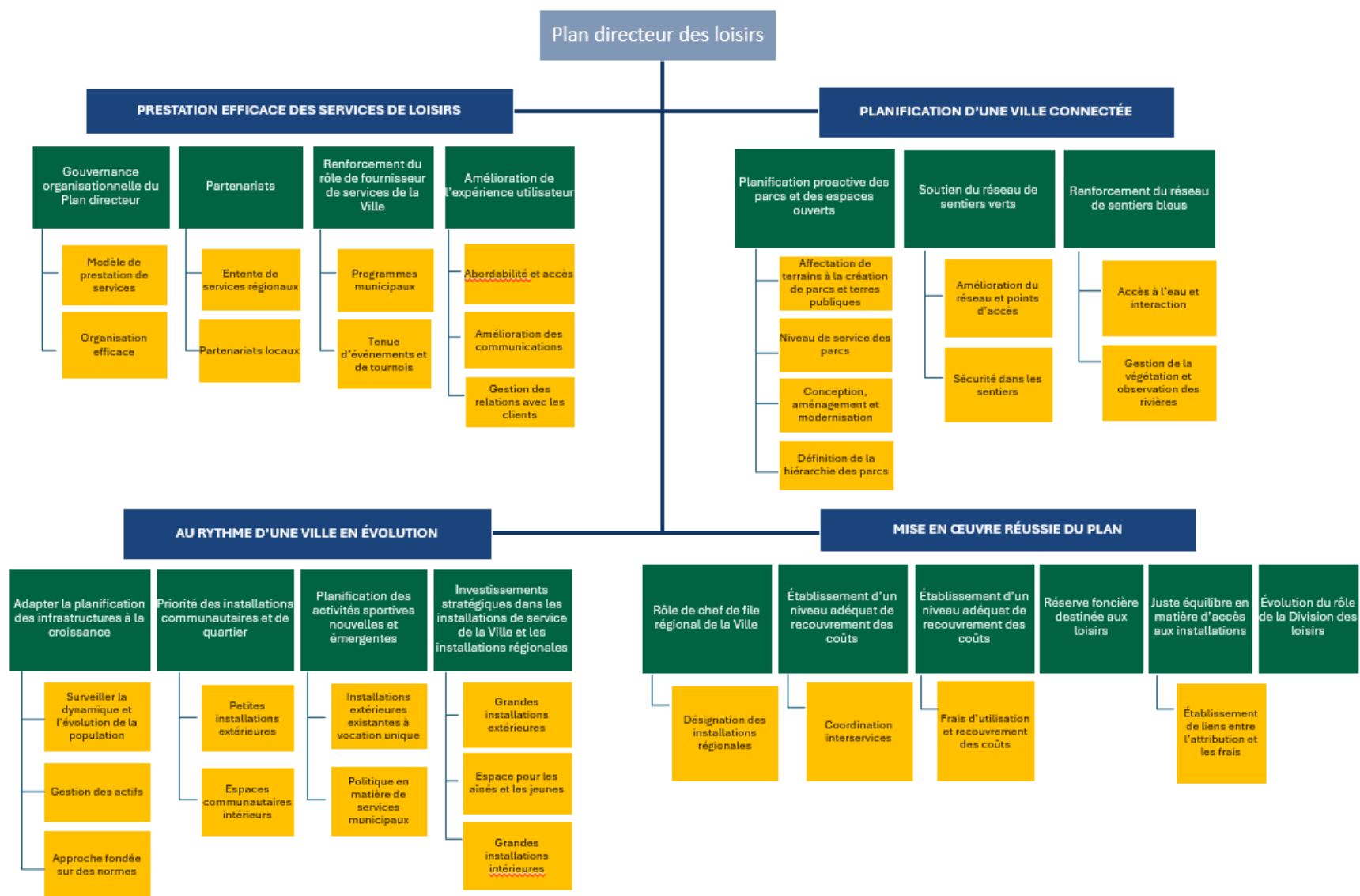
Les recommandations contenues dans le Plan directeur sont regroupées sous quatre piliers :

- Prestation efficace des services de loisirs
- Planification d'une ville connectée
- Au rythme d'une ville en évolution
- Mise en œuvre réussie du Plan

Sous chaque pilier se trouve une série d'orientations de service suivies de catégories d'intervention, lesquelles sont complétées par les recommandations auxquelles la Ville doit donner suite au cours de la période de validité du Plan (jusqu'en 2040). Les sections 3 à 6 du présent rapport définissent ces piliers, ainsi que les services, domaines d'intervention et recommandations qui s'y rattachent.



Aperçu de la structure du Plan



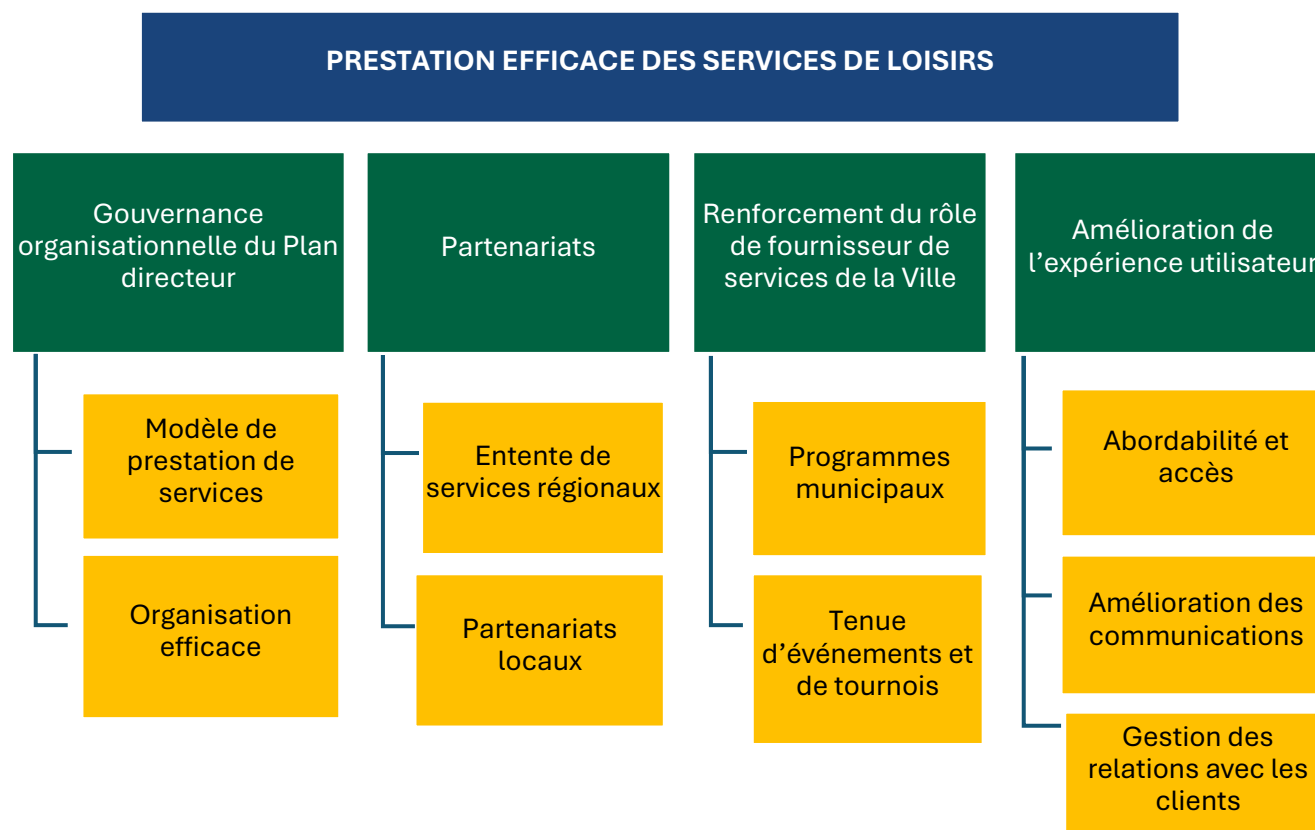


3. PRESTATION EFFICACE DES SERVICES DE LOISIRS



3.1 Orientation des services aux fins de la prestation

Pour une prestation efficace des services de loisirs, il faut concentrer les efforts sur quatre grandes orientations, qui sont indiquées ci-après et expliquées en détail dans les sous-sections suivantes du Plan directeur.



3.2 Survol de la prestation des services

À l'heure actuelle, la Ville utilise un modèle typique de développement communautaire de prestation de services à un niveau de base, en privilégiant les installations. Ce modèle correspond au parc immobilier limité de la Ville et donc à sa capacité d'y d'offrir directement des programmes.

Deux des sept services de la Ville unissent leurs efforts pour administrer les parcs et les installations et services de loisirs, soit le Service du tourisme, des loisirs et de la culture et le Service de l'ingénierie et des opérations.

À cela s'ajoutent des programmes proposés dans les installations municipales et autres lieux publics, comme les gymnases d'école appartenant au district scolaire de la province mais utilisés par la Ville – à cet égard, la Ville permet de tirer parti des possibilités de loisirs à l'échelle de ses quartiers. Ces programmes sont en majeure partie offerts, entre autres, par des organismes sans but lucratif, des acteurs du secteur de l'inclusion, d'autres organismes communautaires et des fournisseurs de services communautaires.

3.3 Gouvernance organisationnelle du Plan directeur

Modèle de prestation de services

La Ville de Fredericton a adopté un modèle axé en premier lieu sur les installations, c'est-à-dire que la fonction première de la Ville est d'offrir des infrastructures intérieures et extérieures de qualité supérieure que la communauté peut utiliser de diverses façons. On y trouve dans une certaine mesure des programmes directement offerts par la Ville, mais aussi par l'entremise de fournisseurs (comme des groupes d'utilisateurs).

C'est là un modèle typiquement communautaire qui est plus élémentaire que l'approche proactive. La Ville travaille assidûment avec des groupes communautaires d'utilisateurs et d'éventuels fournisseurs et tierces parties, de façon à garantir une approche ouverte et proactive pour la conception de programmes offerts par d'autres dans ses installations. Même si le maintien de ce modèle de prestation de services sera favorable à la Ville, il est aussi possible de le remanier de manière à atteindre des objectifs communautaires plus vastes.

Le modèle de prestation actuel se veut par ailleurs le reflet du parc immobilier limité de la Ville. Par exemple, la Ville ne possède pas de gymnase. Parmi les principales installations appartenant à la Ville, notons les arénas et une série de bâtiments plus petits qui limitent l'espace disponible pour l'exécution des programmes. L'occasion est offerte par de nouveaux bâtiments où la Ville peut participer directement aux programmes et qu'elle peut aménager en vue d'une exécution efficace, tout en adoptant une approche communautaire qui en facilite la pleine utilisation. Autrement dit, tous les nouveaux espaces créés par la Ville devraient être pensés et aménagés par la Ville (nouveau complexe sportif ou centre

communautaire). Il faudra pour cela augmenter la dotation en personnel.

Recommandations

1. ***Appuyer le modèle de développement communautaire en matière de prestation de services en conservant à la Ville son rôle de principal fournisseur de ressources récréatives intérieures et extérieures, en facilitant les programmes offerts par d'autres et en soutenant les fournisseurs tiers et sans but lucratif, le cas échéant.***

Organisation efficace

Le Service des loisirs, du tourisme et de la culture (LTC), le Service de l'ingénierie et des opérations et le Service de la planification et de l'aménagement s'emploient ensemble à actualiser l'offre d'installations et de programmes et à en faciliter l'accès pour la communauté. Au Service des LTC, la Division des loisirs et de la culture est principalement responsable de l'exécution du présent Plan. Elle compte cependant sur le soutien de la Division du tourisme. La coordination du travail de ces deux divisions fait en sorte que le Service s'acquitte efficacement de son mandat, qui englobe le marketing, la conception de produits, la programmation culturelle et le tourisme de loisirs et sportif. Plus particulièrement :

- **Création et prestation de services de loisirs** : Ce secteur de service se concentre sur l'élaboration, le soutien et l'offre d'activités communautaires axées sur le sport, les loisirs et la vie active.
- **Calendrier des infrastructures de loisirs** : Ce secteur de service procure aux particuliers et aux groupes

communautaires un accès planifié aux installations et espaces réservés aux loisirs, aux sports et à la vie active qui appartiennent à la municipalité ou sont exploités par elle.

- **Tourisme, tourisme sportif et culture** : Parmi son personnel, la Ville compte un gestionnaire du tourisme, un agent du tourisme sportif, un coordonnateur des événements spéciaux et un agent de développement culturel, quoique ce dernier travaille à la Division des loisirs et de la culture, tandis que les autres relèvent de la Direction du tourisme.

Le Service de l'ingénierie et des opérations est vaste et s'acquitte d'un mandat étendu. Ses nombreuses divisions participent directement à la fourniture et à l'exploitation des installations de loisirs et des parcs.

- **Service des bâtiments** : Cette division s'emploie au quotidien à exploiter et à entretenir les infrastructures de loisirs intérieures, dont les arénas et les piscines.
- **Parcs et arbres** : Cette division planifie et construit des parcs et des infrastructures sportives et de loisirs extérieures et en assure l'entretien général, en plus d'être responsable de l'horticulture et de l'arboriculture.
- **Services d'ingénierie** : Cette division conçoit des projets d'ingénierie et gère des projets liés au transport actif, aux sentiers, au transport, à l'entretien, etc.

Le Service de la planification et de l'aménagement dirige l'aménagement de nouveaux parcs dans la ville. L'affectation de terrains à l'aménagement de parcs est nécessaire lorsque ces terrains sont créés à l'issue du processus de lotissement décrit par la *Loi sur l'urbanisme* et administré/géré par le Service.

Le personnel des trois services travaille en étroite collaboration à l'élaboration de projets et à l'entretien et au remplacement des installations de loisirs intérieures et extérieures de la ville. Grâce à de constants efforts de coordination et de collaboration, ces trois services établiront ensemble les priorités et détermineront les meilleures solutions pour l'avenir. Le Plan directeur fournit le cadre permettant de renforcer la relation entre les trois services et d'améliorer la prestation des services pour les résidents de Fredericton.

La Ville devra compter sur un personnel suffisant pour absorber la hausse des services de loisirs, et ainsi répondre aux besoins accrus d'une population en croissance. À titre d'exemple, lorsque le nouveau centre aquatique et le complexe sportif/gymnase seront sur pied, la programmation des loisirs s'y concentrera. La Division des loisirs devra donc élargir son champ d'action et accroître son personnel afin de troquer son rôle de planificateur pour celui de programmeur, entre autres. Dans le même ordre d'idées, la Division du service des bâtiments, la Division des parcs et des arbres et peut-être d'autres divisions devront augmenter leurs effectifs afin d'assurer l'exploitation et l'entretien efficaces des bâtiments. Vous trouverez un complément d'information à la section 6.7.

Pour mettre en œuvre le présent Plan directeur, corriger ses lacunes et saisir les occasions qu'il propose, la Division des loisirs et de la culture devra travailler efficacement avec d'autres services, en comptant sur l'appui du conseil municipal. C'est donc dire qu'il faut entretenir une relation solide et concertée avec d'autres services et avec le conseil municipal pour la conception, la mise en place et l'entretien des infrastructures de loisirs intérieures et extérieures.

Puisque de nouvelles installations (piscine, gymnase, etc.) sont mises en place et opérationnelles et que l'offre de programmes directs augmente, il faudra accroître les niveaux de dotation.

3.4 Partenariats

Entente sur les services régionaux

Étant donné que la Ville possède et entretient diverses installations de loisirs dont profitent la ville et les régions avoisinantes, des ententes sur les services de loisirs (ESL) ont été conclues en 2008 entre la Ville de Fredericton, des municipalités participantes et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au nom des (anciens) districts de services locaux (DSL) et des districts ruraux nouvellement formés, dans le but de reconnaître la nécessité de trouver une solution à l'utilisation régionale des installations municipales et aux investissements dans celles-ci. À l'origine, ces ententes visaient à faciliter le partage des coûts de construction de deux arénas à deux patinoires, à la Place Willie O'Ree et au Centre Grant-Harvey, de sorte que les résidents des communautés participantes puissent accéder aux installations municipales à un tarif fixe.

En 2023, la province a lancé la réforme de la gouvernance locale, qui consistait à restructurer les DSL de manière à former de nouveaux gouvernements locaux. Ainsi, les nouveaux gouvernements locaux ont pu choisir de se retirer de l'ESL ou de renouveler leur participation. La Ville travaille avec les gouvernements locaux nouvellement formés à la conclusion de nouvelles ententes, sous réserve de l'approbation des conseils respectifs, afin de permettre aux résidents préalablement visés par l'ESL de conserver leur accès aux installations et aux programmes de la Ville jusqu'à l'échéance de l'entente initiale (31 décembre 2027). Il s'agit, entre autres, du Village de New Maryland, de la communauté rurale de Hanwell, des DSL de Douglas et Estey's Bridge (maintenant intégrés à la communauté rurale de Central York), du DSL de Saint Marys (maintenant intégré à la communauté rurale de Nashwaak), du DSL de New Maryland (maintenant intégré à la communauté rurale de

Sunbury-York South) et des DSL de Maugerville et Noonan (maintenant intégrés au district rural de la région de la capitale).

Les ESL précisent que, une fois l'an, les communautés participantes contribuent aux services partagés de loisirs à raison de trois cents par tranche de cent dollars d'évaluation foncière de leur territoire (quatre sous par tranche de cent dollars d'évaluation foncière pour le Village de New Maryland).

Même si la responsabilité du PDL incombe à la Ville, il existe une clientèle régionale pour les loisirs, et bon nombre de ses membres ont participé au processus de consultation ayant guidé l'élaboration de ce plan. Les ESL encadrent les partenariats et le partage des coûts. La Ville s'est à la base engagée à coopérer avec les municipalités voisines.

Les ESL mettent en évidence l'importance des partenariats avec les gouvernements locaux, puisqu'ils permettent aux résidents des communautés participantes d'utiliser une vaste gamme d'installations, de programmes et de services de loisirs qui, autrement, ne seraient accessibles qu'à un coût beaucoup plus élevé, voire prohibitif (frais d'utilisation). Le Plan directeur favorise la conclusion d'une ESL renouvelée avec des partenaires municipaux, dans le but d'établir un cadre de partage des coûts et d'utilisation après 2027. Cependant, il sera important que la conclusion de nouvelles ententes tienne dûment compte des principes d'équité présentés ici et de ceux énoncés dans les principes financiers directeurs de la Ville. À l'heure actuelle, il y a un grand écart entre la part des contribuables de la Ville et celle des résidents des communautés visées par l'ESL.

Partenariats locaux

Dans un modèle de développement communautaire de prestation de services de loisirs, la prestation de services par des groupes

sans but lucratif est essentielle. La Ville compte une foule de partenaires qui y contribuent de différentes façons, notamment :

- des établissements d'enseignement postsecondaire, comme l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), le New Brunswick Community College (CCNB) et l'Université St. Thomas (STU);
- le district scolaire Anglophone West (ASD-W);
- le YMCA et BGC Greater Fredericton (auparavant le Boys and Girls Club);
- Sitansisk (Première Nation de St. Mary's);
- les clubs et organismes dispensant des services communautaires (notamment l'Association multiculturelle de Fredericton et le Centre pour aînés Stepping Stone);
- des groupes d'utilisateurs communautaires de sports et de loisirs.

Le rapport de consultation et de mobilisation fournit tous les détails concernant ces partenariats actuels et les façons dont ces groupes envisagent de travailler avec la Ville dans l'avenir.

Le Plan directeur reconnaît l'importance de ces partenariats, et la Ville devrait continuellement les améliorer et en conclure de nouveaux afin de raffermir son offre de services de loisirs. Certains processus d'attribution et d'accès de la Ville devront être améliorés, et une nouvelle politique officielle d'attribution devra représenter plus fidèlement les principes du présent Plan directeur. Plus particulièrement, la Ville devrait s'efforcer de :

- gérer activement sa relation avec l'ASD-W afin d'accéder aux actifs conjoints existants et de construire des infrastructures (terrains de sport, gymnases et stades d'athlétisme) au moyen d'un contrat de licence actualisé. Chercher au besoin à améliorer certains aspects de ces ententes, notamment en éliminant les préoccupations des groupes d'utilisateurs en ce qui a trait à l'accès limité des gymnases dans les écoles (y compris le droit des districts scolaires de déplacer les groupes à la dernière minute);
- tenter de conclure un partenariat avec le district scolaire Francophone Sud (DSF-S) afin d'accéder aux installations et de les utiliser dans le cadre d'un accord officiel;
- s'employer en priorité à gérer efficacement le complexe sportif de l'école Nashwaaksis Middle School en fonction de l'entente existante de 1975 et par l'entremise du comité de gestion des installations;
- faire une grande place aux arts, aux langues et aux drapeaux autochtones dans la conception et l'exploitation des installations, des parcs et des espaces ouverts, de façon à créer un sentiment d'appartenance. Le présent Plan encourage les mesures fondées sur ces engagements;
- opérationnaliser l'accès à la glace pour les principaux intervenants des organisations sportives en s'en remettant entièrement à une nouvelle politique d'attribution de la glace conçue par la Ville pour gérer l'accès à ses six patinoires intérieures;
- resserrer les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui a trait à l'accès aux installations réservées au tourisme sportif et aux

loisirs. Diverses mesures pourraient être prises à cette fin, comme prôner un accès communautaire et adopter une tarification qui favorise un accès communautaire plus étendu;

- aider le YMCA à optimiser sa portée dans la communauté à l'aide de programmes, y compris dans les installations appartenant à la Ville, selon le cas. Il pourrait s'agir d'appuyer les travaux d'amélioration des services du YMCA sur la rive nord de la ville et, au besoin, d'appuyer et de compléter les efforts en vue d'accroître la participation des nouveaux groupes d'immigrants aux activités de loisirs;
- chercher à conclure des partenariats avec des fournisseurs de services et d'installations, comme BGC, l'AMF, les associations d'aînés et d'autres entités, afin de rehausser le niveau global de service proposé aux résidents et de faire réaliser à la Ville des gains d'efficacité. Entre autres choses, il faudrait pour cela reconnaître que la Ville n'est pas le seul fournisseur de services de loisirs ni forcément le mieux indiqué (p. ex., tennis en salle et centres d'entraînement physique commerciaux);
- aider Sitansisk à répondre activement à ses besoins en matière de loisirs, en particulier ceux des enfants et des jeunes. Travailler activement pour que les jeunes et les adultes autochtones aient accès aux installations de la Ville. Songer à créer un poste d'agent de liaison, qui s'emploierait à communiquer des renseignements et à examiner les intérêts et possibilités de loisirs mutuels. En 2023, la Ville a offert un camp de hockey aux Autochtones et, en 2024, elle a augmenté son offre à deux camps étant donné l'intérêt de la communauté. Dans l'avenir, d'autres

occasions comme celles-ci pour améliorer l'accès devraient être cernées et saisies en collaboration;

- travailler avec Parasport NB, Capacité N.-B. et d'autres partenaires et intervenants clés afin de trouver des moyens d'améliorer l'accès et l'accessibilité des personnes en situation de handicap physique.

Recommandations

- 2. Maintenir et améliorer tous les partenariats, et chercher à en tirer des résultats mesurables en ce qui a trait à l'accès réciproque aux installations, à la construction et à l'emplacement de nouvelles installations partagées, et aux possibilités de créer des programmes de partenariat axés sur la collaboration.**
- 3. Veiller à ce que tout accord de cofinancement conclu avec des partenaires externes énonce clairement les éléments relatifs à la propriété, à l'accès et à l'entretien à long terme. Il devrait porter sur les infrastructures intérieures et extérieures (comme les gymnases et les terrains réservés aux loisirs). À mesure qu'ils se concrétisent, les projets devraient être évalués un à un; en cas de financement conjoint, par contre, une entente détaillée doit être établie (en plus de l'entente de réciprocité conclue avec l'ASD-W par exemple).**

3.5 Accroissement du rôle de fournisseur de services de la Ville

Pour réaliser l'un ou l'autre des éléments énoncés dans la section qui suit, la Division des loisirs devra concevoir un plan opérationnel. Ce plan devrait s'étendre sur un horizon de cinq ans (avec mises à jour annuelles) et indiquer comment la Ville s'acquittera concrètement de son rôle à l'égard de la prestation directe de services ou de l'offre améliorée de programmes. Ce travail est directement lié à toute stratégie visant à améliorer

l'accès aux écoles pour y proposer des programmes municipaux, ainsi qu'à un projet prioritaire de construction d'un gymnase.

En faisant « des loisirs pour tous » un principe directeur et de l'amélioration de l'expérience utilisateur une orientation stratégique du Plan directeur, le plan opérationnel devrait intégrer les objectifs consistant à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusivité. Le plan opérationnel diffère des politiques de gestion de l'accès aux installations de la Ville par des groupes d'utilisateurs, ainsi que de toute politique de tarification des services de loisirs.

Recommandations

- 4. Concevoir un plan opérationnel et un budget qui élargiront le rôle en matière de prestation de services de la Division des loisirs dans le but d'augmenter l'offre de programmes.**

Programmes municipaux

Le présent Plan directeur invite la Ville à augmenter sa programmation directe en privilégiant les loisirs communautaires. À l'heure actuelle, la Ville de Fredericton propose divers programmes à accès libre ou auxquels ils font s'inscrire. Les programmes qu'elle offre sont axés essentiellement sur les activités aquatiques, qui se déroulent à la piscine intérieure de Fredericton, et les activités proposées aux aînés au centre pour personnes âgées de l'avenue Johnston.

Compte tenu de l'offre limitée de programmes et de la future construction d'installations de loisirs intérieures (la piscine et le gymnase recommandés dans le présent Plan), la Ville devra augmenter de beaucoup sa programmation directe. La place

importante accordée aux programmes d'activités aquatiques et pour aînés devrait être revue dans une optique communautaire plus large. Le problème, c'est que la Ville n'a pas l'espace ni la capacité pour offrir une telle programmation directe. C'est dire que la seule solution viable pour le moment consiste à offrir des programmes directs dans les gymnases des écoles ou à mieux utiliser les espaces appartenant à la Ville (comme le Centre du patrimoine de Marysville). Toute expansion de l'offre directe de programmes communautaires de loisirs sera tributaire des ressources que la Ville peut y affecter.

La Ville devrait rechercher des occasions de consulter la communauté au sujet de l'évolution des préférences, ainsi que des moyens de combler les lacunes des services. Seront utiles à cette fin les commentaires des participants aux programmes et des utilisateurs des installations, les données tirées des demandes de renseignements sur les programmes et les renseignements généraux sur les besoins et tendances liés aux programmes.

La Ville devrait aussi veiller à ne pas répéter des programmes déjà offerts par d'autres lorsque la demande est nettement comblée. On pourra ainsi trouver de nouveaux programmes qui sont conformes à la priorité qu'accorde la Ville aux loisirs communautaires pour tous les résidents, y compris les groupes ne bénéficiant pas de services adéquats, les aînés, les enfants et les jeunes, la communauté LGBTQ+, les nouveaux arrivants et les utilisateurs habituels. Parmi les programmes que la Ville devrait envisager à court terme, notons un programme de prêt ou de location de patins aux patinoires à réfrigération mécanique de la Ville, ou encore la location d'équipement de ski de fond au parc du lac Killarney.

Recommandations

- 5. *Élargir la programmation directe offerte par la Ville en améliorant l'utilisation des espaces qui lui appartiennent (comme le Centre du patrimoine de Marysville) et en trouvant de nouveaux programmes qui concordent avec sa vision des loisirs communautaires et diversifient l'offre.***
- 6. *Augmenter l'offre de programmes municipaux à mesure que de nouvelles installations (piscine, gymnase, etc.) sont aménagées et ouvrent leurs portes. Il s'agit entre autres d'augmenter les activités aquatiques et sur court, et de créer d'autres programmes communautaires qui répondent aux besoins accrus d'une ville qui grandit et se diversifie.***

Tenue d'événements et de tournois

Au Canada, de nombreuses communautés – dont Fredericton – prennent conscience des éventuelles retombées économiques que l'industrie du tourisme sportif peut leur procurer. La Division du tourisme de Fredericton affirme que Fredericton « est une destination de premier plan pour les activités sportives ».

Le réseau des parcs de la Ville joue un rôle, puisqu'une série d'infrastructures et d'activités culturelles permettent la tenue d'une panoplie d'événements. Même si la plupart des événements spéciaux qui se déroulent à Fredericton sont administrés et réalisés par des organismes communautaires ou d'autres organisations, avec l'aide du personnel de la Ville (marathon de Fredericton), la Ville elle-même en organise et en offre quelques-uns, comme des programmes à la place des Officiers, au marché en soirée de la garnison, à la place des Casernes et au parc du lac Killarney, et des événements particuliers tels que le FROSTival, le Sk8fest et la célébration du retour.

Les activités de consultation ont permis de constater et de mettre en évidence le besoin d'établir un équilibre entre l'accès de la communauté aux installations de loisirs intérieures et extérieures et la possibilité de tenir des activités de tourisme sportif et des tournois. Ce point de vue s'appuie sur la capacité des installations, ainsi que sur les services. À titre d'exemple, en ce qui concerne le tourisme sportif et l'organisation de tournois pour les sports pratiqués sur des terrains extérieurs, seul pour l'instant le Centre BMO (Université) est doté d'un gazon synthétique, de vestiaires facilement accessibles et de toilettes permanentes. Ce manque de services limite la capacité de la Ville d'organiser des tournois sportifs sur gazon.

Il faut investir dans les infrastructures de façon à offrir une gamme adéquate de services qui concorde avec les objectifs du tourisme sportif. Le présent Plan directeur encourage la Ville à maintenir et à accroître sa capacité de tenir avec succès de grands événements sportifs à Fredericton, au moyen d'investissements dans les infrastructures et de travaux de modernisation. Il faudra investir à tous les niveaux (quartier, communauté, ville) et dans le personnel afin de réaliser les objectifs généraux et la vision de la Ville concernant des loisirs équilibrés dans l'avenir. Dans certains cas, on devrait songer à bien regrouper des installations et des aménagements utiles aux joueurs et aux spectateurs afin d'y tenir des tournois.

Recommandations

7. ***Ménager une pelouse ouverte/un espace non structuré dans les parcs communautaires pour la tenue d'événements et d'activités communautaires en plein air (concerts, grands rassemblements familiaux et activités artistiques et culturelles).*** La conception de nouveaux parcs et, au besoin, la modernisation des parcs actuels devraient en tenir compte.
8. ***Entreprendre une stratégie de tourisme sportif en mettant à jour le cadre établi en 2016.*** Cette stratégie devrait pleinement intégrer les questions d'équilibre entre l'accès communautaire et les activités tenues dans les installations de la Ville et reconnaître les retombées économiques de la tenue des événements.
9. ***Entreprendre un examen des installations existantes dans le but de cerner les lacunes de l'offre de services et d'infrastructures pour la tenue d'activités spéciales et de tournois.***

3.6 Amélioration de l'expérience utilisateur

Abordabilité, accès et accessibilité

Comme l'indique la section 2, l'accès va bien au-delà de l'abordabilité, mais l'abordabilité est essentielle à l'accès.

Actuellement, la Ville ne dispose pas de programmes de soutien distincts propres à rendre l'accès plus abordable, mais se fie plutôt à d'autres organismes de services communautaires. Cependant, la Ville dispose de politiques et de programmes qui favorisent l'abordabilité. À titre d'exemple, le centre de jour pour jeunes de la Place Willie O'Ree est ouvert l'été et accessible gratuitement, et les frais d'utilisation de la glace par des mineurs sont fixés de manière à favoriser l'accès des enfants et des jeunes.

À long terme, la Ville pourrait reconnaître qu'une approche qui réduit les coûts financiers (ne serait-ce que pour un accès ponctuel ou occasionnel) s'inscrit dans un engagement global à l'égard des objectifs de DEI.

Pour appuyer le principe des loisirs pour tous du Plan, la Ville devrait voir à ce que les résidents de tous les niveaux de revenus aient accès aux programmes, services et installations, qu'ils soient proposés par la Ville ou par l'entremise d'ententes d'affiliation avec des organismes sportifs.

Recommandations

- 10. Élaborer une politique en vue de proposer un programme d'aide aux personnes ayant des besoins financiers dans le cadre de la politique de tarification recommandée.***

La Ville ne s'est pas encore dotée d'une politique sur les groupes d'utilisateurs affiliés. Conformément à une telle politique, des groupes d'utilisateurs deviennent affiliés en adhérant à une série de politiques municipales qui lient leurs activités aux normes, au mandat et aux attentes concernant les politiques de DEI, et à toutes les autres politiques que la Ville jugerait importantes si elle offrait elle-même les programmes. Il convient de signaler que de nombreux groupes d'utilisateurs associés à des organismes de sport observent déjà des pratiques favorisant l'abordabilité, l'accès et l'inclusion. L'élaboration d'une politique ciblant les groupes d'utilisateurs affiliés rendra plus uniformes entre eux le respect de ces objectifs et le soutien du principe de rééquilibrage du Plan.

Recommandations

11. Concevoir une politique ciblant les groupes d'utilisateurs affiliés afin de veiller à ce que les fournisseurs respectent constamment les politiques et objectifs généraux.

En ce qui a trait à l'accessibilité des installations, programmes et services de loisirs, la Ville devrait veiller à ce que les installations soient accueillantes et ouvertes à tous. La Ville a un rôle à jouer en étendant son soutien aux résidents ne bénéficiant pas de services adéquats, de façon à les encourager à utiliser ses programmes et installations et ceux des fournisseurs. Il s'agit entre autres de l'accessibilité aux installations, tant intérieures et extérieures, que les parcs afin d'améliorer l'accès et la participation des personnes présentant un handicap physique. Il s'agit aussi de faciliter l'accès au transport en commun et au transport actif par des itinéraires à destination et en provenance des grandes installations de loisirs, tenant ainsi compte de l'inclusion de plusieurs groupes mal desservis. À mesure que de

nouvelles installations sont prévues, l'accès abordable devrait s'appuyer sur la collaboration entre les intervenants internes qui cherchent à adapter l'emplacement et la conception des installations aux liaisons existantes entre le transport en commun et le transport actif.

Recommandations

12. À mesure que la Ville améliore ou élargit sa programmation, agrandit ou modernise ses installations ou en crée de nouvelles, travailler en collaboration avec des partenaires et intervenants clés afin de trouver des moyens de favoriser et d'accroître l'accessibilité.

Gestion des relations avec les clients

Entre autres services centralisés de relation avec les clients et d'échange de renseignements, notons le Service des loisirs, le Service d'ingénierie, la Division des parcs et des arbres et la Division des transports en commun. L'environnement technologique change constamment, et la Ville surveille les méthodes qui lui permettraient d'améliorer ses services, notamment un meilleur suivi interne des demandes de renseignements des clients, un suivi par des spécialistes (représentants des services), les éventuels avantages et inconvénients de l'IA et l'amélioration des logiciels de gestion des relations avec les clients.

La Ville continue de travailler à l'amélioration de son système public de réservation et de planification en ligne. L'amélioration de l'expérience du client et de la relation avec lui, ainsi que de l'utilisation par le personnel des renseignements versés dans le logiciel, exige une approche plus personnalisée. Cependant, il

s'agit généralement d'une évolution depuis les formulaires de réservation en ligne, dont l'utilité est limitée.

La Ville devra maintenir des solutions logicielles de pointe pour la réservation en ligne, la gestion des relations avec les clients et l'extraction de données sur l'adoption des programmes, la participation à ceux-ci et la location des installations, ainsi qu'une compréhension totale de l'utilisation régionale. Voilà un aspect fondamental de toute stratégie visant à atteindre les objectifs de subvention, de tarification et de recouvrement des coûts pour les services et installations de loisirs de la Ville.

Recommandations

13. Améliorer le service en ligne pour toutes les réservations d'installations (arénas, lieux de réunion, terrains de balle, etc.) et les inscriptions aux programmes. Cette solution doit être utile à l'utilisateur et au personnel, afin de surveiller facilement l'utilisation et les inscriptions aux programmes au fil du temps.

Amélioration des communications, de la promotion et du marketing

Les communications passent surtout par le site Web de la Ville et ses médias sociaux, et elles sont gérées par le personnel de la Division des loisirs et de la culture, avec l'aide des Communications générales et de Service Fredericton. Les programmes que la Ville ne gère pas elle-même compliquent encore plus la transmission de renseignements aux clients.

Le Plan directeur appuie l'accroissement de l'activité de la Ville en matière de services centralisés et de gestion des relations avec les clients, dans le but d'améliorer la technologie et les procédés et ainsi d'offrir une expérience de meilleure qualité aux résidents inscrits à des programmes directement offerts par la Ville ou proposés dans ses installations. Il s'agit entre autres d'améliorer les pratiques de marketing et de communication en général.

Il est ressorti des activités de consultation que l'amélioration des communications par la Ville était importante à plusieurs égards, comme le résume la section 1.6 ci-dessus et comme l'explique le rapport de consultation et de mobilisation.

L'élaboration d'une série de programmes directs est liée directement à l'accès de la Ville à des espaces adéquats. La Ville peut étendre son rôle à l'égard des programmes en aidant d'autres fournisseurs à en proposer. À ce sujet, la Ville devrait collaborer avec d'autres services et s'efforcer de travailler avec d'autres groupes que ceux des loisirs sur son territoire, afin de permettre une promotion croisée des activités et des événements (groupes artistiques et culturels, autochtones et multiculturels).

En outre, en s'employant à mieux faire circuler l'information relative au type d'accessibilité à ses installations de loisirs intérieures et extérieures, la Ville mettrait en pratique les principes d'accès et de participation du Plan.

Recommandations

14. Améliorer les pages Web consacrées au répertoire des parcs et aux installations afin de fournir une liste complète des parcs, des sentiers et des installations municipales accessibles au public. Idéalement, ces outils seraient sous forme de carte interactive

indiquant les emplacements, les points d'accès, les aménagements, les composantes accessibles, etc.

- 15. Puisque le mandat de la Ville relativement aux programmes se transforme, inclure des activités de marketing et de promotion qui amélioreront les communications avec le public, en insistant de manière stratégique sur les aspects améliorés de la programmation directe offerte par la Ville ainsi que sur les points sur lesquels on veut mieux sensibiliser les utilisateurs non traditionnels.**

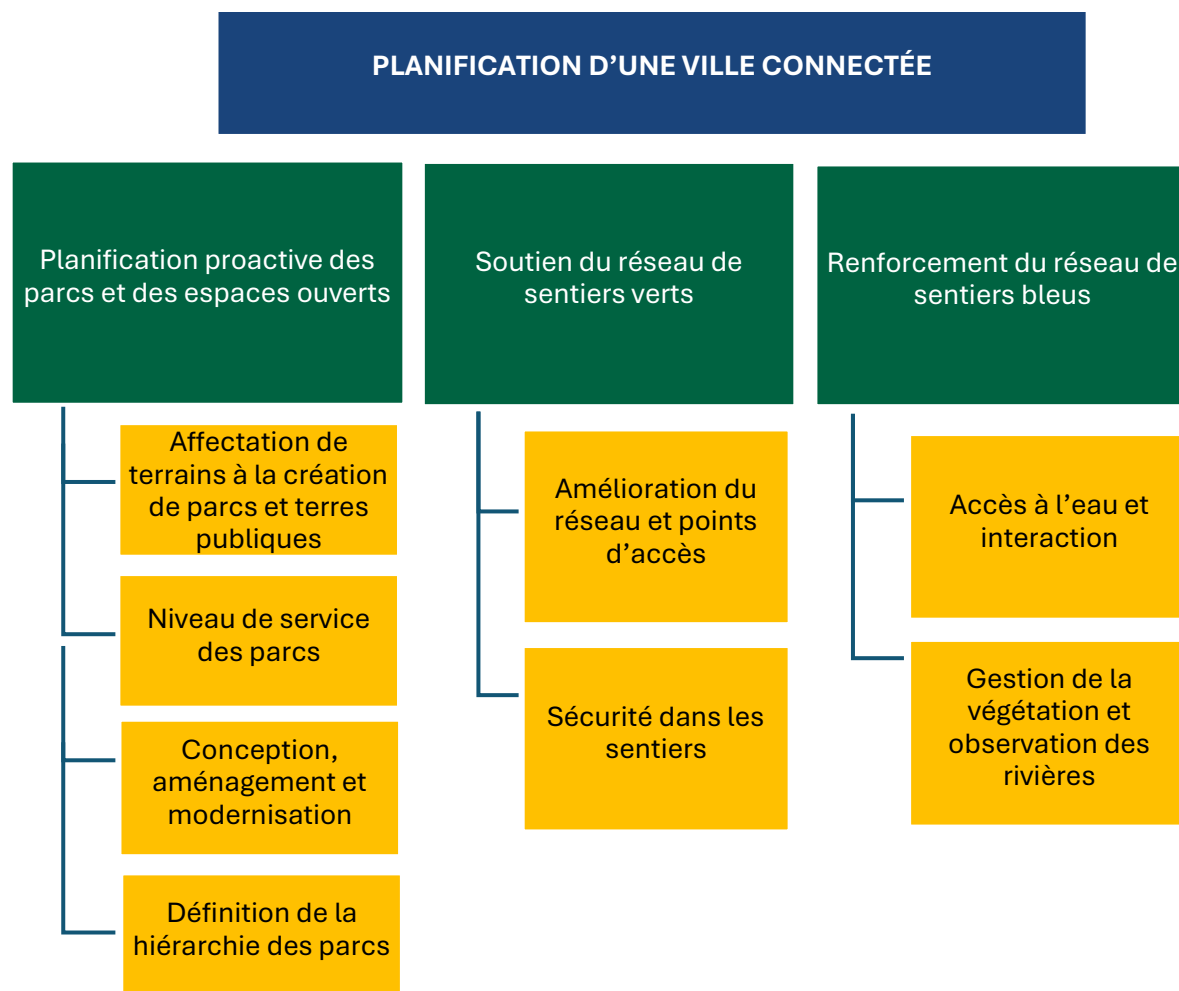


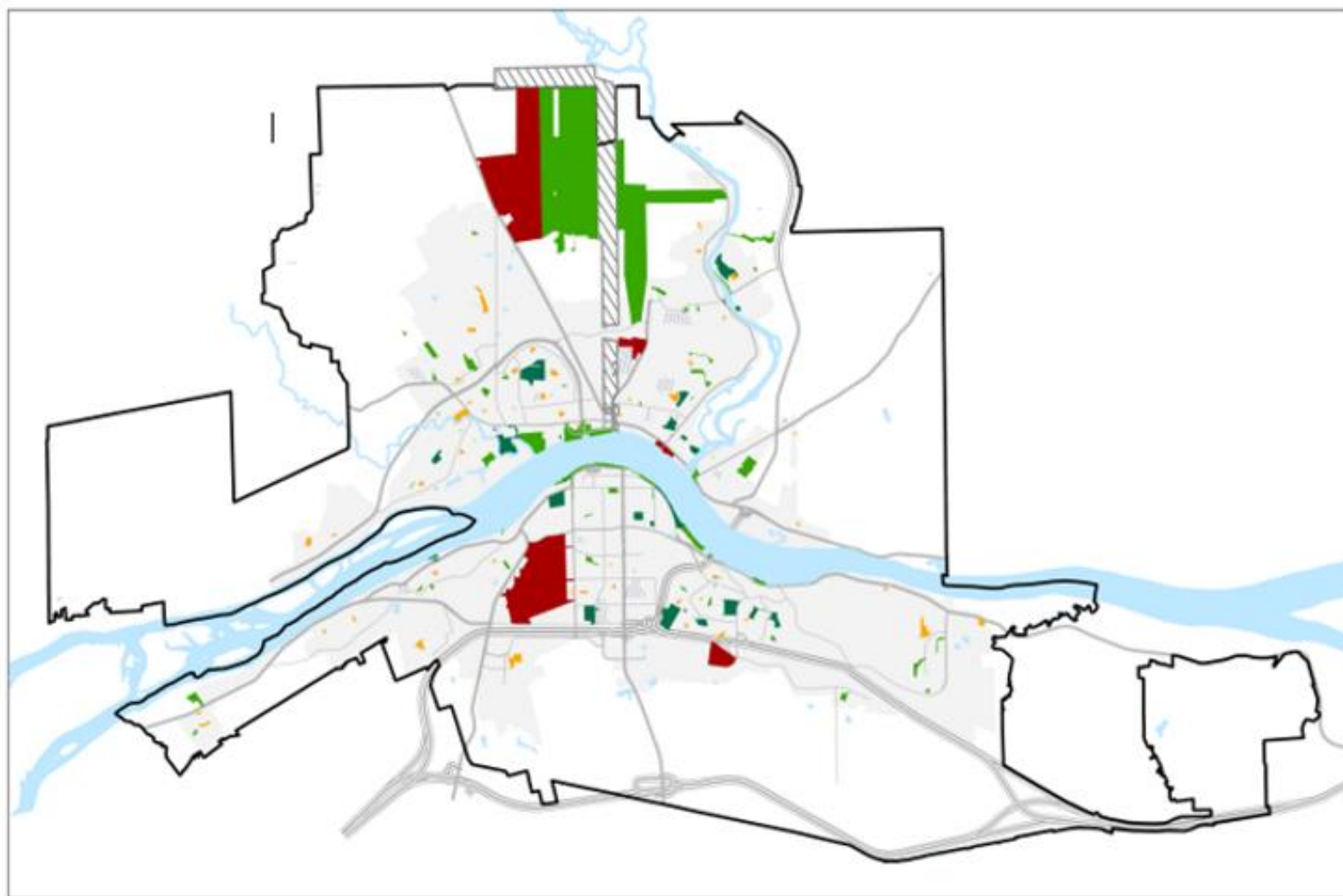
4. PLANIFICATION D'UNE VILLE CONNECTÉE



4.1 Orientation des services des parcs, des espaces ouverts et des sentiers

La planification d'une ville connectée nécessite de privilégier trois orientations de service clés et plusieurs catégories d'intervention ultérieures, comme on le verra ci-après.





Parcs aménagés et espaces verts

Sierra Planning and Management
adviser • strategy • implementation **Fredericton**

Légende

Parcs

- Municipal / À l'échelle de la ville
- De proximité
- De quartier
- Espace vert



Première Nation de St. Mary's



Limite de la ville



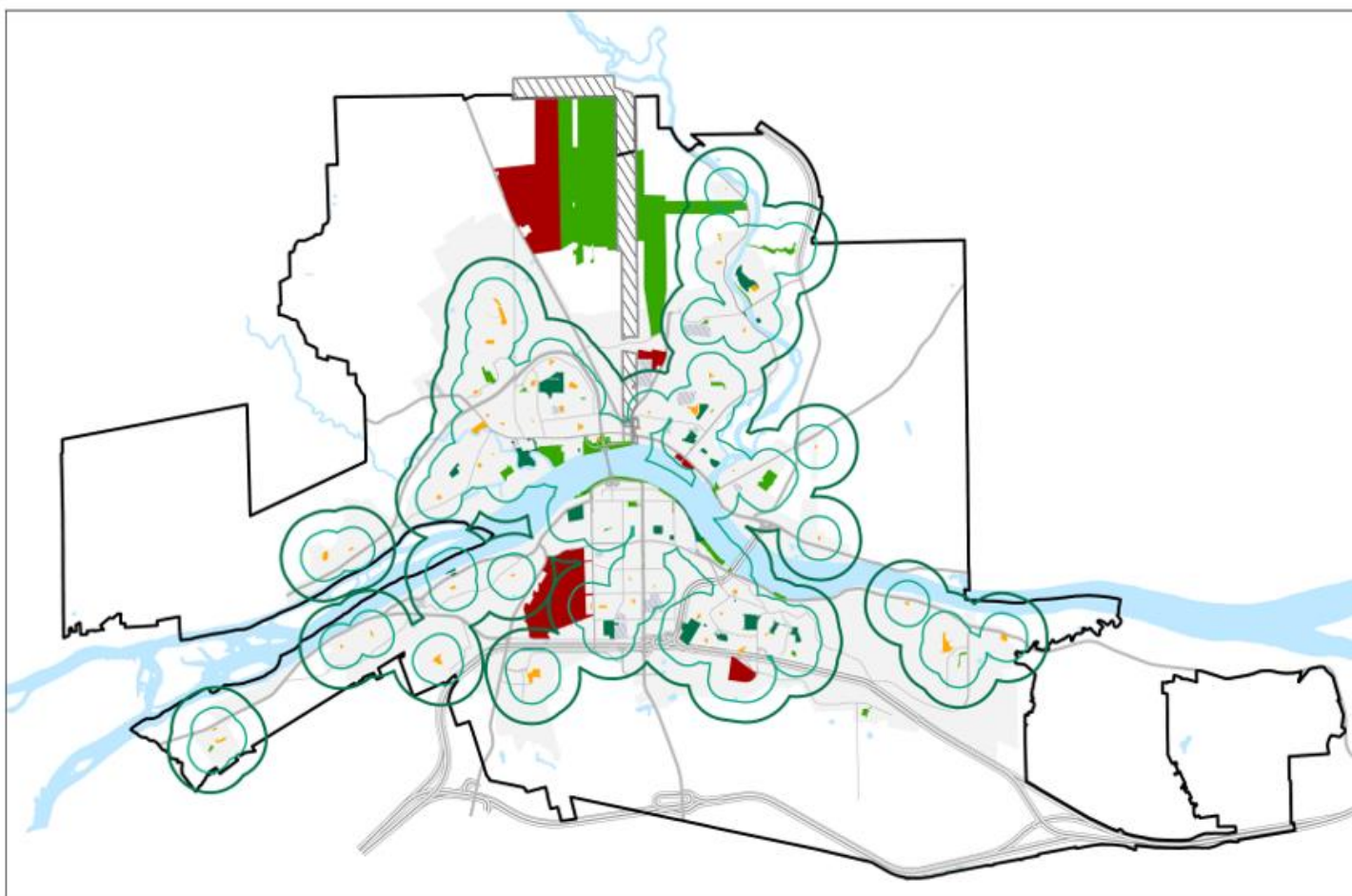
Périmètre urbain



Terrains scolaires



1:120,000



Accessibilité des parcs

Sierra Planning and Management
advice • strategy • implementation

Fredericton

Légende

Distance depuis les parcs de
proximité et de quartier

400 mètres

800 mètres

Première Nation de St. Mary's

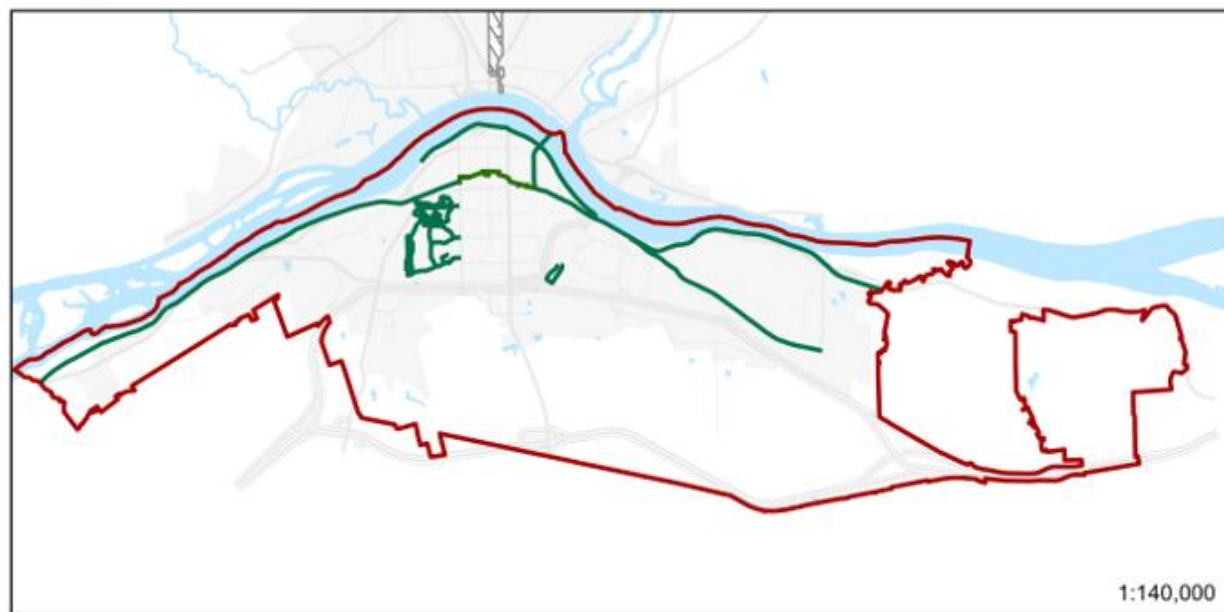
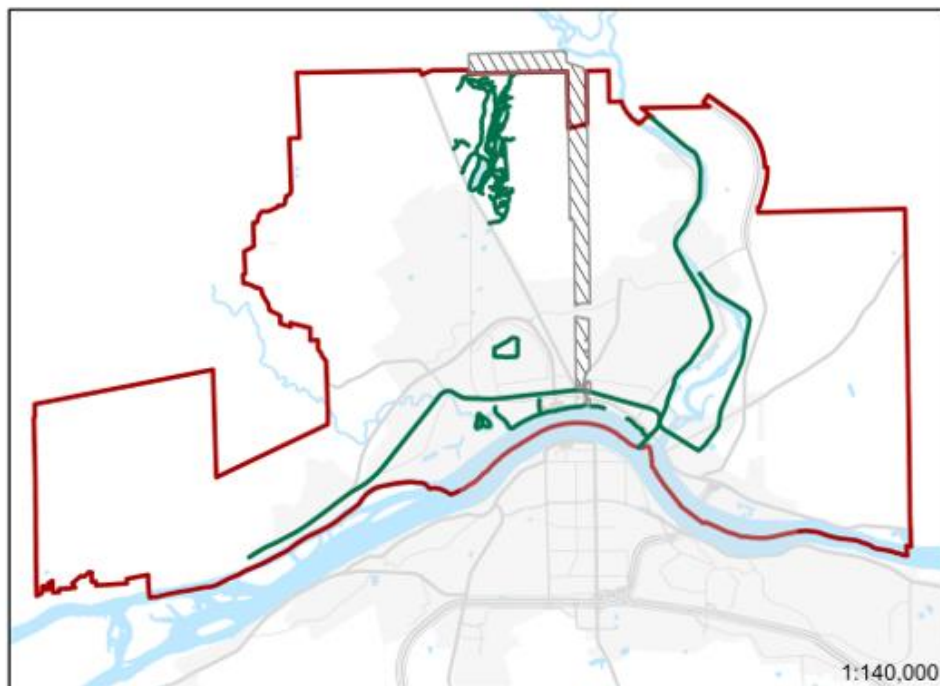
Limite de la ville

Périmètre urbain

Terrains scolaires



1:120,000



Réseau de sentiers de la Ville de Fredericton

Légende

-  Sentiers
-  Première Nation de St. Mary's
-  Limite de la ville
-  Périmètre urbain



Fredericton
 Sierra Planning and Management
 advice • strategy • implementation

4.2 Aperçu des parcs, des espaces ouverts et des sentiers

Les parcs de la Ville sont actuellement répartis en 132 endroits et couvrent environ 1 200 hectares. Il s'agit de parcs aménagés ou non aménagés et d'espaces ouverts. Les parcs aménagés étant officiellement désignés et reconnus comme tels, la Ville y propose activement une programmation et des installations de loisirs et y fait un entretien régulier. Puisque les parcs non aménagés sont des terrains municipaux qui ne sont pas du tout aménagés, c'est dire qu'on n'y trouve aucune installation de loisirs, qu'ils n'ont pas été nivelés,ensemencés, gazonnés ou officiellement désignés et qu'ils ne sont pas entretenus ou opérationnels. Ces parcelles ont généralement été acquises par la Ville dans le cadre d'un processus d'aménagement.

La Division de la planification de la Ville tient un inventaire complet des parcs à l'aide de ses outils d'inventaire du SIG. Cet inventaire devrait être constamment mis à jour par la documentation des propriétés des espaces ouverts publics et privés.

La Ville possède et entretient un réseau de 34 sentiers couvrant en tout 123 kilomètres. Bon nombre des sentiers sont polyvalents, puisqu'ils peuvent servir à divers utilisateurs (marcheurs, randonneurs, cyclistes, etc.). Un réseau de sentiers complet, comme celui de Fredericton, offre à la ville une infrastructure de loisirs abordable et accessible.

4.3 Planification proactive des parcs

À l'heure actuelle, la Ville indique les parcs et les espaces ouverts dans son plan municipal, sa stratégie de croissance et ses plans secondaires, et elle modifie les emplacements et les superficies à mesure qu'elle reçoit des demandes de lotissement. La planification des parcs dans les nouveaux secteurs résidentiels exige une approche stratégique continue pour soutenir non seulement le processus de lotissement et d'affectation des terrains à la création de parcs, mais aussi d'autres services pour déterminer les installations qu'il serait bon d'avoir dans chaque nouveau parc.

Le Plan directeur expose la hiérarchie que doit suivre l'aménagement d'un nouveau parc. Toutes les décisions concernant la cession de terrains en vue de créer des parcs, en réponse à des demandes d'aménagement, devraient tenir compte des objectifs d'aménagement des parcs du Plan directeur.

Tout nouveau projet d'aménagement de parc doit respecter la hiérarchie des parcs déjà établie, laquelle indique les normes de désignation des différents types de parcs de quartier, communautaires et municipaux.

Affectation de terrains à la création de parcs

L'affectation de terres publiques est nécessaire lorsque des terrains sont créés à l'issue du processus de lotissement autorisé par la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick et administré/géré par le Service de la planification et de l'aménagement.

La Ville devrait continuer d'appliquer ses pratiques de planification à l'affectation des terrains, conformément aux

exigences de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick.

Terres publiques (terrains d'utilité publique)

La Ville affecte 2,1 hectares par 1 000 résidents aux espaces ouverts que sont ses parcs communautaires et de quartier. En général, elle se compare bien à d'autres villes canadiennes de taille similaire (qui présentent toutes des particularités régionales quant au type et à la répartition des espaces ouverts).

La Ville est reconnue pour le nombre considérable d'espaces ouverts qu'elle possède et qui ne sont pas exploités ou n'ont jamais été aménagés pour un usage public. Cet inventaire devrait être évalué en fonction de son potentiel d'aménagement permettant l'atteinte des objectifs de création de parcs du présent Plan au cours de sa période de validité et de la possibilité d'aménager en tandem des sites appartenant à la municipalité et à d'autres entités (comme les écoles). On devrait privilégier cette approche, plutôt que de s'engager à ajouter d'autres sites dans une réserve foncière. Cependant, le besoin d'acquérir des terrains pour atteindre les objectifs à long terme du Plan et de la Ville devrait, au besoin, demeurer une option viable pour la Ville.

Par conséquent, le personnel municipal devrait se pencher sur les parcs non aménagés et les évaluer, afin d'établir s'ils se prêtent à la Stratégie de gestion de la forêt urbaine, au Plan d'adaptation aux changements climatiques, à la Stratégie de logement abordable et à d'autres plans et stratégies de la Ville.

Niveau de service des parcs dans les nouveaux secteurs résidentiels

Le Plan municipal de la Ville indique les secteurs en expansion (dont quatre nouveaux quartiers et le noyau urbain). Il faudra établir un réseau d'espaces ouverts et une hiérarchie des parcs pour chaque secteur en expansion, qui s'inscriront dans le cadre d'aménagement des parcs. Dans sa planification à long terme des

nouveaux secteurs en expansion, la Ville devrait appliquer les exigences du Plan directeur qui concernent la hiérarchie des parcs, les aires de service de chaque parc et les possibilités d'y aménager les installations requises.

À mesure que la Ville se développe, des décisions doivent être prises sur la capacité des nouveaux secteurs résidentiels de fournir, à l'issue du processus d'affectation de terrains à la création de parcs, des terrains de configuration conforme à la hiérarchie des parcs pouvant accueillir de grandes installations de loisirs.

Le processus de contrôle de l'aménagement doit tenir compte des grands besoins en infrastructures de loisirs et des besoins locaux. La Ville devrait songer aux futures zones résidentielles pouvant accueillir des installations de service de la Ville qui seront nécessaires pendant la période couverte par le Plan. Les terrains de sport et les courts sont des exemples d'infrastructures qu'il serait possible d'intégrer aux futurs parcs, notamment les groupes de terrains de sport dans les parcs communautaires et les courts dans les grands parcs de quartier. Le Plan directeur indique les besoins des 15 prochaines années et forme donc la structure de planification des installations de loisirs des futurs parcs qui devrait être examinée dans le cadre d'une planification secondaire.

La Ville possède d'importants actifs fonciers qu'elle peut utiliser. Ses actifs fonciers actuels devraient être évalués afin de déterminer s'ils se prêtent aux conditions du présent Plan concernant l'aménagement des parcs. Le Plan directeur établit le cadre de planification et d'aménagement des futurs parcs (en ce qui a trait à la quantité et à la qualité).

Niveau de service des parcs dans les secteurs à densifier

À mesure que le noyau urbain et les quartiers de Fredericton se densifient avec de nouveaux secteurs résidentiels, il faut en priorité prévoir suffisamment d'espaces pour les aménagements ou installations de loisirs. Il faudra se concentrer sur l'investissement et le changement dans les parcs actuels, de sorte que les aménagements répondent aux besoins de la population changeante de ces secteurs.

Le Plan directeur tient compte de la nature changeante et de la densification du noyau urbain ainsi que des quartiers existants, et il cherche à faire en sorte que les actifs municipaux, les parcs et les réseaux de sentiers reflètent cette densification et les besoins des résidents fondés sur la démographie des divers quartiers. C'est donc dire que la classification hiérarchique des parcs pourrait évoluer au fil du temps. Lorsque c'est le cas, les aménagements communautaires ont parfois besoin d'être déplacés vers des sites mieux indiqués, et c'est alors qu'on devrait songer à centraliser ou à regrouper.

Recommandations

16. S'efforcer, dans le noyau urbain et les autres secteurs à densifier, à :

- ***préserver et améliorer les parcs et les espaces ouverts municipaux existants;***
- ***resserrer les liens et améliorer les points d'accès aux destinations clés et aux parcs et espaces ouverts existants par des moyens sur rue et hors rue (sentier transurbain);***
- ***rechercher des occasions d'optimiser les espaces publics – notamment en collaborant avec des promoteurs pour intégrer des lieux publics privés, des paysages de rue améliorés, des rues flexibles, etc.;***
- ***consulter le public sur le réaménagement ou la création de parcs afin de s'assurer que les investissements répondent aux besoins;***
- ***surveiller la hiérarchie des parcs et la prestation des services connexes, de sorte qu'elles s'adaptent à l'évolution de la situation.***

Conception, aménagement et modernisation des parcs

La planification de l'aménagement et de la modernisation des parcs nécessite la collaboration des services. Le Service de la planification et de l'aménagement de la Ville s'occupe d'aménager les terrains servant à la création de nouveaux parcs dans la ville et d'étoffer les projets de modernisation. La Division des loisirs et de la culture dirige la conception des plans d'aménagement et de l'étude conceptuelle des parcs qui s'inscrivent dans des projets exhaustifs de modernisation. Pour sa part, la Division des parcs et des arbres du Service de l'ingénierie et des opérations voit à la conception technique et à la construction des parcs devant être aménagés et modernisés en fonction d'une série de normes de conception applicables aux parcs, aux sentiers et aux installations qui s'y trouvent. D'autres services participent au besoin aux travaux, comme le Service des bâtiments et les Services d'ingénierie. L'approche actuellement utilisée par la Ville pour renouveler le cycle de vie des installations extérieures est le principal outil d'analyse du niveau de service, du cycle de vie, de l'emplacement et ainsi de suite. Dans le Plan directeur, il est recommandé de ne pas forcément répliquer les installations des parcs qui sont visées par une modernisation, mais plutôt de les adapter au cycle de vie du quartier et aux changements démographiques.

Certains projets d'aménagement de parc et d'installation peuvent aussi faire appel à un promoteur, à un service communautaire de bénévolat et à des contributions aux fonds et ressources affectées à la conception et à la construction. Cette décision est prise en fonction du projet au moment de l'acquisition de terrains pour en faire des parcs, du choix des parcs à moderniser, de la mise en place de nouveaux types d'installation et du remplacement des installations des parcs. Le Plan directeur appuie l'aménagement de ce type d'installations. À mesure qu'elle croît et se densifie, la Ville devrait songer à utiliser ces contributions.

Recommandations

- 17. Élaborer un processus uniforme de consultation publique et d'évaluation du cycle de vie des quartiers afin de déterminer les besoins à satisfaire à l'égard de la conception et de l'aménagement de nouveaux parcs ou de la revitalisation des parcs existants.**
- 18. Répondre aux besoins de confort des utilisateurs des parcs municipaux dotés d'installations de loisirs. Aménager, entre autres, des aires où s'asseoir ou des bancs accessibles, des structures ombragées ou des arbres, des stations de remplissage des bouteilles d'eau et des sentiers adaptés. Privilégier les parcs qui abritent des terrains de jeux, des pataugeoires, des terrains de sport et d'autres installations pour loisirs actifs. Tenir compte de ces éléments dans la conception des nouveaux parcs.**
- 19. Envisager des accords facilitant l'aménagement volontaire de parcs par des promoteurs comme stratégie pour accélérer la mise en place de parcs et de sentiers dans les nouveaux secteurs à aménager (les normes d'aménagement de la Ville doivent être observées).**

Définition de la hiérarchie des parcs

La hiérarchie établit l'utilisation et le rôle futurs de chacun des espaces ouverts, et donc les dépenses en immobilisations affectées aux nouveaux parcs et les pratiques opérationnelles d'entretien des parcs. Chaque parc existant ou nouvellement aménagé est géré en fonction de sa désignation dans la hiérarchie des parcs, de sorte que le réseau des parcs soit exploité et aménagé comme un tout. On arrive ainsi à mieux affecter des ressources à ces actifs et répondre aux besoins en constante évolution de la population.

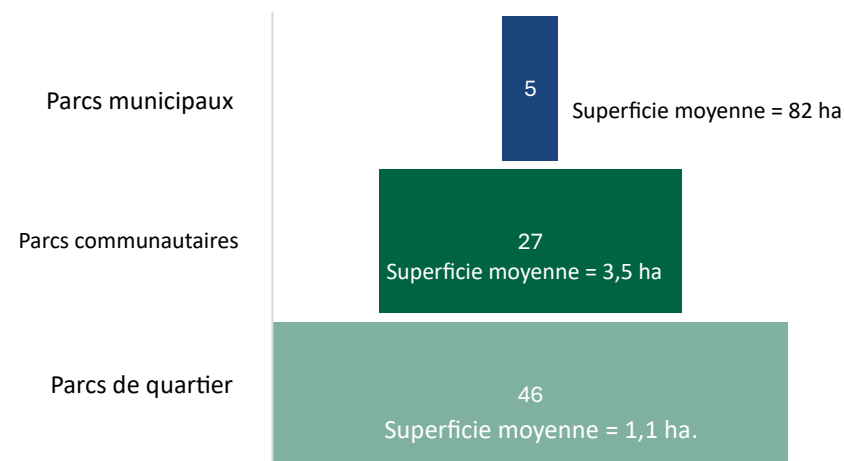
Le Plan directeur des loisirs de 2009 proposait une hiérarchie détaillée des parcs et des niveaux de service d'approvisionnement, tandis que le Plan municipal de la Ville reconnaît que la hiérarchie des parcs va de la région aux quartiers.

La Ville reconnaît la nature et le rôle évolutifs des parcs, des espaces ouverts et des parcs riverains au fil de son urbanisation, et le présent Plan directeur précise donc les classifications reconnues aux fins de l'aménagement. Des espaces ouverts sont ainsi rayés de la hiérarchie des parcs, puisque ces espaces publics délibérément non aménagés et en bonne partie à l'état naturel ont souvent été acquis à la faveur d'une occasion. Le Plan directeur intègre aussi le concept des microparcs. Ces espaces qui sont également le fruit d'une occasion se profilent là où des infrastructures et des sentiers bleus et verts convergent, et où de petites parcelles de terrain dans des secteurs plus denses favorisent le développement communautaire et l'aménagement d'espaces. L'annexe D du Rapport d'information technique présente la classification des parcs existants de la Ville.

En général, une hiérarchie des parcs devrait compter le moins de parcs à l'échelon supérieur (parcs municipaux pour ce qui est de Fredericton) et le plus grand nombre au bas de la hiérarchie, dans

ce cas-ci, les parcs de quartier. C'est le cas de Fredericton, qui devrait maintenir cette structure.

Pièce 1: Nombre de parcs par classification dans la hiérarchie des parcs



Recommandations

20. Adopter la hiérarchie des parcs du présent Plan directeur à des fins de planification, d'acquisition, de conception, d'aménagement et de gestion des parcs.

Pièce 2: Hiérarchie des parcs proposée aux fins de la planification

	Parc municipal	Parc communautaire	Parc de quartier	Microparc
Niveau de service	Dessert toute la ville et les environs (>50 000 résidents).	Dessert plus d'un quartier, mais n'est pas destiné à toute la population urbaine (de 6 000 à 7 000 résidents).	Dessert le quartier immédiat (de 1 500 à 3 000 résidents).	Aucun niveau de service (au gré des occasions).
Superficie idéale	>25 ha mais varie en fonction de l'utilisation prévue.	De 3 à 20 ha. Au moins 15 ha. En cas d'utilisation comme centre d'installations sportives.	De 0,5 à 2 ha	<0,5 ha mais varie en fonction de l'utilisation prévue.
Utilité/fonction	• Points de convergence des activités municipales et touristiques, comme des activités et événements sociaux et culturels. • Peut aussi comprendre des aires naturelles de conservation.	• Points de convergence offrant à la communauté de grandes installations de loisirs pour la famille.	• Points de convergence des quartiers offrant de plus petites installations destinées à un usage familial, à des jeux non structurés, etc.	• Points d'intérêt particulier liés au réseau public des secteurs en cours de densification. • Coordination du développement communautaire et de l'aménagement d'espaces.
Utilisations	• Utilisations récréatives actives et passives	• Utilisations récréatives actives ou passives, structurées et non structurées.	• Utilisations récréatives actives et passives, structurées ou non structurées.	• Utilisations récréatives surtout passives et propices aux rencontres et aux relations sociales. • Possibilité d'utilisations récréatives actives non structurées ou informelles à petite échelle.
Aménagements typiques	• Jardins botaniques, infrastructure de sports aquatiques, aires de pique-nique, sentiers, etc. • Possibilité d'inclure des terrains de sport organisés d'ordre supérieur (tenue de tournoi et gazon synthétique), mais sans en faire une utilisation première.	• Utilisations récréatives intensives, par exemple, terrains de sport, courts, terrains de jeux, jeux d'eau, aires de pique-nique, bâtiments de service et toilettes.	• Terrains de jeux, courts (s'assurer d'être à bonne distance des utilisations résidentielles), aires de pique-nique, jeux de table, aires de jeu non structuré et espace vert.	• Places où s'asseoir, structures ombragées, jardins, jeux de table, etc. • Équipement de mise en forme et structures de jeux.
Emplacement/répartition	• En bordure d'une artère ou de routes collectrices, ou encore le	• Large ouverture sur une artère ou des routes collectrices.	• Large ouverture sur des routes collectrices ou locales. • Au centre d'un quartier.	• Varie selon l'utilisation prévue.

	long de la rivière Saint-Jean/Wolastoq. • Accès principal à des espaces ouverts et à un réseau de sentiers.	• Situé au cœur d'une communauté ou d'un nouveau quartier. • Situé près des écoles ou des aires naturelles.	• À proximité d'aires naturelles ou de caractéristiques environnementales.	
Accès	• Destination accessible en voiture et dotée d'un grand stationnement. • Solides liens avec le transport actif et le transport en commun.	• Destination accessible à pied, à vélo ou en voiture (un stationnement pourrait être nécessaire). • Liens avec le transport actif et le transport en commun.	• Destination facilement accessible à pied ou à vélo. • Stationnement requis si la configuration du parc le permet.	• Endroit accessible à pied ou à vélo. • Aucun stationnement aménagé.

4.4 Soutien du réseau de sentiers verts

Amélioration du réseau et points d'accès

Avec 34 sentiers couvrant plus de 123 km, l'actuel réseau de sentiers est vaste et relie les principaux secteurs de la ville. Un sentier officiel traverse actuellement la rivière, soit le pont piétonnier Bill Thorpe, et un trottoir sur le pont de la rue Westmorland constitue une autre voie où traverser.

La facilité d'accès aux principales installations de loisirs (intérieures et extérieures) et aux grands parcs de la ville par le réseau de sentiers est un désir clairement exprimé au cours des consultations, et elle sera essentielle à la planification du réseau de demain. Il est possible d'améliorer l'expérience des sentiers en offrant aux cyclistes davantage de possibilités amusantes et abordables (rouleaux, virages à forte inclinaison, etc.) le long des principaux sentiers du réseau.

Les résidents de la ville peuvent accéder à des terrains non municipaux et les utiliser de façon informelle, notamment des terres privées auxquelles un accès historique (comme les sentiers de motoneige, de VTT et autres) s'inscrit dans des ententes

officielles et non officielles. Mentionnons aussi les grands propriétaires fonciers tels que l'UNB et le ministère des Ressources naturelles, dont les actifs, entre autres le boisé de l'UNB, sont activement utilisés pour les randonnées toutes saisons (ski de fond en hiver) et pour le plaisir. La Ville ne peut contrôler l'utilisation de ces terres au cours de la période de validité du Plan ni garantir un accès public permanent. Cependant, elle devrait aider l'UNB (et d'autres fournisseurs) à gérer ces terres. Pour ce faire, elle peut, entre autres, travailler avec des partenaires à la gestion du stationnement et d'autres aménagements actuels du boisé de l'UNB.

Recommandations

21. Rechercher des occasions de collaborer avec des promoteurs à la mise en place de sentiers à mesure que des propositions sont déposées, dans le but d'améliorer les liaisons avec les nouveaux secteurs résidentiels.

- 22. Relier les destinations clés, les installations de loisirs et les parcs de la Ville au réseau de sentiers existant par des moyens sur rue ou hors rue.**
- 23. Permettre une utilisation à l'année par divers modes de transport en entretenant stratégiquement, en hiver, les principaux sentiers du centre-ville et des secteurs en expansion (en plus de ceux déjà entretenus).** Cela pourrait inclure les sentiers riverains, ceux reliant les parcs municipaux (Killarney) ou d'autres sentiers du centre-ville.
- 24. Aménager des infrastructures complémentaires pour le vélo (rouleaux et virages à forte inclinaison) à proximité des principaux sentiers du réseau urbain afin d'offrir des expériences amusantes et abordables.**
- 25. Améliorer les liens et les conditions des sentiers qui facilitent l'accès aux communautés voisines et peuvent favoriser l'extension du réseau.**

Sécurité dans les sentiers

La sécurité dans les sentiers en général est une priorité importante qui est ressortie des activités de consultation. Les sentiers particulièrement préoccupants sont, entre autres, le sentier Northside et le sentier riverain Nord. La Ville devrait réaliser une évaluation plus détaillée et travailler avec des intervenants pour bien saisir les problèmes et s'efforcer de les résoudre.

Le présent Plan directeur prévoit des évaluations de la sécurité et l'élaboration de plans d'immobilisations connexes dans le but d'apporter des améliorations prioritaires, comme l'éclairage des principales voies de transport actif.

Recommandations

26. Soumettre la sécurité des principaux sentiers de la ville jugés problématiques à une vérification fondée sur les principes de prévention du crime par l'aménagement du milieu. Le sentier Northside et le sentier riverain Nord font partie de ceux dont la sécurité doit être évaluée en priorité et dans l'immédiat. D'autres sentiers importants devront faire l'objet de vérifications de sécurité à court terme, au besoin.

4.5 Renforcement du réseau des sentiers bleus

Accès aux cours d'eau

Les consultations ont fait ressortir un fort désir d'améliorer l'accès aux rivières, y compris leur observation, l'utilisation des rives comme espaces ouverts où observer le coucher du soleil, pique-niquer et jouer, et la capacité d'y pratiquer des sports aquatiques et des activités de loisirs (pêche, canot et kayak).

Les actuelles rampes municipales de mise à l'eau des embarcations à moteur se trouvent aux parcs Carleton et Morell. Le présent Plan directeur appuie le plan du parc Carleton, qui prévoit que la principale rampe de mise à l'eau de la ville soit officialisée sur la rive nord. Il est possible de faire officiellement de la rampe de mise à l'eau du parc Morell un accès secondaire pour les embarcations à moteur et non motorisées, grâce à d'éventuelles améliorations du stationnement et de la signalisation. La Ville devrait aussi étudier la faisabilité d'aménager un espace d'entreposage clôturé pour les embarcations non motorisées.

Dernièrement, la Ville a entrepris l'initiative Accès à la rivière qui permettra d'aménager ou d'améliorer jusqu'à 12 aires de mise à l'eau pour les embarcations non motorisées. Pour compléter cette initiative, la Ville devrait continuer de planifier des travaux visant à améliorer les plages des parcs Killarney et Carleton et songer à d'autres façons d'exploiter les rives.

Un des grands objectifs du Plan directeur consiste à offrir divers moyens permettant aux embarcations non motorisées d'accéder au lac Killarney, à la rivière Saint-Jean/Wolastoq, à la rivière Nashwaak et à d'autres cours d'eau.

Recommandations

- 27. Aménager la principale rampe de mise à l'eau de la Ville sur la rive nord pour les embarcations à moteur, conformément au plan du parc Carleton. L'accès public à la rampe de mise à l'eau secondaire du parc Morell doit être officialisé par l'amélioration du stationnement, de la signalisation et des espaces d'entreposage.**
- 28. Aménager plusieurs microparcs à mesure que des occasions se présentent, afin que les sentiers bleus et verts ou d'autres infrastructures de loisirs offrent un certain divertissement (passif ou actif, selon le cas).**
- 29. Aménager des belvédères, des aires d'observation de la faune ou des plateformes de pêche à des endroits stratégiques le long du réseau hydrographique de Fredericton.**

Gestion de la végétation et observation des rivières

Il faut se réjouir de l'emplacement de la ville au confluent de la rivière Saint-Jean/Wolastoq et de la rivière Nashwaak, et ce, en gérant la végétation de façon à créer des postes d'observation à divers endroits stratégiques (abris et corridors d'observation). Cela doit être fait de manière stratégique et sélective afin d'appuyer le maintien des mesures visant à limiter les inondations.

Recommandations

- 30. Élaborer une stratégie équilibrée de gestion de la végétation le long du réseau fluvial afin de dégager la vue sur les cours d'eau et d'y donner accès.**

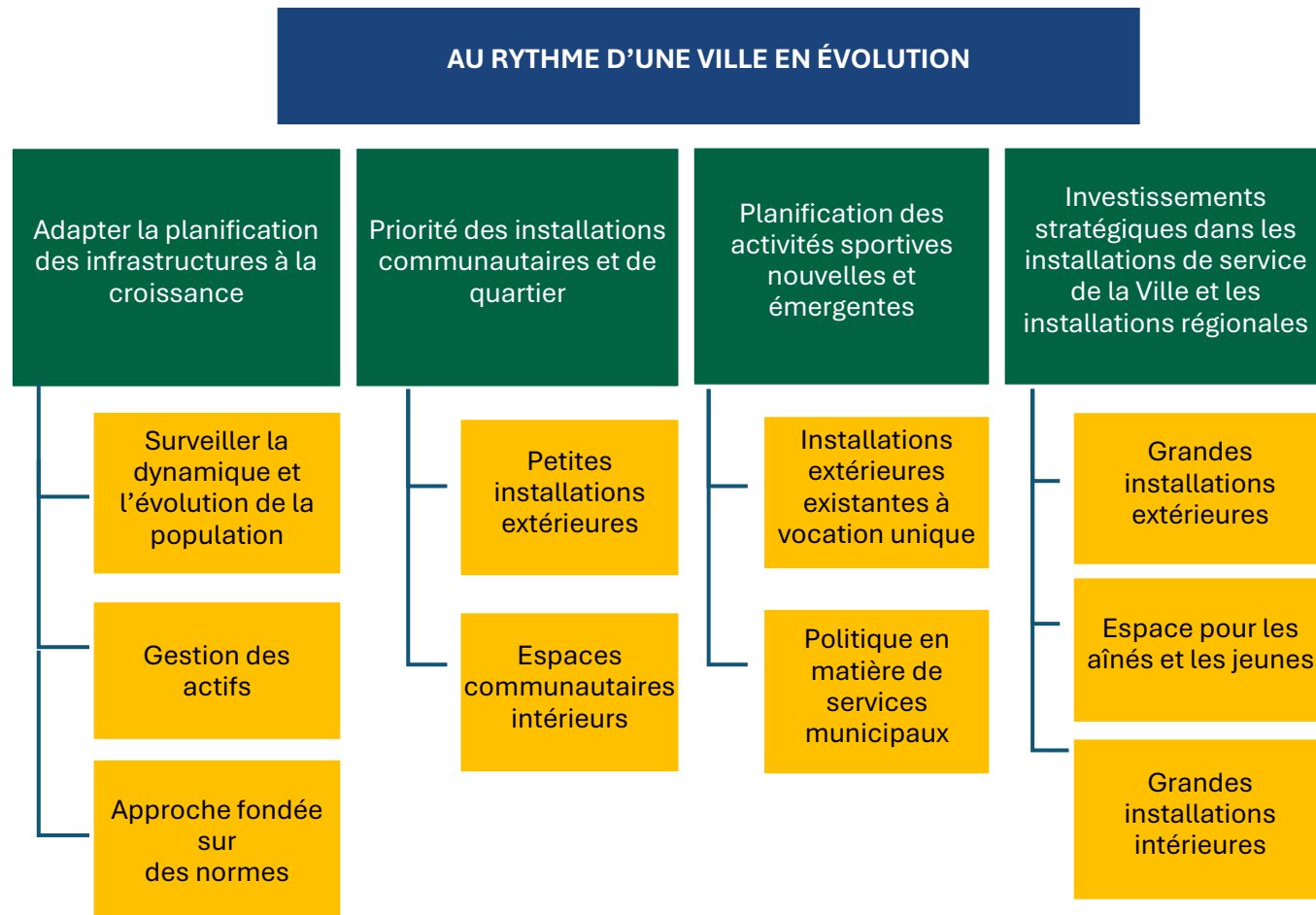


5. AU RYTHME D'UNE VILLE EN ÉVOLUTION



5.1 Orientation des services de loisirs

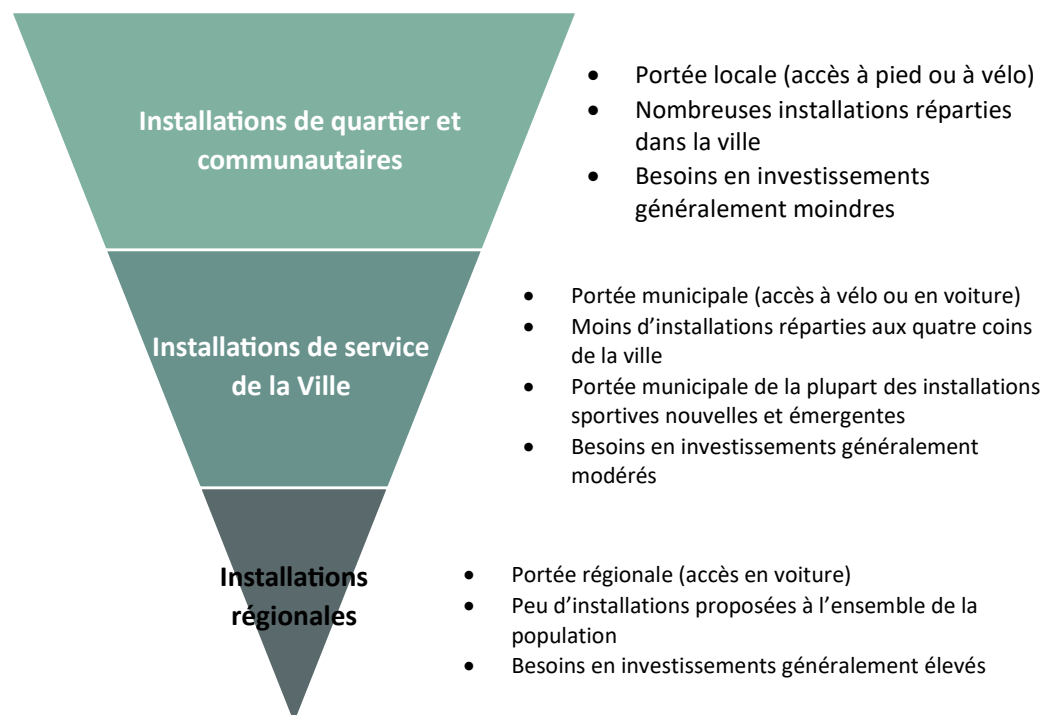
Pour suivre le rythme d'une ville en évolution, il faut concentrer les efforts sur cinq principaux axes de service, comme on le verra ci-après et comme l'expliquent les sous-sections suivantes du Plan directeur.



5.2 Aperçu des installations de loisirs

La Ville a un vaste parc d'installations de loisirs intérieures et extérieures disponibles à divers degrés – des installations de quartier et communautaires à portée locale aux grandes installations municipales de service desservant toute la ville (généralement sans s'étendre davantage), jusqu'aux installations au service de la région dont la portée optimale déborde des limites de la ville.

Le Plan directeur s'appuie sur la reconnaissance du fait que la Ville devra réinvestir dans les installations existantes dans le but de les optimiser, et investir dans de nouvelles installations pour répondre aux besoins en constante évolution des résidents et d'une communauté en pleine croissance. Bien que le Plan directeur reconnaisse l'importance des installations et services de loisirs proposés par la Ville, quelle qu'en soit la taille, il insiste sur la nécessité de permettre aux gens d'utiliser ces installations pour pratiquer des activités de loisirs au quotidien.



5.3 Adaptation de la planification des infrastructures à la croissance

Surveillance de la dynamique et de l'évolution de la population

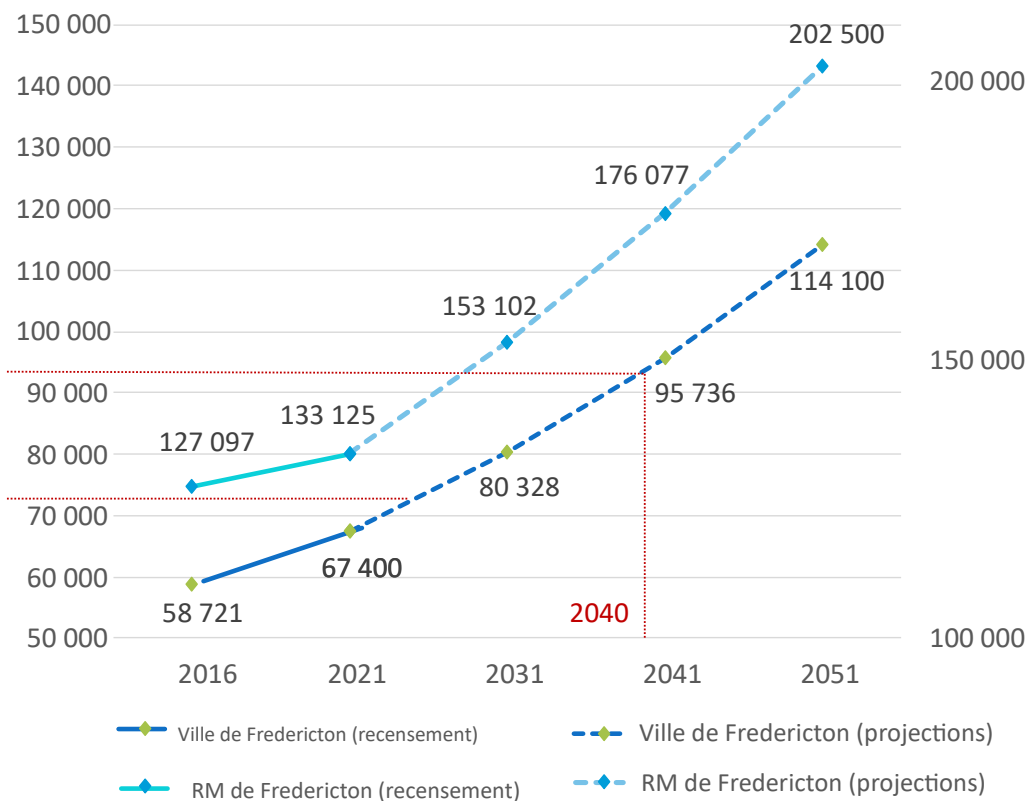
Compte tenu de l'augmentation de la population de la ville à la suite de la réforme de la gouvernance locale, ainsi que des taux de croissance actuels, la Ville a entrepris une étude sur la population, le logement et les perspectives d'emploi qui prendra fin en 2051. Cet exercice consiste à mettre les projections à jour en fonction de la population ajoutée. Les projections montrent que la ville croît beaucoup plus vite que ce que prévoyait au départ la Stratégie de croissance de 2017.

Dans le but de planifier les installations, infrastructures et services de loisirs de demain, le présent rapport se sert de ces projections à la fois les plus récentes et les plus globales pour évaluer les besoins futurs de la population. Sur la période de validité du PDL (de 2025 à 2040), la ville devrait accueillir au-delà de 20 000 résidents de plus. Fredericton a constaté la croissance de l'immigration internationale au Canada. On estime que, jusqu'en 2041 et par la suite, cette croissance sera fortement attribuable aux résidents permanents nés à l'étranger. Récemment, les immigrants provenaient pour la plupart de l'Afrique, de l'Asie du Sud et des pays arabes. Une population diversifiée exigera des activités de loisirs plus variées et forcera la Ville à modifier sa prestation des services de loisirs.

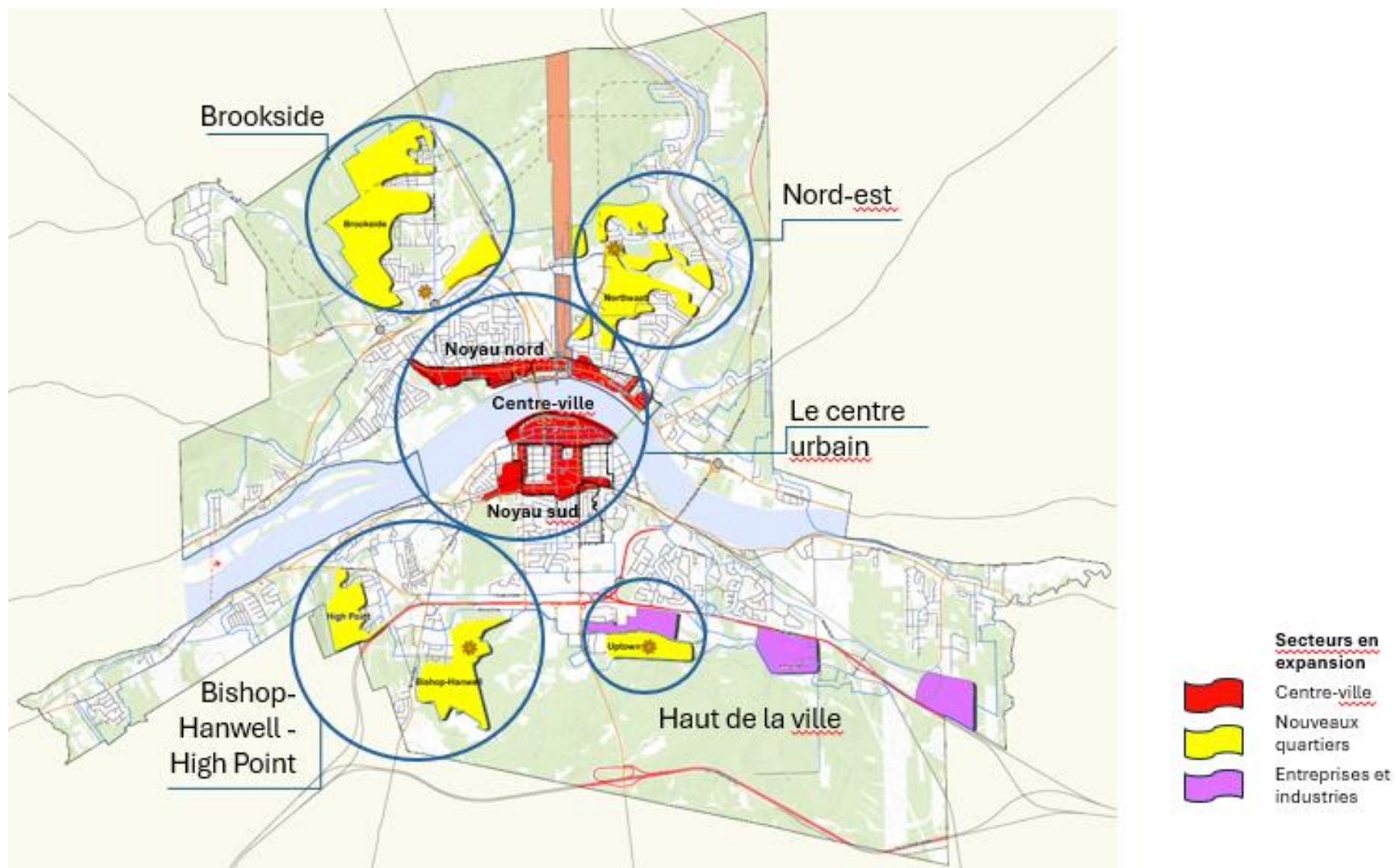
La Stratégie de croissance prévoit que la majorité (75 %) de ces nouveaux résidents seront logés dans quatre nouveaux

quartiers résidentiels, soit Brookside, Nord-Est, Bishop-Hanwell-High Pointe et le haut de la ville. Le reste (25 %) sera logé dans le cœur urbain de la ville (centre-ville, noyau sud et noyau nord). La pièce ci-dessous donne des précisions à ce sujet.

Pièce 3 : Croissance démographique historique et projetée, de 2016 à 2041



Source : SPM, inspiré de l'étude de la Ville de Fredericton sur la population, le logement et les perspectives d'emploi, 2023



Pièce 4 : Secteurs pouvant accueillir la croissance future

Source : SPM, inspiré du Plan municipal de la Ville de Fredericton

Même si la croissance démographique de la ville sera en partie absorbée par les nouveaux quartiers, le noyau urbain (centre-ville, noyau nord et noyau sud) continuera lui aussi de grandir et de changer à mesure que des terrains seront réaménagés et serviront à des fins résidentielles et professionnelles. En outre, les quartiers établis subiront des modifications mineures et de modestes formes de densification. À mesure que Fredericton prendra de l'expansion et que les besoins récréatifs de sa population changent, le réseau des parcs s'étendra aux nouveaux quartiers et l'offre de bien des parcs se diversifiera. Au fil de ces changements, la Ville devra surveiller l'utilisation des parcs et les besoins en installations et, au besoin et s'il est souhaitable de le faire, travailler avec la communauté afin de dresser des plans de modernisation des parcs. Le Plan directeur concorde parfaitement avec les initiatives de planification de la Ville, et les installations de loisirs et les parcs nouveaux et existants continueront d'occuper une place importante dans le développement et la planification communautaires. La Ville devrait continuer d'adapter le Plan municipal et la planification des loisirs à la croissance démographique, tout en reconnaissant que le développement est dynamique et pourrait évoluer.

Étant donné la forte croissance et la densification de la population, l'aménagement des parcs sera un aspect important du développement communautaire dans le processus de planification. La Ville devrait donc adopter des normes pour l'exploitation de parcs et d'installations de loisirs sur son territoire. La Ville est bien placée pour faire face à la croissance des quartiers existants et des nouveaux secteurs, car elle a récemment affecté plus d'effectifs à la planification et à l'aménagement des parcs.

Approche fondée sur des normes

Pour chaque type d'installation/d'aménagement visé par le Plan directeur, plusieurs mesures d'évaluation sont entreprises afin de bien comprendre les futurs besoins, possibilités et répercussions à des fins de planification. Il s'agit entre autres :

- de renseignements sur l'approvisionnement et l'inventaire, y compris sur la répartition géographique;
- d'une norme d'approvisionnement/niveau de service;
- de l'utilisation des installations;
- de l'état des installations et des besoins en immobilisations;
- des tendances de la participation;
- de la planification déjà en place;
- des commentaires de la communauté et des intervenants.

Dans une zone urbaine en pleine croissance, l'utilisation de normes, tant fondées sur la population que sur la participation, représente un des moyens efficaces de comprendre le moment où de nouvelles installations sont requises. La modification du taux de croissance de la communauté ne change rien aux normes, mais fait varier le moment où la croissance de la population déclenche le besoin d'investir. Une utilisation appropriée des normes peut appuyer le processus décisionnel bien avant que les déclencheurs au sein de la population ne justifient de nouvelles installations; cependant, les normes à elles seules ne suffisent pas et ne doivent fournir qu'une

orientation partielle et être conjuguées aux autres filtres d'évaluation exposés dans le Rapport d'information technique.

Gestion des actifs

Même si la Ville appliquait auparavant des pratiques de gestion de ses actifs, son Plan stratégique de gestion des actifs (PSGA) de 2018, qui était pour elle un premier du genre, a jeté les bases de l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA) détaillé et maintenant réalisé. Le PSGA et le PGA visent à uniformiser les méthodes décisionnelles des différents services de la Ville, et couvrent divers groupes d'actifs, parmi lesquels des améliorations foncières telles que les sports de plein air, les espaces récréatifs et les bâtiments que sont, entre autres, les installations de loisirs, les arénas et les centres pour aînés.

La Ville reconnaît la valeur d'une gestion continue des actifs, tant pour ses installations intérieures qu'extérieures, et devrait maintenir cette approche pour le remplacement des installations.

Recommandations

31. S'assurer que les investissements dans les installations de loisirs s'appuient sur une approche de gestion des actifs qui colle au maximum aux objectifs des services de loisirs, que ce soit des services individuels ou collectifs.

La gestion des actifs est un élément crucial du Plan directeur des loisirs. Pour certains actifs ou certaines catégories d'actifs, les plans de modernisation des installations devraient s'harmoniser avec les recommandations concernant les

services de loisirs. À titre d'exemple, le remplacement des équipements des parcs devrait tenir compte des services de loisirs dont les quartiers actuels et futurs ont besoin. Ces besoins sont en partie établis en fonction du présent Plan, ainsi qu'au moyen d'un processus de consultation publique. Les politiques, budgets et priorités entourant la gestion des actifs peuvent ensuite orienter les décisions vers des solutions possibles, abordables et adéquates. Comme autre exemple de possibilité à valeur ajoutée, notons les pratiques exemplaires qui consistent à optimiser l'espace de façon à répondre à un plus grand nombre de besoins communautaires lorsque des travaux majeurs de modernisation sont envisagés.

Les facteurs à considérer que sont la gestion des actifs, les opérations et l'entretien devraient aussi donner le ton à l'élaboration des solutions privilégiées par les plans directeurs de reconfiguration des grands parcs communautaires, que recommandent les sections du présent Plan consacrées aux parcs.

5.4 Accent mis sur les installations communautaires et de quartier

La Ville a inscrit à son plan municipal l'objectif de créer des quartiers complets et des lieux caractéristiques, qui font partie de la vision d'avenir de Fredericton. Le Plan directeur reconnaît l'importance de fournir des parcs et des installations qui permettent des rencontres officielles ou informelles et qui soudent les quartiers, en proposant divers lieux et espaces souples adaptés aux besoins locaux.

Le tableau ci-après résume l'offre actuelle d'équipement de loisirs et indique le nombre d'installations communautaires et de quartiers supplémentaires (par type) dont il faudra se doter

avant la fin de la période de validité du Plan afin de répondre aux besoins établis. Ces besoins ont été constatés au moyen des travaux de recherche, de consultation et d'analyse des phases 1 et 2. Les tableaux qui suivent portent sur les autres catégories de niveaux de service des installations suivantes.

Pièce 5 : Aperçu des installations de loisirs et des stratégies clés

Type d'installation	Offre municipale actuelle	Niveau de service observé	Niveau de service comparable (à titre de référence seulement)	Nouvelles installations requises d'ici 2040	Remarques (pour en savoir plus, consultez les recommandations)
Courts de tennis	20	1:3 370 résidents	1:5 000 résidents	0	- Continuer de surveiller la demande afin de respecter les ratios. - Les terrains simples ne sont pas recommandés.
Terrains de pickleball	11	1:6 127 résidents	1:5 000 résidents	8	- Continuer d'évaluer la capacité de prestation de services et son harmonisation avec les tendances et la demande. - Les normes qualitatives seront de plus en plus importantes.
Terrains de basketball	10*	1:1 120 jeunes (de 10 à 19 ans)	1 : 800 jeunes (de 10 à 19 ans)	3 -4	Songer à aménager des terrains de basketball dans les futurs parcs, en tenant compte du profil démographique local et des besoins constatés.
Infrastructures aquatiques extérieures	4	1:16 850 résidents	1:18 000 résidents	1	Envisager de construire une autre piscine extérieure, de façon à continuer d'encourager les activités aquatiques dans la ville.
Pataugeoires et aires de jeux d'eau (combinées)	9	1:668 enfants (de 0 à 9 ans)	1:2 000 enfants (de 0 à 9 ans)	3 – 4	- Remplacer les pataugeoires par des aires de jeux d'eau, au besoin. - Aménager des aires de jeux/de jets d'eau dans la ville. - Installer une aire de jeux d'eau dans le secteur nord.
Terrains de jeux	54	Sans objet	À distance de marche des secteurs résidentiels	Pour chaque nouveau parc	- Couverture généralement bonne des terrains de jeux de la ville. - Approche de gestion des actifs appliquée à la modernisation des terrains de jeux. - Prise en compte de l'aménagement de nouveaux terrains de jeux dans les futurs parcs.
Planchodromes	4	1:2 555 jeunes (de 10 à 19 ans)	1 : 3 000 jeunes (de 10 à 19 ans)	2 - 3	- Modernisation des installations non permanentes par des installations en béton. - Envisager d'aménager de petites installations pour tous les types de sports à roues.
Patinoires extérieures	8	1:8 425 résidents	Sans objet	1 patinoire (réfrigération mécanique)	- Transition vers un modèle de soutien des groupes communautaires et des bénévoles, afin d'aménager et d'entretenir des patinoires naturelles en plein air. - Aménagement d'une patinoire extérieure à réfrigération mécanique.

*Les terrains de basketball sont présentés en équivalents terrain régulier.

Courts de tennis

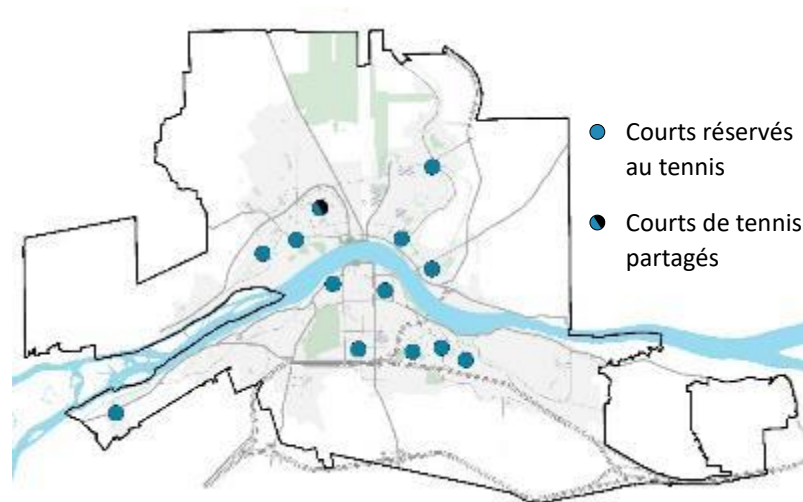
La Ville a des courts de tennis dans sept parcs qui sont généralement bien répartis à l'intérieur de la zone urbaine. À l'offre municipale s'ajoutent les courts situés sur les terrains des écoles, lesquels sont accessibles au public après les heures de classe, conformément aux ententes de réciprocité avec l'ASD-W. Le niveau de service est pour l'instant suffisant, puisque le secteur privé répond largement à la demande à l'Abony Family Tennis Centre. Parce que les emplacements comptent généralement plusieurs courts, plutôt qu'un seul, les normes ont tendance à varier considérablement et ne s'appliquent pas nécessairement si une norme plus élevée est observée, comme c'est le cas à Fredericton.

Le tennis est un service municipal dont on ne tire bien souvent aucun revenu et pour lequel on ne recueille aucune mesure (de la fréquentation), et les courts sont parfois délabrés. La Ville devrait conserver ses pratiques efficaces de gestion des actifs à cette fin, en songeant à des revêtements de surface adéquats et, au besoin, à un système d'éclairage (l'éclairage des courts aménagés dans les parcs communautaires est recommandé).

Les courts de tennis sont des actifs communautaires importants qu'il convient d'entretenir pour la pratique d'activités et de jeux non structurés. L'intérêt pour le tennis suit le va-et-vient du succès global des joueurs de tennis canadiens professionnels, et la demande devrait donc être surveillée pendant toute la durée de validité du Plan.

Le Plan directeur se concentre sur l'entretien continu des courts et le suivi de la demande à mesure que la ville évolue. Tous les courts de tennis éclairés existants devraient être entretenus, et les investissements se concentrer sur la modernisation et le

prolongement du cycle de vie (peinture acrylique, filets et clôture).



Les courts de tennis offrent un parfait exemple de détérioration. La Ville devrait s'assurer de maintenir la qualité des courts de tennis à un niveau acceptable pour une utilisation continue.

Recommandations

32. Maintenir les courts de tennis éclairés en bon état pour que ces aménagements importants soient accessibles à tous.

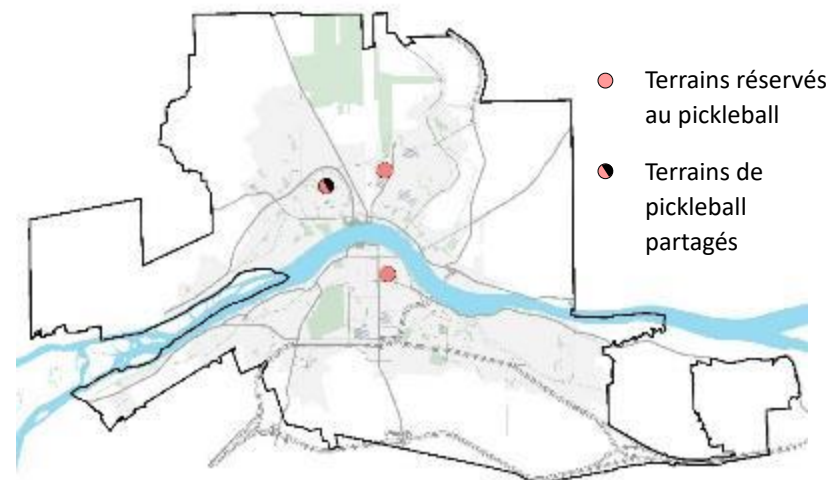
Terrains de pickleball

Le pickleball est un des sports qui connaissent la plus forte croissance au Canada et aux États-Unis. En à peine deux ans, Pickleball Canada a doublé son nombre de membres, qui est passé de 30 000 en 2022 à 70 000 en 2024. Le sondage national réalisé en 2022 par Pickleball Canada auprès des joueurs révèle que leur nombre au Canada (ceux qui jouent mais qui ne sont pas nécessairement inscrits) pourrait avoir atteint les 350 000 joueurs avant la pandémie. Une analyse détaillée démontre clairement que le chiffre de plus d'un tiers de million concerne des joueurs à tout le moins occasionnels. Il ne faut pas les confondre avec les joueurs réguliers. Quoi qu'il en soit, l'essentiel à retenir est la croissance rapide en popularité.

Les normes fondées sur la population ne fournissent pas une mesure adéquate pour un sport émergent en plein essor. Tout ajout majeur réclamé par la communauté au parc des terrains de pickleball doit s'appuyer sur ce qui suit :

1. preuve de constitution en société à titre d'organisme sans but lucratif;
2. besoin démontré (inscriptions, utilisation du terrain, portée du programme pour tous les groupes d'âge, capacité démontrée d'accueillir des tournois et prévalence de la demande saisonnière intérieure et extérieure).

Une norme de participation refléterait une faible utilisation des terrains le jour, du printemps à l'automne. Par conséquent, la Ville devrait fonder sa planification sur un juste équilibre entre l'utilisation globale et les périodes de jeu habituelles, de sorte que les terrains ne soient pas trop nombreux. Avant d'aménager de nouveaux terrains de pickleball, la Ville doit être satisfaite de l'utilisation des terrains actuels sur une base horaire. Il faudra



continuellement évaluer la capacité de prestation de services et son harmonisation avec les tendances et la demande.

Il devient pratique courante, pour les municipalités, de songer à aménager des terrains extérieurs réservés au pickleball, puisque les terrains à usages multiples alimentent souvent des conflits entre les groupes d'utilisateurs. Par suite de l'aménagement réussi de six terrains à la Place Willie O'Ree, en 2024, la Ville propose à ses résidents 11 terrains réservés au pickleball pour une utilisation libre.

Quant à la configuration, il est préférable d'opter pour des terrains multiples plutôt que simples, afin de permettre les rencontres sportives et les ligues, et donc de les aménager dans les parcs communautaires ou les grands parcs de quartier. Tout nouveau terrain de pickleball devra être situé à bonne distance des secteurs résidentiels, de façon à réduire au minimum les conflits générés par le bruit.

Recommandations

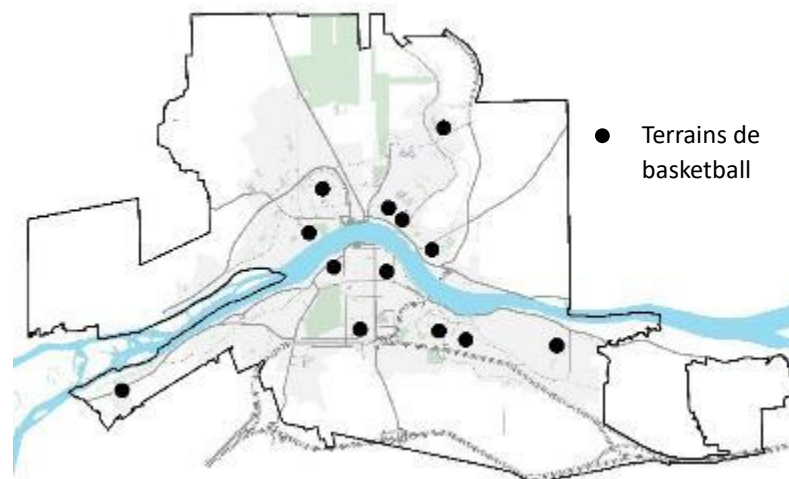
33. Construire des terrains de pickleball en fonction de la demande vérifiée et avérée, tout en optimisant l'utilisation des terrains existants.

Terrains de basketball

Les terrains de basketball de la Ville sont des infrastructures très bien utilisées et en forte demande. Ces installations sont librement utilisées par les résidents, mais aussi par des fournisseurs de services communautaires qui y proposent certains de leurs programmes. Ces installations doivent être entretenues.

Les installations de basketball peuvent être de dimensions traditionnelles, mais les dernières tendances et innovations ont entraîné une augmentation du nombre d'aménagements plus petits, comme les demi-terrains ou les terrains pour les parties à 3 contre 3, dans les grands parcs de quartier. Ces installations de basketball plus petites procurent à tous les résidents, en particulier les jeunes, des occasions importantes, accessibles et abordables de jouer librement.

À mesure que les installations de basketball approchent de la fin de leur vie utile, la Ville devrait évaluer la faisabilité de les remplacer par des terrains pleine grandeur (mieux adaptés aux parcs communautaires ou grands parcs de quartier) ou des terrains plus petits, par exemple, pour les parties à 3 contre 3 (mieux indiqués pour les petits parcs de quartier).



Recommandations

34. Aménager trois ou quatre terrains de basketball additionnels (pleine grandeur ou l'équivalent) afin d'améliorer la répartition géographique et de desservir les quartiers qui voient le jour. Les emplacements devraient être choisis en fonction du profil démographique du secteur et des besoins qui y sont constatés.

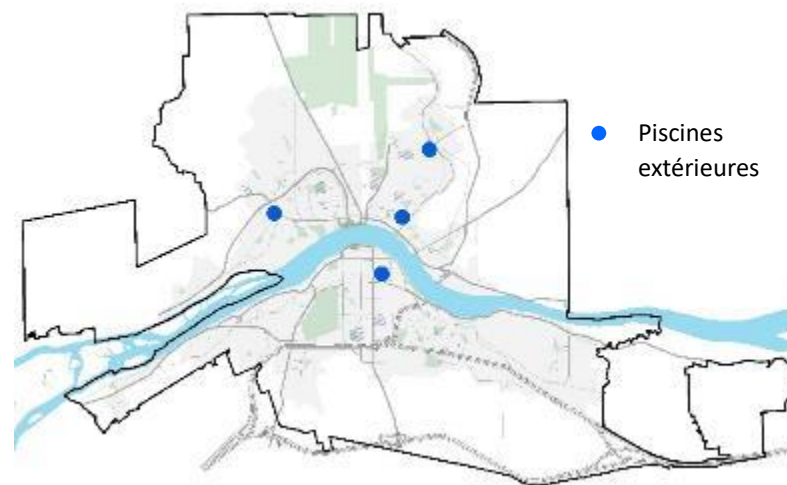
Piscines extérieures

Rénovées il y a environ 15 ans, les quatre piscines extérieures de la Ville sont entretenues conformément à sa stratégie de gestion des actifs, qui consiste à en prolonger la durée de vie utile et à en confirmer l'importance pour la communauté. Ces actifs devraient être entretenus de sorte que la communauté continue de les utiliser pendant la période de validité du Plan.

L'aménagement d'une piscine extérieure dans le parc communautaire d'un secteur en expansion exige la mise en place d'un cadre d'aménagement de parc dans un tel secteur. Pour en savoir plus, consultez la section 4.3.

Recommandations

- 35. Construire une autre piscine extérieure à long terme. Cette installation devrait être stratégiquement située dans le parc communautaire d'un secteur en croissance mal desservi en la matière et être accessible à un large public par divers modes de transport, dont le transport en commun et actif.**

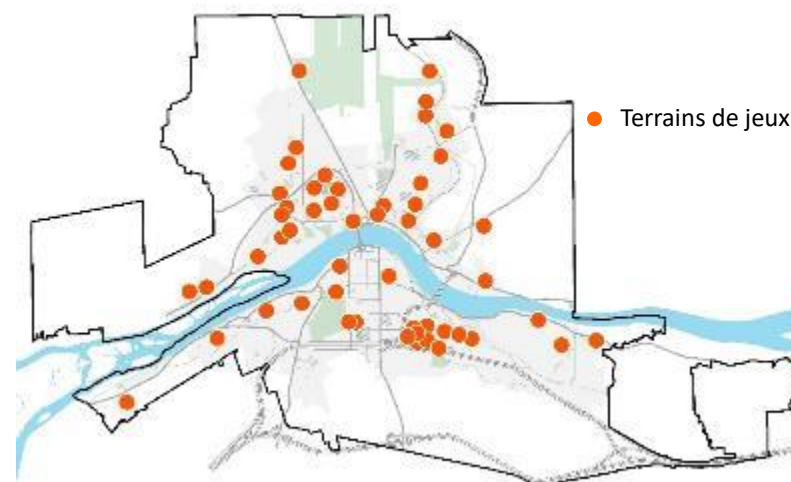


Terrains de jeux

Les terrains de jeux sont des infrastructures de quartier qui devraient être facilement accessibles en 5 à 10 minutes de marche depuis les grands secteurs résidentiels de la zone urbaine. Les terrains de jeux de Fredericton vont des petits espaces comportant quelques structures de jeux (balançoires et petit mur d'escalade) aux grands espaces de jeux conçus pour les utilisateurs de tous âges, peu importe leurs aptitudes (comme le ParticiPARC en construction au parc du lac Killarney).

En ce qui concerne les terrains de jeux, la politique de la Ville qui repose actuellement sur la durée de vie est un principe fondamental de toute stratégie de remplacement des aires de jeux. Le Plan directeur encourage la Ville à maintenir la durée de vie de ses infrastructures de jeux actuellement fixée à 20 ans. La Ville peut devancer la fenêtre de remplacement si elle le juge approprié ou nécessaire. Cette décision est prise au cas par cas.

Dans le cadre de la gestion des actifs et de la planification des quartiers en transformation, la Ville devrait élaborer des protocoles déterminant la méthode, la teneur, le moment et le lieu des travaux de remplacement des terrains de jeux. Cet exercice débute par l'examen des données tirées de la gestion des actifs sur l'état et la durée de vie restante, et devrait ensuite tenir compte du profil démographique du quartier, de l'évolution de ses besoins, de ses pratiques exemplaires et d'une consultation adéquate de la population. Il en résulte une stratégie de remplacement annuel continu des terrains de jeux par ordre de priorité pendant la période de validité du Plan, sous réserve d'un budget annuel convenu de dépenses en immobilisations. Il faudra décider s'il y a lieu de réduire ou de désaffecter certaines installations de jeux dans les petits parcs, et de regrouper et de moderniser les installations de jeux des grands parcs locaux. Ces décisions devraient s'inspirer de l'engagement de la Ville à rendre



une série d'aménagements dans les parcs, comme les terrains de jeux, accessibles à distance de marche raisonnable.

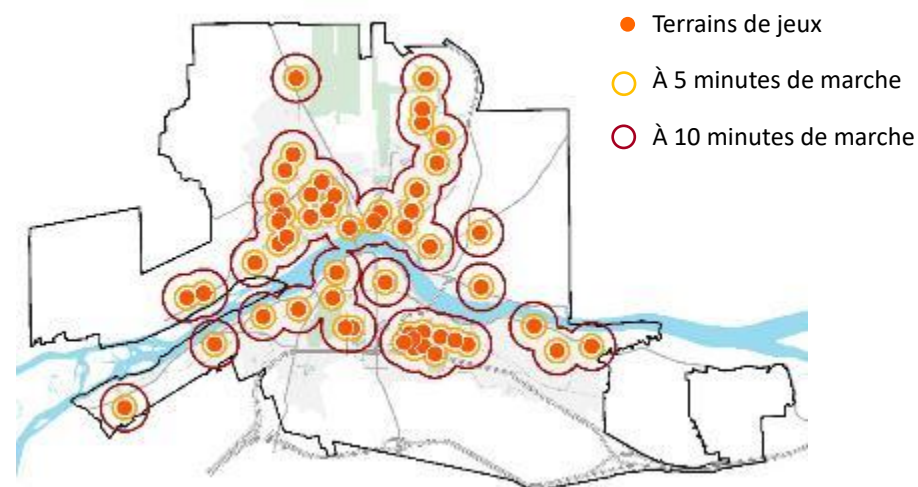
Cette stratégie devrait viser à garantir la régularité de la taille des structures des terrains de jeux aménagés dans les parcs de remplacement et les nouveaux parcs des secteurs en expansion. Cette régularité est vraisemblablement atteinte en dotant les parcs de même niveau dans la hiérarchie (parcs de quartier) d'une infrastructure bâtie généralement semblable et comparable. Il ne s'agit pas de reproduire une configuration ou une installation, mais d'offrir un niveau égal de services pour répondre à la plupart des besoins locaux (résidents immédiats) et de limiter la reproduction aux fonctions des parcs communautaires. Chaque site devra se prêter à des tests de configuration, dans le but d'établir une gamme d'équipements appropriée (nombre). Les limites des dépenses en immobilisations devraient faire en sorte de ne pas produire trop de parcs utilisés à des fins locales similaires en réponse aux demandes de la communauté. Cette mesure est différente des

inspections annuelles et des dépenses consacrées aux terrains de jeux existants et aux parcs avoisinants pour les maintenir en bon état.

Recommandations

- 36. Élaborer une stratégie de remplacement des terrains de jeux.** Il faudrait prévoir dès maintenant le remplacement de toute structure de jeux installée avant 2005. Si les inspections et les travaux de gestion des actifs de la Ville font état d'un besoin, le remplacement doit se faire plus tôt. D'année en année, une fenêtre de 19 ans permet de cibler d'autres structures de jeux qu'il faut songer à remplacer ou à retirer.
- 37. Adopter une norme qui prévoit un terrain de jeux à distance de marche raisonnable (de 5 à 10 minutes) des nouveaux quartiers résidentiels, et l'utiliser pour déterminer les besoins futurs des quartiers existants.** Les obstacles majeurs (routes principales, caractéristiques naturelles, voies ferrées, etc.) doivent être pris en compte.
- 38. Élaborer des normes de service qui font en sorte que les infrastructures construites dans les terrains de jeux sont uniformes et comparables.** Ces normes devraient respecter la hiérarchie des parcs.

Pièce 6 : Évaluation de l'accessibilité à pied aux terrains de jeux



Pataugeoires et aires de jeux d'eau

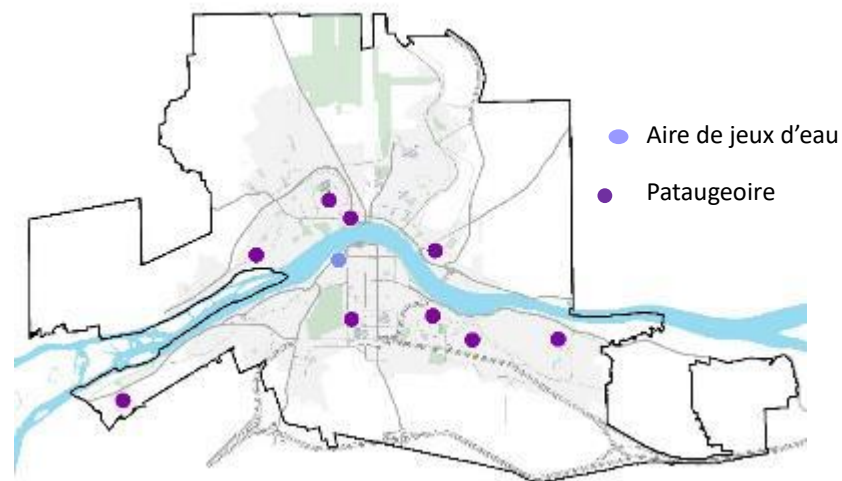
Compte tenu de leurs exigences opérationnelles, des risques pour la santé que représente une eau stagnante et des groupes d'âge limités de leurs utilisateurs, les pataugeoires deviennent obsolètes. De nombreuses communautés du pays les remplacent souvent par des jeux d'eau ou des aires de jets d'eau (jeux d'eau de moindre envergure).

La Ville devrait cesser la construction de pataugeoires et démanteler celles qui arrivent à la fin de leur vie utile. À la place, certaines installations devraient être converties en aires de jeux d'eau ou de jets d'eau. Cet exercice devrait être réalisé de manière stratégique afin d'ajuster la taille de l'inventaire de ce type d'installations dans la ville.

Pour régler un problème de pataugeoires, il faut attribuer des niveaux de service aux parcs de quartier. En général, les aires de jeux d'eau sont aménagées dans des parcs communautaires, tandis que les grands parcs de quartier qui procurent aux enfants d'autres structures peuvent abriter de plus petites aires de jets d'eau. Cela soulève la nécessité d'aménager certains de ces terrains (p. ex. le parc Woodbridge est petit et n'a qu'une pataugeoire).

Recommandations

39. Remplacer au besoin les pataugeoires des parcs communautaires par des aires de jeux d'eau modernes, et créer une stratégie de remplacement par ordre de priorité pour construire d'autres aires de jeux d'eau/jets d'eau pendant la durée de validité du Plan, en fonction des éléments de croissance et de gestion des actifs à considérer.



40. Optimiser le parc des installations extérieures de jeux d'eau pour enfants en démantelant les pataugeoires des parcs de quartier, surtout les petits parcs (de moins de 1 ha). Dans les grands parcs de quartier dotés d'équipements de loisirs complémentaires, la Ville devrait songer à remplacer les pataugeoires par de petites aires de jets d'eau. Ce type de réinvestissement devrait également viser une répartition géographique et démographique équitable dans la ville.

41. Aménager une aire de jeux d'eau (semblable à celle du parc Wilmot) pour faire face à la croissance et désengorger celle du parc Wilmot. Elle devrait se situer dans la partie nord de la ville afin d'offrir un niveau de service équitable aux résidents de ce secteur.

Planchodromes

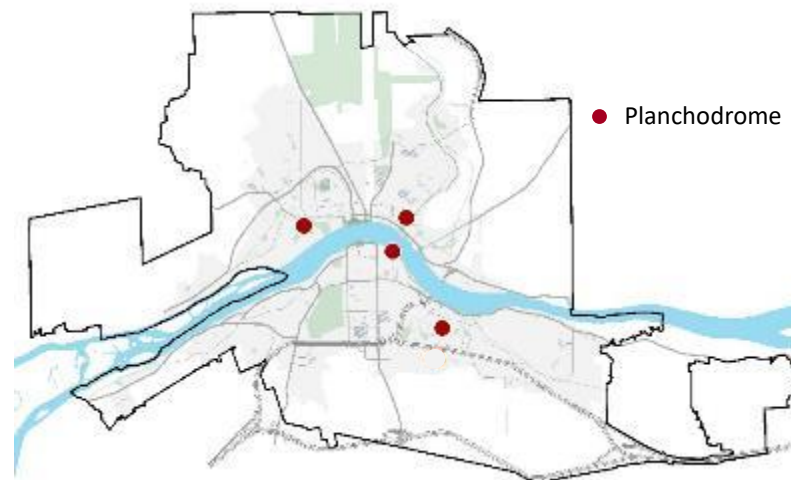
Les planchodromes des villes se trouvent généralement dans les parcs communautaires. Ces installations centralisées servent à plusieurs quartiers. À Fredericton, les planchodromes sont bien répartis, mais ils se concentrent dans la zone centrale.

À mesure que les planchodromes arrivent à la fin de leur vie utile, les reproduire pourrait ne pas convenir. Le planchodrome du parc Henry et peut-être même celui du parc Mitch Clarke Nasis, par exemple, comportent des surfaces asphaltées et des équipements non permanents.

Les zones suburbaines plus récentes ne sont pas bien pourvues en planchodromes. Voilà une occasion non seulement de reproduire les planchodromes existants, mais de diversifier l'offre. La planification des parcs communautaires et de quartier doit tenir compte des sports de planche dans les secteurs en expansion, puisque les planchodromes se font rares dans les zones suburbaines plus récentes. La Ville devrait voir les planchodromes non pas comme des investissements discrétionnaires à l'intention des planchistes, mais comme une occasion de créer pour eux de petites structures diversifiées – pistes à rouleaux, emplacements pour les trottinettes, petits espaces pour la pratique de la planche, etc.

Recommandations

42. Intégrer des installations de planche à roulettes en béton au plan de réaménagement du parc Henry. Ce plan préalable à tous travaux devrait indiquer la solution idéale ou privilégiée, par exemple, une piste pour la pratique de la planche à roulettes, une piste à



rouleaux ou d'autres nouveautés destinées à attirer les jeunes.

43. Repérer les endroits où construire de nouvelles installations en béton et en déterminer l'emplacement à la suite d'une évaluation démographique et géographique équitable.

44. Aménager deux ou trois petites installations pour tous les types de sports à roues dans de grands parcs de quartier qui s'y prêtent. Il peut s'agir de petits espaces pour la pratique de la planche à roulettes, de pistes à rouleaux, d'emplacements pour trottinettes et de divers autres équipements.

Patinoires extérieures

Les patinoires naturelles en plein air sont des attraits communautaires populaires qui ne sont utilisés qu'environ six semaines par an, qui exigent beaucoup de travail du personnel et qui sont de plus en plus perturbées par les changements climatiques. Ces facteurs réunis soulèvent l'importante question de l'optimisation des ressources de la Ville. L'adoption d'un modèle communautaire d'aménagement des patinoires naturelles est un moyen raisonnable de redistribuer la responsabilité. Il faudra pour cela obtenir l'adhésion et la participation de la communauté.

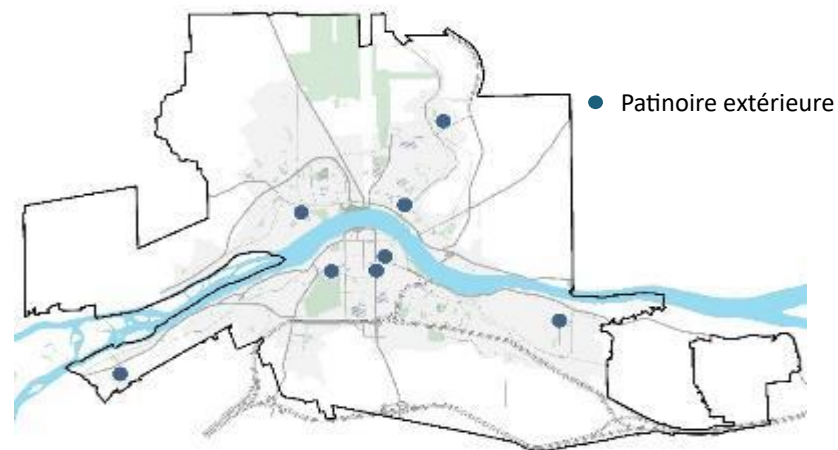
Le Plan directeur adhère au récent virage pris par la Ville pour aménager des patinoires extérieures à réfrigération mécanique à des endroits emblématiques. Des villes canadiennes de moyenne et grande envergure font de même, et installent parfois un toit pour protéger les patineurs contre les intempéries. Les patinoires extérieures munies d'un toit peuvent fournir un coin ombragé pendant l'été et servir à diverses activités de loisirs.

Les patinoires extérieures se prêtent bien aux principes d'inclusion du Plan directeur, qu'il s'agisse des grandes patinoires à réfrigération mécanique (à la place des Officiers) ou des patinoires communautaires improvisées dans les parcs locaux.

Recommandations

45. Concevoir un modèle de gestion des patinoires extérieures qui établirait les responsabilités de la Ville et des groupes communautaires autorisés quant à l'entretien et à l'exploitation des patinoires naturelles communautaires.

46. Passer d'un modèle d'exploitation des patinoires naturelles en plein air par la Ville à un modèle de prise



en charge par des groupes communautaires, conformément à la politique de la Ville en matière de patinoires extérieures.

47. Limiter la mise en place de nouvelles patinoires naturelles en plein air. Ces installations ne devraient être envisagées que si la demande locale est là, pourvu que l'infrastructure nécessaire (accès à l'alimentation en eau, vestiaires, etc.) des parcs communautaires s'y prête, qu'il en résulte une meilleure répartition dans la ville et qu'un groupe communautaire puisse s'en occuper pendant la saison.

48. Aménager une troisième patinoire extérieure à réfrigération mécanique sur le territoire. Son emplacement devrait répondre à des objectifs plus larges de regroupement d'installations et de création de centres adaptés à la croissance.

5.5 Planification d'installations nouvelles et émergentes

Les parcs et espaces ouverts de la ville abritent une panoplie d'installations de loisirs extérieures spécialisées qui évoluent à mesure que la population se diversifie. Parmi les installations thématiques, notons les terrains de volleyball de plage, les parcours de disque-golf, les appareils extérieurs de mise en forme, les parcs canins, les aires réservées aux événements spéciaux, les jardins communautaires, les terrains de jeux de boules et d'autres équipements et aménagements.

Largement tributaires des intérêts que la communauté exprime ou réitère, ces installations devraient être constamment évaluées de façon à adapter le niveau d'aménagement et d'investissement aux avantages que la population en retire, et d'instaurer un mode/partenariat opérationnel viable.

Pièce 7 : Aperçu des installations de loisirs et stratégies clés

Il sera important pour la Ville de surveiller l'utilisation et la fréquentation des installations de loisirs extérieures spécialisées.

La demande ou l'intérêt de la communauté, plutôt qu'un niveau de service, devrait justifier la mise en place de nouvelles installations de loisirs extérieures spécialisées.

Le tableau ci-après résume le parc des installations uniques, nouvelles ou émergentes (par type) et les installations à aménager pendant la période de validité du Plan. Ces besoins ont été constatés au moyen des travaux de recherche, de consultation et d'analyse des phases 1 et 2.

Type d'installation	Offre municipale actuelle	Niveau de service observé	Niveau de service comparable (à titre de référence seulement)	Nouvelles installations requises d'ici 2040	Remarques (pour plus de détails, consultez les recommandations)
Terrain de cricket	1	1:67 400 résidents	Sans objet	1	D'autres installations seront annexées à des terrains de sport.
Terrain de volleyball de plage	7	1:9 628 résidents	Sans objet	Selon la demande	Continuer d'évaluer la capacité de prestation de services et son harmonisation avec les tendances et la demande.
Parc pour chiens en liberté	2	1:33 700 résidents	Sans objet	Pour chaque projet d'aménagement/de modernisation de parc	Aménager des installations supplémentaires dans la ville en fonction des nouveaux quartiers et de la densification.
Parc de vélocross, vélos tout-terrain et vélos de montagne	1	1:67 400 résidents	Sans objet	Selon la demande	Entretenir l'actuel parc de vélocross du Centre Grant-Harvey ou le remplacer par une piste à rouleaux située à un endroit plus facile d'accès et plus densément peuplé.

Parcours de disque-golf	2	1:33 700 résidents	Sans objet	Selon la demande	- Aménager une piste approuvée de vélos de montagne, comme le prévoit le plan directeur du lac Killarney. - L'aménagement d'un nouveau parcours de disque-golf est prévu au parc du lac Killarney.
-------------------------	---	--------------------	------------	------------------	---

Terrains de cricket

Dernièrement, la Ville a achevé la construction d'un terrain de cricket dans un parc de quartier de Lincoln Heights. Le présent Plan reconnaît la nécessité d'aménager un terrain de cricket supplémentaire, comme l'a fait valoir l'étude de faisabilité d'un terrain de cricket terminée en 2022. Ce rapport d'évaluation recommandait une série d'options, parmi lesquelles la reconfiguration d'un terrain de balle désaffecté était privilégiée. Puisque la Ville cherche activement à y établir un complexe pour la tenue de tournois de balle, le parc Killarney était un emplacement possible nommé dans l'étude de faisabilité d'un terrain de cricket. L'ajout d'un terrain de cricket simple (réservé) dans le complexe représenterait une pratique exemplaire (à l'échelle nationale) et constituerait un aspect important de la planification axée sur l'inclusivité.

Recommandations

49. Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'étude de faisabilité d'un terrain de cricket (2022), notamment l'aménagement d'un terrain de cricket additionnel dans un endroit approprié de la ville.

50. Installer des filets de cricket (équivalents à des cages de frappeurs) pour réduire l'encombrement des terrains de sport.

Terrains de volleyball de plage

Les terrains de volleyball de plage sont aménagés sur demande. La Ville devrait continuellement surveiller l'utilisation et la demande, de façon à adapter sa capacité de prestation de services aux tendances et à la demande.

Si la demande justifie l'installation de terrains supplémentaires, il faudra en faire une répartition géographique équitable. À l'heure actuelle, la rive sud est dépourvue de terrain de volleyball de plage.

Recommandations

51. Aménager un deuxième ensemble de terrains de volleyball de plage à un endroit approprié, probablement sur la rive sud, en tenant compte de la croissance et des considérations démographiques.

Parcs pour chiens en liberté

Les parcs pour chiens en liberté sont créés sur demande, et il sera donc important à l'avenir de surveiller l'utilisation et d'évaluer la faisabilité des nouveaux parcs pour chiens en liberté demandés. Les sentiers pour chiens en liberté sont également un élément que la Ville peut considérer, au besoin.

Recommandations

52. Aménager des parcs ou des sentiers pour chiens en liberté dans des endroits stratégiques de la ville, en les regroupant avec d'autres équipements de loisirs pour créer des pôles de loisirs actifs et passifs. À mesure qu'ils se densifient, les secteurs en expansion devraient être considérés en priorité pour la création de parcs canins.

Parcs de vélocross, vélos tout-terrain et vélos de montagne

L'actuel parc de vélocross et de vélos tout-terrain du Centre Grant-Harvey a été créé après que les jeunes de la ville en aient manifesté le besoin. Il serait raisonnable de déplacer les installations pour vélocross afin d'en accroître l'accès par transport actif, et la Ville devrait analyser davantage cette question.

La Ville a récemment entrepris l'aménagement d'une piste cyclable à une seule voie au parc du lac Killarney, et elle devrait envisager de créer d'autres pistes de vélo de montagne sur son territoire (au moyen de partenariats avec les intervenants concernés).

Recommandations

53. Maintenir en bon état le parc de vélocross et de vélos tout-terrain du Centre Grant-Harvey pour en permettre une utilisation publique durable et, au besoin, procéder à des travaux d'entretien. Continuer de surveiller sa fréquentation pour déterminer les besoins futurs. À long terme, envisager de déplacer l'installation pour la rendre plus facilement accessible par transport actif.

54. Travailler avec des groupes de cyclistes locaux à l'aménagement d'une piste à rouleaux pour vélo de montagne dans un lieu adapté de la ville, en tenant compte de la croissance, de la démographie et de la géographie. Cette piste devrait être conçue en partenariat avec les groupes de vélo de montagne et satisfaire aux normes professionnelles qu'ils privilégient.

Politique en matière de services municipaux

Généralement, les politiques en matière de services municipaux fixent la norme minimale d'exploitation d'une installation par la municipalité, ainsi que la répartition de ces installations à l'intérieur de la ville. Tout niveau de service souhaité qui dépasse la norme minimale doit être confirmé par un groupe intéressé qui prend le risque de mobiliser des capitaux et d'entretenir les installations. Un tel type d'entente doit être officialisé au moyen d'un accord de partenariat normalisé.

La Politique en matière de services municipaux s'appliquerait aux demandes non planifiées, nouvelles ou émergentes d'installations extérieures à mesure qu'elles sont déposées. Elle devrait être assortie de critères fixés par la Ville pour évaluer les projets communautaires, à savoir, entre autres, si le niveau d'aménagement est adapté aux bénéfices qu'en retire la communauté et au modèle d'exploitation durable.

Recommandations

55. Élaborer une politique en matière de services municipaux pour justifier la mise en place de nouveaux types d'installations de loisirs en fonction de la population, de la croissance, de la démographie et d'autres considérations, mais aussi pour établir les normes minimales d'exploitation de ces installations.

56. Prendre en considération les types nouveaux et émergents d'installations de loisirs actifs et passifs en plein air, en accordant la priorité aux propositions émanant du public. Ces propositions du public devront être évaluées à la lumière de la Politique en matière de services municipaux.

5.6 Investissements stratégiques dans les installations au service de la Ville

Les grandes installations ou complexes de cette nature doivent être planifiés à l'échelle municipale, et leur mise en place requiert souvent une grande superficie. Pour les terrains de sport, il faut établir un équilibre entre la centralisation et la répartition équitable afin de déterminer les réserves foncières de quels secteurs en expansion devront être augmentées pour répondre aux besoins énoncés.

Les terrains de balle et terrains rectangulaires de l'ASD-W sont inclus dans l'inventaire de la municipalité, puisqu'ils contribuent grandement à l'offre globale de la ville. Les gymnases, par contre, ne sont pas

inclus dans l'inventaire municipal, puisqu'aucune norme acceptable ne tient compte des installations scolaires.

L'infrastructure municipale compte donc peu de gymnases, ce qui est logique étant donné l'accès limité aux gymnases des écoles.

Le tableau ci-après résume l'offre actuelle d'équipements de loisirs et indique le nombre d'installations municipales supplémentaires (par type) dont il faudra se doter avant la fin de la période de validité du Plan afin de répondre aux besoins établis. Ces besoins ont été constatés au moyen des travaux de recherche, de consultation et d'analyse des phases 1 et 2. Les tableaux qui suivent portent sur les autres catégories de niveaux de service des installations suivantes.

Pièce 8 : Aperçu des installations de loisirs au service de la Ville

Type d'installation	Offre municipale actuelle	Niveau de service observé	Niveau de service comparable (à titre de référence seulement)	Nouvelles installations requises d'ici 2040	Remarques (pour en savoir plus, consultez les recommandations)
Terrains de balle	25*	1:1 685 résidents/1:57 participants inscrits	1:3 000 résidents/1:70 participants inscrits	6 - 8	Les nouvelles installations devront permettre un équilibre entre l'efficacité et la répartition géographique (aucun terrain unique), et se concentrer dans les parcs communautaires.
Terrains rectangulaires	25*	1:1 685 résidents/1:59 participants inscrits	1:3 000 résidents/1:80 participants inscrits	3 - 6	Continuer d'évaluer la capacité de prestation de services et son harmonisation avec les tendances et la demande.
Gymnase	0	Sans objet	1 gymnase double:30 000 résidents (propriété de la municipalité et géré par elle)	2	- Tous les gymnases sont exploités par des fournisseurs. - Le manque de gymnases municipaux limite actuellement le contrôle que la Ville exerce sur les infrastructures et l'accès.
Espaces polyvalents	8	1:8 425 résidents	Sans objet	Pour chaque nouvelle installation aménagée	- Espace polyvalent supplémentaire prévu au Centre Grant-Harvey. - Examiner les possibilités de revitaliser les espaces sous-utilisés des installations existantes et d'inclure des espaces polyvalents dans les nouvelles installations.

Espace pour les aînés	2 (réservés)	1:6 740 aînés (65 ans ou plus)	Sans objet	0	• Programmes et espaces existants pour aînés en forte demande. • Examiner les possibilités de créer un espace non réservé pour les aînés.
Espace pour les jeunes	1 (non réservé)	1:10 220 jeunes (de 10 à 19 ans)	Sans objet	1	• Manque d'espace pour les jeunes dans l'offre de la Ville. • Examiner les possibilités de créer un espace réservé pour les jeunes.

*En fonction de l'offre « effective » d'équivalents terrain de balle non éclairés (un terrain éclairé = 1,5 équivalent terrain non éclairé puisque le jeu peut s'y poursuivre en soirée). les terrains visés par une entente de réciprocité avec l'ASD-W SONT INCLUS.

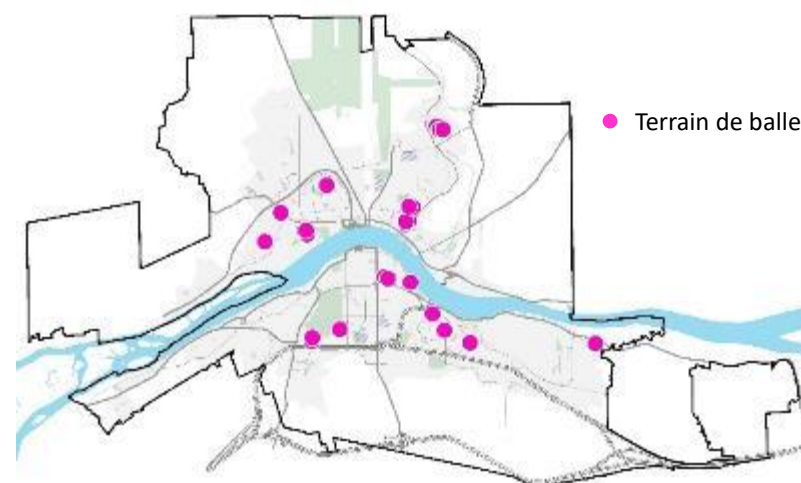
Terrains de balle

En 2020, la Ville a mené à bien une évaluation des besoins et une étude de faisabilité concernant les terrains de balle, qui doivent maintenant être revalidées puisque les priorités ont changé et que certaines recommandations ont été suivies.

Les terrains de balle sont en demande et devraient le demeurer. La fonctionnalité des terrains actuels a ses limites, si bien qu'on a étudié l'idée d'un complexe moderne et centralisé de terrains de balle propices aux tournois. Ce résultat de l'étude des terrains de balle concorde avec les conclusions de la recherche réalisée dans le cadre du présent Plan.

En ce qui concerne l'offre, on retrouve surtout des terrains de balle simples plutôt qu'un regroupement de terrains pouvant accueillir des tournois et des ligues. Le besoin d'aménager des installations propices aux tournois est clairement ressorti des activités d'analyse et de consultation. En outre, l'offre globale comprend des terrains de balle ayant depuis longtemps atteint leur durée de vie utile. La croissance démographique créera une plus forte demande, et le besoin de moderniser les terrains de balle est donc grand.

Parallèlement à la rédaction du présent Plan directeur, la Ville a amorcé une étude de faisabilité de l'aménagement d'un nouveau



centre de loisirs extérieur dans le secteur nord, au parc du lac Killarney. Motivée par l'étude de faisabilité et l'évaluation des besoins en terrains de balle que le conseil a adoptées, et qui recommandaient l'aménagement d'un ensemble de quatre terrains de balle en forme de trèfle (les conditions ayant changé, le projet porte maintenant sur un ensemble de six terrains de balle), la possibilité de mettre en place un centre s'appuie sur ce concept.

Avec l'utilisation d'un grand terrain public (d'environ 26 hectares), la vision pour ce site devrait être vaste et tournée vers l'avenir. Bref, plusieurs des installations municipales requises, ajoutées aux nouvelles infrastructures qui se prêtent à un contexte démographique changeant, peuvent et devraient être centralisées. Ce centre devra être accessible par différents moyens de transport, notamment en établissant de nouvelles liaisons donnant pleinement accès au parc Killarney.

Les nouvelles utilisations du centre se préciseront à mesure que le plan se réalise; à tout le moins, ces utilisations ne devraient pas se limiter aux infrastructures sportives traditionnelles (dont font partie les terrains de balle), mais répondre aux nouveaux besoins en matière d'activités et de sports extérieurs d'une population qui se diversifie (hockey sur gazon). Les centres favorisent aussi les gains d'efficacité et les mesures d'atténuation des changements climatiques associés à d'autres objectifs de la Ville, en permettant une utilisation à l'année et le regroupement d'infrastructures clés (canalisations, toilettes et stationnement) et d'installations réservées à l'entretien.

Puisque le centre-ville abrite de plus en plus de résidents, le présent Plan directeur reconnaît que les terrains de balle de la place Queen prennent beaucoup de place, et qu'il serait peut-être bon de les convertir pour que cette population croissante y pratique d'autres loisirs. Ces projets sont censés faire partie du processus de planification du parc, et les changements devraient concorder avec le plan d'aménagement du noyau sud.

Le présent Plan directeur ne recommande pas l'aménagement d'autres terrains de balle simples. Les installations devraient plutôt être regroupées et aménagées dans des parcs communautaires (ou parcs municipaux, au besoin).

Recommandations

- 57. Mettre à jour l'évaluation des besoins et l'étude de faisabilité concernant les terrains de balle pour tenir compte des initiatives récentes prises par la Ville en matière d'infrastructure.**
- 58. Convertir les deux terrains de balle du parc de la place Queen pour permettre la pratique d'autres loisirs ou fournir des espaces libres non structurés à la population croissante du centre-ville. La conversion des terrains de balle Limerick et Malloy (et éventuellement d'autres terrains informels) en espaces passifs non structurés devrait également être envisagée.**
- 59. Aménager un nouveau complexe de terrains de balle (comprenant six terrains pleine grandeur, dont un qui est accessible aux personnes handicapées) au parc du lac Killarney pour en faire une installation sportive de premier plan pouvant accueillir diverses manifestations sportives.**
- 60. Faciliter l'utilisation des terrains de balle existants, dans la mesure du possible, avant de songer à en aménager d'autres, en procédant comme suit :**
 - revoir les politiques d'attribution en ce qui concerne l'utilisation organisée des terrains de balle;
 - évaluer la faisabilité d'optimiser les terrains de classe A de la Ville en installant des éclairages à des endroits stratégiques.

Terrains rectangulaires

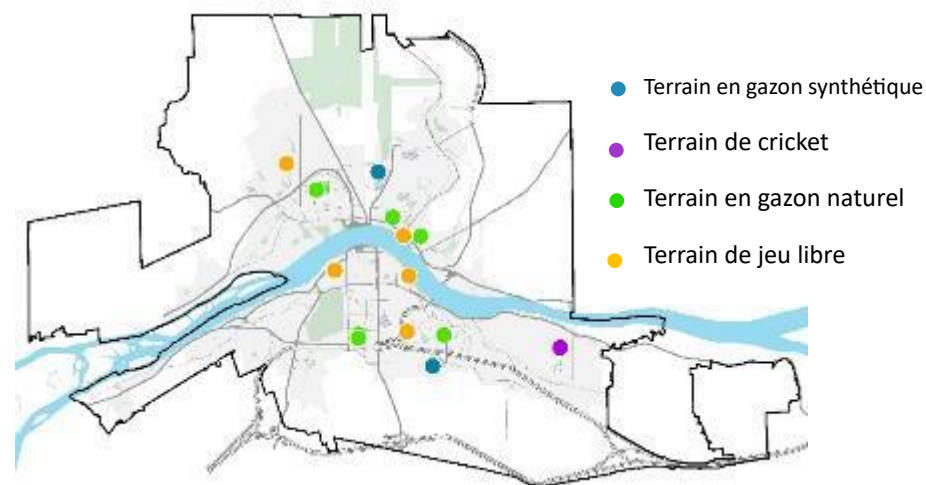
Même si la plupart des terrains rectangulaires de Fredericton sont fournis par l'ASD-W au moyen d'une entente de réciprocité, il convient de signaler que la Ville possède et gère actuellement trois terrains traditionnels (Centre Grant-Harvey, Place Willie O'Ree et rue Barker). Il importe de préciser que les terrains du Centre Grant-Harvey et de la Place Willie O'Ree sont en gazon synthétique et éclairés, et que près de la moitié sont des terrains pour des équipes juniors qui ne peuvent accueillir des ligues adultes et qui n'appartiennent pas à la municipalité.

Si on le compare au gazon naturel, le gazon synthétique installé par des professionnels et bien entretenu peut fournir une efficacité de loin supérieure. Il permet un nombre accru d'utilisations et une saison de jeu plus étendue, si bien que les heures d'utilisation par année peuvent être considérablement plus nombreuses que celles d'un terrain gazonné de taille similaire. L'éventail des sports pouvant y être pratiqués est généralement aussi vaste.

Cependant, la rareté des terrains synthétiques dans les communautés, en raison des dépenses en immobilisations qu'ils génèrent et du besoin de les remplacer, constitue une limite. Ces installations ne sont donc souvent pas à la disponibilité de tous les utilisateurs de la communauté et sont généralement aménagées pour un niveau supérieur de jeu. Il importe aussi de reconnaître qu'une efficacité accrue pourrait réduire les coûts d'exploitation par heure de jeu, sans toutefois se traduire forcément par des coûts d'exploitation annuels inférieurs à ceux des terrains gazonnés. Le rapport coûts-avantages réside dans l'efficacité à l'utilisation.

Compte tenu de ce qui précède, la planification des terrains en gazon synthétique devrait tenir compte de la disponibilité des terrains et des avantages du gazon synthétique par rapport au gazon naturel. Dans bien des cas, on réalise des économies.

Pour ce qui est de la participation à des sports sur terrain rectangulaire, la pandémie a altéré le niveau qui n'est pas revenu à ce qu'il était. Ce n'est sans doute qu'une question de temps avant que la norme de service se stabilise, et puisque le soccer est un sport international, l'immigration dans la ville ne fera qu'alimenter la demande pour des terrains rectangulaires. En outre, l'utilisation par des universités, y compris la tendance générale des établissements postsecondaires à accueillir des étudiants étrangers en plus grand nombre, aura un effet à la hausse sur la demande pour des terrains appartenant à la Ville.



Recommandations

- 61. Travailler avec l'ASD-W pour mettre en valeur les terrains existants des écoles et, à cette fin, chercher des possibilités de financement auprès de diverses sources.**
- 62. Élaborer une politique officielle qui définit les principes et processus d'investissement de la Ville dans de nouveaux terrains de sport sur les propriétés du district scolaire, dans le but d'optimiser l'efficacité des solutions aux besoins en terrains.**
- 63. Aménager de trois à six terrains rectangulaires supplémentaires (en équivalents de terrain non éclairé). La stratégie générale devrait privilégier les terrains appartenant à la Ville et gérés par elle, tout en envisageant**

l'aménagement de terrains en gazon synthétique (soit un deuxième terrain sur la rive sud et la rive nord).

64. Avant de prendre une décision stratégique concernant la construction de nouveaux terrains pour pallier les insuffisances de l'offre, la Ville devrait :

- revoir ses politiques d'attribution en ce qui concerne l'utilisation organisée des terrains rectangulaires;
- évaluer la possibilité d'optimiser ses terrains rectangulaires de classe A en les dotant d'éclairages à des endroits stratégiques (comme sur la rue Barker).

65. Investir en priorité dans les aménagements des deux terrains en gazon synthétique afin d'améliorer l'expérience des joueurs et des spectateurs. Il s'agirait, notamment, d'évaluer la faisabilité d'installer des toilettes, des vestiaires, un service de restauration, des gradins améliorés, des structures ombragées et des stations de remplissage des bouteilles d'eau. À long terme, on devrait envisager d'améliorer les aménagements à d'autres endroits clés (terrains d'équipes seniors éclairés). La planification et la construction des aménagements doivent être coordonnées avec la construction de tout terrain rectangulaire.

Gymnases

Puisqu'elle n'a pas de gymnase, la Ville dépend fortement du district scolaire (et dans une certaine mesure de l'UNB et du YMCA) pour donner à la communauté un accès aux gymnases. Cet accès doit être maintenu et protégé au moyen d'une entente conclue avec l'ASD-W aux fins d'une utilisation améliorée, et celui-ci passe entre autres par les gymnases des écoles primaires, intermédiaires et secondaires.

La Ville a préparé des plans conceptuels généraux pour la construction d'un nouveau gymnase municipal. Bien qu'on le qualifie actuellement de complexe sportif, soit une installation renfermant quatre gymnases, il servira aux sports de terrain. Ce sera donc une installation polyvalente qui, selon le type de revêtement de sol, ne sera pas nécessairement aussi grande ou polyvalente qu'un complexe sportif. Construire une installation municipale renfermant quatre gymnases (50 000 pi ca) augmenterait considérablement l'offre et placerait la Ville à un niveau opérationnel qui représente une pratique exemplaire dans les grands centres urbains.

La planification des loisirs se concentre de plus en plus sur la cellule familiale. La Ville devrait déterminer comment elle pourrait s'adapter au mieux aux besoins changeants des familles et aux modes de vie privilégiés aujourd'hui (les deux parents travaillent), et ajouter des espaces communautaires souples à la conception des grandes installations que sont entre autres les gymnases, en se fondant sur un modèle de centre communautaire. Le présent Plan directeur recommande de poursuivre l'aménagement du gymnase – lequel devrait être une priorité et jumelé à d'autres fonctions récréatives afin d'en faire un centre communautaire (comme l'Abilities Centre de Whitby, en Ontario).

L'importance du gymnase se situe dans la propriété et le contrôle exercés par la Ville, ce qui n'est actuellement pas le cas. On améliorerait ainsi l'accès et l'utilisation en vue de pratiquer d'autres activités et sports intérieurs qui deviennent des besoins pour une population qui se diversifie (p. ex. futsal). C'est important, peu importe si les districts scolaires construisent eux aussi des gymnases pour faire face à la croissance.

En outre, la Ville devrait aider les groupes d'utilisateurs qui cherchent à aménager à leurs risques des espaces récréatifs intérieurs sur surface sèche (comme des gymnases et de vastes espaces rénovés et reconvertis qui étaient auparavant

des commerces de détail, des espaces industriels, etc.), afin de répondre aux besoins de groupes particuliers. Il pourrait s'agir de soutenir la construction d'installations par des groupes d'utilisateurs sans but lucratif, soutien qui pourrait se manifester par des conseils, des permis de construction, des subventions, une aide pour la rédaction de demandes, etc.

Recommandations

- 66. Aménager un gymnase polyvalent (complexe sportif) dont la Ville serait le propriétaire et l'exploitant, en déterminant son ampleur globale et la façon dont elle pourrait élargir son mandat de fonctionnement. Pour ce faire, la première étape consiste à poursuivre la planification des activités et l'élaboration du concept.** C'est dans ce contexte qu'il convient de discuter du mandat opérationnel et des mérites des différents modèles d'exploitation et de gestion.
- 67. Aménager un centre communautaire (20 000 pi ca) dans une installation polyvalente afin de répondre aux besoins de la Ville de multiplier ses espaces communautaires.**
- 68. À moyen terme, aménager un gymnase double dans un centre communautaire, de façon à répondre à la demande pour des espaces polyvalents sur la rive nord. Le choix de l'emplacement devrait tenir compte de la proximité de Sitansisk et d'une éventuelle école, ainsi que de la participation de partenaires de services communautaires (district scolaire et BGC Greater Fredericton) à la conception et à l'aménagement.** Ce que pourrait abriter le centre communautaire : gymnase double, bibliothèque, salles polyvalentes/studios, cuisine communautaire, garderie et autres services, espaces extérieurs et autres (à préciser).

Espace polyvalent

Dans leurs stratégies de loisirs, les municipalités cherchent de plus en plus à offrir des espaces polyvalents et des salles de réunion. En plus des espaces appartenant à la Ville et organisés par elle, ces stratégies consistent à trouver de la place dans des

installations existantes, nouvelles ou rénovées. L'aménagement d'un espace polyvalent donne directement à la Ville et aux fournisseurs le moyen d'améliorer leurs programmes et d'adhérer à bon nombre des principes du présent Plan directeur.

Les espaces publics polyvalents sont généralement fournis lorsque l'occasion se présente, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans les pratiques exemplaires d'aménagement des nouvelles installations. À mesure qu'elle se dote de nouvelles installations, la Ville doit intégrer à ses principales composantes des espaces polyvalents, souples et non réservés. Des espaces souples seront ainsi créés à l'intention de divers utilisateurs, dont les aînés, les jeunes, les nouveaux arrivants et les groupes culturels. À l'heure actuelle, les espaces utilisables dans les installations existantes, comme les arénas, sont en quelque sorte limités.

Recommandations

- 69. Optimiser l'utilisation des espaces municipaux existants (Centre du patrimoine de Marysville) par une meilleure programmation, gérée ou non par la Ville.**
- 70. Veiller à ce que toute nouvelle installation (piscine, gymnase, etc.) soit dotée d'espaces communautaires polyvalents complémentaires assez souples pour répondre à divers besoins en matière d'activités et d'événements.**

Espace pour les aînés

Puisque la population des 65 ans et plus augmente au pays, la conception axée sur l'inclusivité au moyen d'aménagements multigénérationnels à même les installations, les parcs et les espaces ouverts gagne en popularité. Il s'agit entre autres

d'évaluer des activités qui aident les aînés à adopter des modes de vie indépendants, actifs et sains, et ce, par la planification, la conception et l'aménagement des installations, des parcs et des espaces ouverts de demain.

La Ville s'investit pleinement dans la prestation de services aux aînés à qui elle réserve des espaces qu'elle possède ou loue. On reconnaît que les deux types d'installations sont bien utilisés et qu'il faudrait plus d'espaces, comme l'ont dit les intervenants pendant les phases de consultation et de mobilisation (liste d'attente des ateliers de travail du bois de l'avenue Johnston), mais la capacité d'expansion est nulle.

À l'avenir, la Ville devrait s'efforcer de répondre aux besoins des aînés faisant partie de groupes ethniques minoritaires et éprouvant des difficultés linguistiques, et encourager des espaces adaptés à ces besoins, en aménager et en offrir aux groupes externes. La Ville propose des activités aux aînés et devra veiller à ce que ces services servent aussi bien les hommes que les femmes, en plus de répondre à divers intérêts culturels changeants.

Recommandations

- 71. À court terme : Étendre la programmation pour les aînés lorsqu'il y a de la place dans les installations existantes appartenant à la Ville ou gérées par elle.**
- 72. À long terme : Aménager des espaces polyvalents dans les nouvelles installations et nouveaux centres communautaires qui appartiennent à la Ville ou sont gérés par elle. Il n'est pas recommandé d'aménager de nouveaux espaces dans de vieux bâtiments rénovés, qui n'offrent pas une bonne solution à long terme.**

Espace pour les jeunes

L'offre, aux jeunes, d'espaces réservés ou non où ils se sentent à l'aise et en sécurité peut contribuer à améliorer la qualité de vie des utilisateurs.

Au Centre de jeunes Northside de la Place Willie O'Ree, Fredericton propose actuellement un espace réservé aux jeunes sur une base saisonnière (de mai à août). Cet espace va de pair avec le planchodrome/parc de vélocross et de trottinettes intérieur saisonnier qui est aménagé sur le plancher sec d'une des patinoires de l'endroit.

Comme le signale le Rapport d'information technique, et que confirment les activités de consultation, l'accès facile, abordable et à l'année à l'espace pour les jeunes répond à un besoin manifeste.

Recommandations

- 73. À court terme : Créer un espace réservé aux jeunes dans le secteur nord de la ville.** Envisager l'utilisation d'espaces municipaux existants sous-utilisés, en mettant d'abord la priorité au secteur nord.
- 74. À long terme : Réserver un espace pour les jeunes dans un centre communautaire.**

5.7 Investissements stratégiques dans les installations régionales

Les installations aquatiques et patinoires intérieures sont des services régionaux qui répondent aux besoins des personnes résidant à l'extérieur de la ville. Les niveaux d'offre et de service de ces installations sont évalués selon une perspective régionale.

Le Rapport d'information technique fournit les détails de l'analyse des niveaux de service régionaux; il faut toutefois souligner que, peu importe si la population régionale se trouve dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Fredericton ou à 30 minutes de route du centre-ville de Fredericton, les besoins qui ressortent sont les mêmes.

Le tableau ci-après résume l'offre régionale actuelle en matière de loisirs et indique le nombre d'installations supplémentaires (par type) requises d'ici à la fin de la période de validité du Plan pour répondre aux besoins établis. Ces besoins ont été constatés au moyen des travaux de recherche, de consultation et d'analyse des phases 1 et 2.

Pièce 9 : Survol des installations de loisirs au service de la région

Type d'installation	Offre régionale actuelle (RMR)	Niveau de service observé (RMR)	Niveau de service comparable (à titre de référence seulement)	Nouvelles installations requises d'ici 2040	Remarques (pour en savoir plus, consultez les recommandations)
Infrastructures aquatiques intérieures	2,0	1:66 563 résidents	1:35 000 – 50 000 résidents	2	- La planification d'un centre aquatique régional qui devrait être exploité par la municipalité est en cours (ce qui améliorera le niveau de service pour les activités aquatiques). - Un à court terme et un à long terme (au-delà de la période de validité du Plan).
Patinoires intérieures	8,25	1:16 136 résidents/1:350	1:15 000 – 20 000 résidents/1 : 600-	2	Maintenir les niveaux de service actuels et continuer de surveiller la demande.

Le besoin d'augmenter le nombre d'installations aquatiques et de patinoires intérieures nécessaires pour répondre aux besoins de la ville, y compris après la période de validité du présent Plan, fait ressortir la possibilité d'aménager un complexe récréatif intégré. Ce complexe s'ajouterait aux centres existants, dont un (Centre Grant-Harvey) qui abriterait un centre aquatique régional intérieur. Les deux autres centres sont la Place Willie O'Ree et le nouveau centre de plein air du parc du lac Killarney.

À tout le moins, un quatrième centre devrait abriter une patinoire et une infrastructure aquatique intérieures, et ainsi offrir tous les avantages opérationnels, financiers et environnementaux d'un espace partagé. Les installations aquatiques et l'aréna ne seront pas aménagés en même temps, si bien que leur fréquentation dans un centre récréatif évoluera. Quel que soit le moment choisi, il importe que la Ville planifie le regroupement des activités. Bien que les arénas soient souvent des installations autonomes, il est déconseillé de construire à long terme d'autres installations aquatiques autonomes (après la fin de la validité du Plan). Dans l'avenir, la « polyvalence » sera l'objectif de tout projet de grand centre de loisirs.

participants
inscrits

700 participants
inscrits

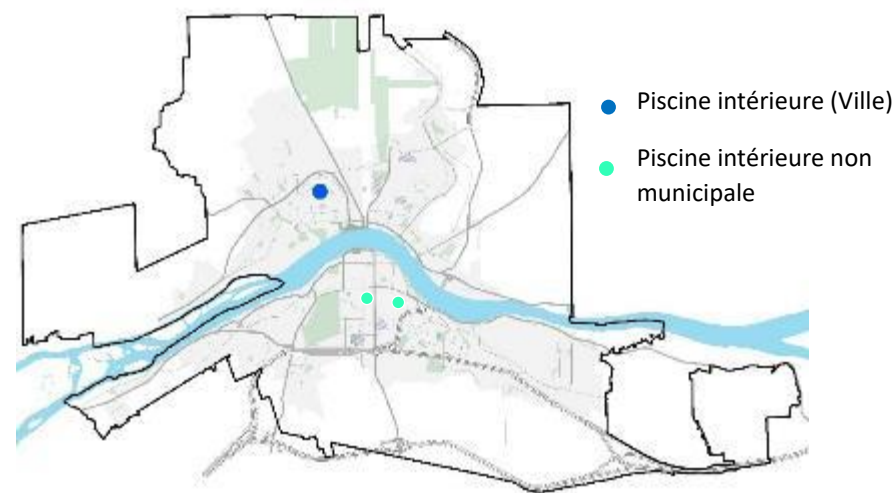
- Évaluer à l'avenir les options concernant l'offre de patinoires.
- Optimiser l'utilisation au moyen d'une politique d'attribution.

Installations aquatiques intérieures

Le présent Plan directeur appuie la planification d'un centre aquatique régional, qui sera essentiel pour répondre aux besoins actuels des baigneurs en augmentant la capacité des installations aquatiques municipales. Il est par ailleurs reconnu que les besoins projetés quant aux activités aquatiques nécessiteront de nouveaux investissements dans l'infrastructure aquatique intérieure régionale au-delà des 15 années couvertes par le Plan. Cet élément devrait constituer un projet de suivi.

En matière d'accès public, le niveau de service régional est actuellement faible. Les estimations de l'utilisation confirment que les piscines de Fredericton sont largement fréquentées, mais sans toutefois dépasser de beaucoup leur capacité. La perte éventuelle de la piscine Sir Max Aitken de l'UNB menace lourdement la capacité et, compte tenu des limites d'expansion de la piscine intérieure de Fredericton, de nouvelles installations s'imposent. Le YMCA participe partiellement à l'offre d'activités aquatiques et devrait continuer de le faire. La consultation a fait ressortir le besoin urgent et le désir de la communauté d'accéder à des installations modernes dotées de plusieurs bassins.

Le présent Plan directeur vise à répondre à la nouvelle poussée démographique et à la demande actuelle, et ce, en relevant le niveau de service actuel par une capacité accrue à court terme. Il répond aussi au besoin de maintenir le niveau de service recherché à mesure que la ville prend de l'expansion, en analysant d'autres solutions pour les années 2040.



La Ville s'emploie à continuer la conception et l'aménagement de la nouvelle installation aquatique du Centre Grant-Harvey, laquelle s'harmonise avec les objectifs du présent Plan directeur. La section 6.3 analyse en détail le rôle de la Ville en tant que chef de file régional en matière d'infrastructures régionales de loisirs.

Recommandations

- 75. Présenter chaque année un rapport indiquant le nombre de visites à toutes les installations aquatiques de la Ville (intérieures et extérieures), en ventilant ces chiffres par thèmes (inscriptions aux programmes,**

locations, visites spontanées, etc.). Cette analyse devrait servir de base à une planification prospective.

76. S'assurer que le plan final de l'installation aquatique régionale du Centre Grant-Harvey répond à l'ensemble des besoins (loisirs, formation, compétitions, cours, loisirs en général, etc.) :

- **un bassin principal de 10 couloirs de 25 m, conçu pour la compétition;**
- **des bassins supplémentaires pour les loisirs et la thérapie;**
- **un pourtour de piscine permettant d'y organiser des activités de façon optimale.**

77. Veiller à ce que le modèle de propriété, de gouvernance et d'exploitation de l'installation offre un maximum de souplesse pour s'adapter au mandat d'une piscine municipale de classe A répondant aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs.

Patinoire intérieure

Depuis 15 ans, la Ville investit massivement dans les patinoires intérieures de Fredericton, afin d'améliorer le niveau de service offert aux résidents de la ville et de la région. Ces travaux englobent l'aménagement de l'installation polyvalente avec deux patinoires intérieures au Centre Grant-Harvey et la modernisation de l'aréna York en 2015. La stratégie du présent Plan directeur pour l'aménagement des patinoires intérieures tient compte des besoins générés par la croissance et de la planification des infrastructures actuelles.

Puisque les patinoires intérieures proposent un accès régional, la norme actuelle est acceptable du point de vue de la population, mais l'examen de l'affluence aux heures de pointe confirme que les arénas fonctionnent à plein régime (surtout l'automne et l'hiver). Les activités de consultation ont fait écho à cette conclusion, puisque les besoins des groupes d'utilisateurs (y compris pour un usage communautaire et sans but lucratif et sans compter l'utilisation au printemps et à l'été) confirment ce que les données indiquent à propos de la faiblesse de l'offre (qui est en déclin).

Malgré l'importance des données, le présent Plan directeur reconnaît également que la baisse de la demande dont le hockey fait l'objet n'est pas généralisée au Canada. Le hockey reste en forte demande à Fredericton. La Ville connaît par ailleurs une hausse de la participation des femmes et des filles, une croissance démographique et une augmentation de la demande provenant des nouveaux résidents qui veulent un accès général à la glace, ce qui tend encore à indiquer que l'offre doit être généralement maintenue.

Les principes du Plan directeur consistent à rééquilibrer l'accès aux loisirs pour tous. La Ville devrait concevoir des politiques d'attribution et d'accès qui visent en gros à optimiser l'utilisation des arénas existants, à atteindre les objectifs qui consistent à améliorer l'accessibilité et l'abordabilité pour tous les utilisateurs et à renforcer l'équité.

La culture d'utilisation des arénas existants devra évoluer et s'appliquer à tous les nouveaux arénas que possède ou exploite la Ville. Pour mettre en œuvre cette politique, voici les mesures prévues :

- donner la priorité d'accès à la glace aux groupes d'utilisateurs communautaires plutôt qu'aux entreprises sans but lucratif,
- réduire les subventions accordées aux locataires à but lucratif de la glace et ajuster progressivement la tarification sur une période raisonnable;
- surveiller et gérer l'utilisation de la glace par tous les groupes d'utilisateurs en cherchant à l'optimiser;
- améliorer l'accès des groupes de non-utilisateurs à la glace (patinage libre et apprentissage du patin);
- accroître l'accès à des activités autochtones sur glace et éventuellement à l'intention des groupes ne bénéficiant pas de services adéquats;
- augmenter le temps de glace des groupes s'adonnant surtout à des sports féminins sur glace;
- améliorer l'accès aux infrastructures, notamment en ménageant un accès équitable aux vestiaires des filles et des femmes;
- améliorer l'accès et l'utilisation des infrastructures accessibles (là où elles existent) et adopter une conception universelle pour la modernisation ou la construction des installations;
- normaliser et justifier, au besoin, toutes les ententes conclues avec des groupes concernant l'usage réservé des vestiaires et des lieux d'entreposage;
- améliorer les politiques de mise à disposition de patinoires au printemps et à l'été, afin d'atteindre les

objectifs stratégiques qui vont des répercussions économiques au tourisme sportif, en passant par les besoins de la communauté et le climat. Ce travail devrait se fonder sur une approche très rationalisée de l'exploitation de la glace, du recouvrement complet des coûts et de l'utilisation limitée à une patinoire (la plus efficiente), de sorte que d'autres arénas proposent d'autres activités de loisirs à cette période;

- fixer la cible du recouvrement des coûts du parc d'arénas en s'inspirant du recouvrement actuel des coûts et des répercussions de la série de mesures décrites ci-dessus.

Ces changements sont ancrés dans la valeur reconnue des arénas communautaires actuels et à venir au titre de l'accès élargi de la communauté à des loisirs abordables, en tenant compte de la demande actuelle et des possibilités du tourisme sportif. Pour respecter tout engagement à modifier l'attribution et l'accès, la Ville devra maintenir son offre de patinoires dans les arénas et investir dans de nouveaux arénas à mesure que la population augmente.

Pour ce qui est de la planification des dépenses dans les infrastructures actuelles, les évaluations de l'état des bâtiments (EEB) déjà réalisées établissent à 180 millions de dollars le coût de remplacement des six surfaces de glace. On croit que ce montant est sous-estimé, étant donné la vocation de centre d'activités du Centre Grant-Harvey.

Les EEB ont aussi indiqué que des dépenses de 55 millions de dollars étalées sur 20 ans (entre 2021 et 2041) sont nécessaires au maintien en bon état. Cela situe l'Indice de l'état des installations (IEI) autour de 25 %. Réinvestir dans les installations existantes implique de les maintenir en bon état afin d'éviter les coûts élevés de remplacement. Le fonds de réserve d'immobilisations affecté

aux infrastructures existantes est donc une stratégie essentielle que la Ville doit maintenir.

Bien que ces installations soient importantes pour la communauté, les vieux arénas à une seule patinoire – York et Lady Beaverbrook – ne sont pas rentables à long terme. L’avenir de ces deux installations est fondamental pour la stratégie de mise à disposition des patinoires, qui reconnaît que la réduction au minimum des dépenses par l’entretien des installations reste une option qui permet au Plan directeur de s’attaquer à d’autres besoins nouveaux en infrastructure.

En résumé, le nouveau modèle de la Ville pour l’offre de patinoires consiste à :

- Pour les six patinoires : améliorer les politiques d’utilisation existantes de façon à réaliser les objectifs du présent Plan.
- Pour les deux arénas à une seule patinoire : déterminer s’ils resteront opérationnels ou s’ils devraient être remplacés. Non seulement la décision repose sur les pratiques de gestion des actifs, mais elle tient aussi compte des principes du Plan directeur.

Pour les besoins générés par la croissance : deux surfaces de glace doivent être aménagées pendant la durée de validité du Plan.

Recommandations

78. Élaborer une politique d’attribution et d’accès, accompagnée de mesures complémentaires, au besoin (comme une politique sur les groupes d’utilisateurs affiliés et une politique sur les frais d’utilisation), afin

de mieux rééquilibrer le rôle des arénas existants et ainsi d’offrir des services plus inclusifs.

79. Répondre au besoin d’aménager deux patinoires supplémentaires au cours de la période de validité du Plan en réalisant une étude de faisabilité de l’aréna qui déterminera la meilleure façon de procéder. Cette étude devrait envisager les options suivantes :

- **se concentrer sur les nouveaux besoins en patinoires : construire une installation à deux patinoires et maintenir les arénas York et Lady Beaverbrook en bon état.**
- **Une autre option liée à celle qui précède serait de conserver les arénas York et Lady Beaverbrook pendant la période de validité du Plan et de les remplacer par la suite.**

80. Évaluer divers modèles d’aménagement et de prestation afin de proposer des patinoires supplémentaires dans la ville, en étudiant notamment la possibilité de conclure des partenariats public-privé.

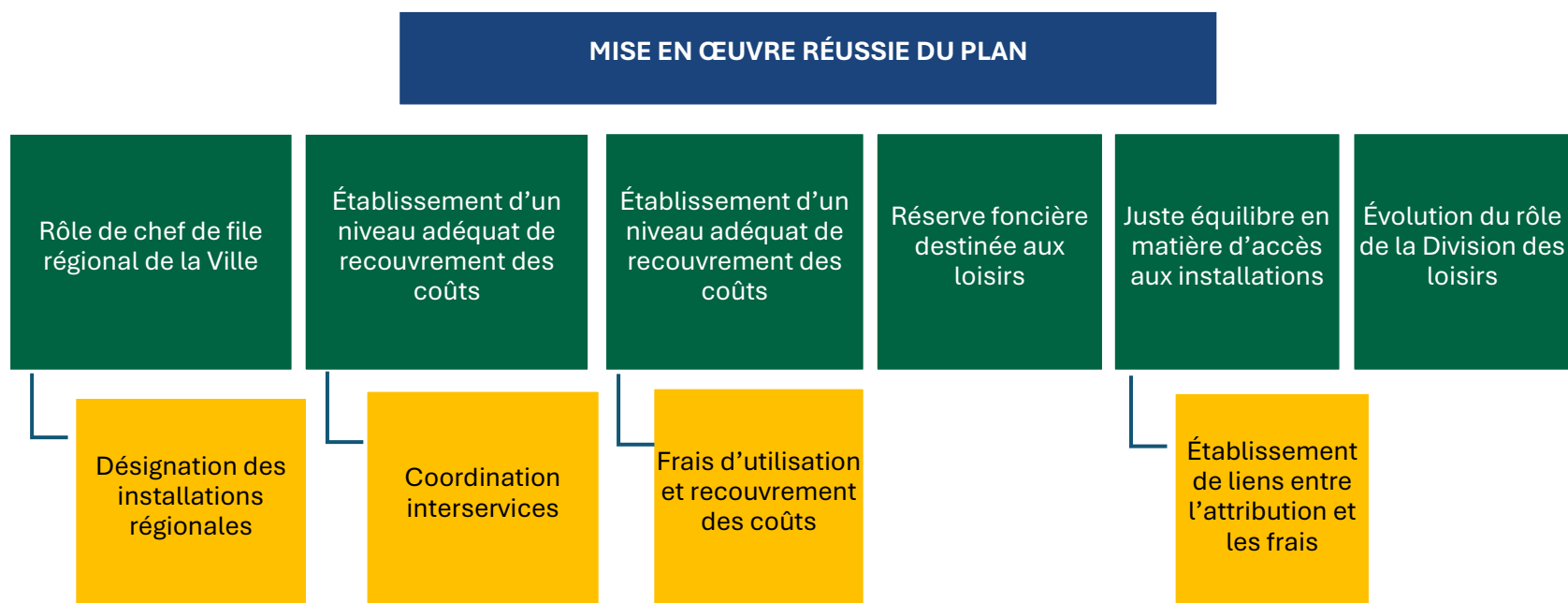


6. MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DU PLAN



6.1 Orientation des services aux fins de la mise en œuvre du Plan

La mise en œuvre réussie du Plan fait porter les efforts sur six grandes orientations de service qui sont exposées ci-après et expliquées en détail dans la sous-section suivante du présent Plan directeur.



6.2 Aperçu de la mise en œuvre du Plan

Le présent Plan directeur est conçu pour aider les décideurs du conseil et de la municipalité à s'attaquer aux priorités en matière de planification et d'investissement dans les services, activités et installations de loisirs de Fredericton. Il importe de reconnaître que les recommandations ayant trait à l'aménagement de nouvelles installations ou à la revitalisation des installations existantes nécessiteront un examen approfondi de la façon d'opérer ces changements. Il pourrait être nécessaire de réaliser d'autres travaux de conception et de planification ou d'effectuer une évaluation et une étude de faisabilité du potentiel de conversion des installations. Toutes les mesures qui précèdent devront s'inscrire dans un processus public d'examen et d'approbation.

Le conseil municipal et le personnel devront approfondir l'évaluation et l'étude de faisabilité de chacune des recommandations et mesures de suivi, au moyen d'un exercice officiel (selon le projet concerné) et annuel faisant partie intégrante du processus municipal de planification et de budgétisation. Il sera également important de voir à ce que la mise en œuvre du Plan respecte d'autres priorités de la Ville et les objectifs du plan stratégique. Même si, par exemple, la construction de nouvelles installations aura un impact sur les objectifs de la Ville en matière de GES, des solutions conceptuelles conscientes et créatives telles que le regroupement des installations, au besoin, ou l'installation d'une toiture solaire, de bornes de recharge pour VE et d'autres mesures décrites dans les Green Building Guidelines de la Ville, pourront atténuer ces effets et instaurer une approche équilibrée pour la réalisation des grandes priorités.

6.3 Rôle de chef de file régional de la Ville

Importance de donner une fonction régionale aux installations

La Ville est responsable de gérer la mise en œuvre du présent Plan directeur étalé sur 15 ans, et d'investir les ressources humaines et financières nécessaires pour le mener à bien. Cependant, les installations de loisirs qui appartiennent à la Ville et sont entretenues par elle serviront non seulement aux résidents de la ville, mais aussi à ceux des communautés voisines. En tant que plus grand centre urbain de la région de la capitale, la ville agit comme une plaque tournante régionale où sont proposées des infrastructures de loisirs.

Comme il en est question à la section 3.4, la Ville s'est fondamentalement engagée à collaborer avec les municipalités voisines pour que la clientèle régionale ait accès à des services de loisirs. Les ententes sur les services de loisirs (ESL) encadrent les partenariats et le partage des coûts, et permettent ainsi un accès économique aux activités de loisirs de la Ville pour les communautés à l'extérieur de Fredericton. Les ESL devraient donc être considérées comme le pilier de la mise en œuvre globale du Plan.

À l'heure actuelle, il existe de profonds écarts entre la part des contribuables de la Ville et celle des résidents des communautés signataires des ESL qui jouissent du même niveau d'accès aux installations de la Ville. Puisque la Ville entend renouveler les ententes de services régionaux après 2027, toute nouvelle ESL devrait s'appuyer sur une tarification qui tient compte des principes d'équité et d'égalité, ainsi que sur un mécanisme de

partage des dépenses en immobilisations et en entretien des installations existantes. Le partage des coûts des investissements consacrés à de nouvelles infrastructures régionales de taille s'inscrirait vraisemblablement dans des ententes distinctes de partage des coûts, conformément au cadre provincial décrit ci-après.

Désignation des installations régionales et adoption d'un mécanisme adéquat de partage des coûts

Pour appliquer le présent Plan directeur aux installations régionales, les partenaires régionaux (ceux de la commission de services régionaux [CSR] et les signataires des ententes sur les services de loisirs) devront ensemble déterminer les installations – actuelles et proposées – qui seront à vocation régionale et la formule de partage des coûts à adopter, laquelle tiendra compte des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation.

La *Loi sur la prestation de services régionaux* du Nouveau-Brunswick (D.C. 2022-317) définit les fonctions des commissions de services régionaux et renforce l'engagement de la province à garantir la planification et la prestation adéquates de services régionaux. Les critères et le processus permettant de déterminer les installations à vocation régionale, plutôt que municipale ou locale, sont établis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans ses lois et règlements. Cette législation constitue le cadre directeur qui, puisqu'il est nouveau et mis à l'essai, pourrait être révisé. Peu importe si ces dispositions, lignes directrices ou décisions stratégiques influencent les façons de participer des CSR, des municipalités membres ou des partenaires municipaux de la Ville à la planification conjointe des installations et au partage des coûts, on s'attend à ce que la définition des installations régionales par la province reste un aspect majeur de l'exécution du Plan directeur.

Les réformes de la gouvernance locale amorcées en 2023 par la province traitent, conformément à la réglementation, de la façon dont le mandat régional des CSR doit être appliqué à une série de services tels que la planification, le transport et le développement économique. Il importe de noter qu'elles définissent aussi l'approche à utiliser pour établir l'infrastructure « régionale » des services culturels et de loisirs et les mécanismes permettant aux communautés locales de parvenir à une entente et, en définitive, d'adopter une formule de partage des coûts d'immobilisations et de fonctionnement.

En effet, la législation et ses règlements d'application précisent que :

- les coûts associés aux installations dont la nature est qualifiée en bonne et due forme de « régionale » doivent être partagés.
- Cela vaut aussi bien pour les coûts nets d'exploitation que pour les dépenses en immobilisations requises pour l'entretien des installations régionales existantes.

Ce qui n'est pas clair, à ce point-ci, c'est l'approche à appliquer aux installations dont la conception et l'aménagement détaillés ne sont pas encore approuvés. Si l'aménagement d'une installation inexistante requiert d'importantes dépenses en immobilisations, la décision d'aller de l'avant revient clairement aux partenaires éventuels (gouvernements locaux membres de la CSR), ou à un ou plusieurs d'entre eux, qui détermineront en principe les autres travaux qui s'imposent pour :

- départager les coûts de la phase de construction du projet;

- partager les coûts de la phase d'exploitation du projet (coûts nets d'exploitation et dépenses en immobilisations liées au cycle de vie).

Puisque la Ville cherche à réaliser les principaux objectifs du présent Plan à l'égard des immobilisations, elle devrait continuer de présenter les projets qu'elle considère de portée régionale aux CSR et aux gouvernements locaux partenaires aux fins d'une évaluation et d'un examen du partage des coûts.

6.4 Investissement dans les loisirs fondé sur une solide position financière

L'équilibre évoqué dans les principes directeurs du Plan se veut aussi un juste milieu entre le maintien d'une solide position financière et les dépenses d'exploitation et d'immobilisations visant à améliorer l'accès du public aux activités de loisirs. Cela n'exige pas nécessairement de relever le niveau de service municipal (calculé en dollars ou à l'aide de mesures qualitatives), mais à élargir la participation de la communauté.

La Ville de Fredericton est reconnue pour sa grande solvabilité financière, la solidité de son bilan financier et sa capacité, entre autres choses, de financer la modernisation des infrastructures (environ 25 % de son budget est alloué aux dépenses en immobilisations, dont 75 % à la modernisation). Son budget de modernisation des infrastructures est déficitaire, mais la Ville consacre chaque année 5 % de son budget d'immobilisations afin d'éponger ce déficit.

La Ville devra harmoniser ses dépenses en immobilisations dans le domaine des loisirs avec d'autres dépenses majeures, de manière à maintenir sa solide situation financière. C'est donc dire que les grands projets d'immobilisations devront être priorisés et adaptés

aux objectifs de croissance, de gestion des actifs et autres objectifs connexes :

- Financement du maintien en bon état à même les budgets. Autrement dit, les recommandations du Plan consistant à investir dans la modernisation et l'entretien des infrastructures intérieures et extérieures existantes devraient être considérées comme faisant partie du processus annuel et à long terme de budgétisation des immobilisations du Service de l'ingénierie et des opérations.
- Les plans d'immobilisations à grande échelle, comme ceux des projets autonomes d'aménagement de grandes installations de loisirs nouvelles, doivent se prêter à des études de faisabilité, à une évaluation des coûts et à une planification des activités avant qu'on amorce l'élaboration de plans de financement détaillés. Ces plans de financement devraient tenir compte de divers facteurs, dont le financement par subventions, le financement en partenariat, le financement par débentures, les contributions de réserve, les frais d'utilisation supplémentaires, les autres modes éventuels de financement et d'approvisionnement (MAFA) et la collaboration des organismes communautaires à des éléments d'immobilisations de moindre envergure lorsque le financement peut en partie provenir d'efforts de bénévolat (p. ex. pickleball).
- En plus de l'importance d'optimiser les ressources financières à toutes les phases d'un projet, depuis la conception jusqu'à l'exécution en passant par les opérations, la Ville est invitée à évaluer les retombées plus vastes – sociales, sanitaires et peut-être

environnementales – des investissements planifiés.

Dans le but de renforcer sa capacité d'investir dans de grandes infrastructures associées à la croissance et au changement, la Ville devrait continuer de chercher et d'utiliser toutes les sources de financement utiles provenant des échelons supérieurs du gouvernement et d'autres sources appropriées afin de réduire la pression exercée sur son assiette fiscale. Il s'agit entre autres de recourir à un financement privé, le cas échéant, notamment les commandites et les droits d'appellation. La Ville devrait aussi penser aux partenariats public-privé et public-public, s'ils se révèlent judicieux (patinoires), dans le but d'en faire plus avec moins. Ces types de partenariats réduisent généralement le recours à la capacité d'emprunt de la municipalité et peuvent entraîner le partage des risques que représentent les coûts d'exploitation, accélérer l'aménagement et relever le niveau de service.

Coordination interservices de la mise en œuvre du Plan directeur

Les services de la Ville concernés devront collaborer étroitement à la mise en œuvre du Plan directeur.

Recommandations

81. Créer un comité directeur interservices chargé de surveiller la mise en œuvre du Plan directeur relativement aux installations et aux biens fonciers. Ce comité devrait réunir des représentants du Service de l'ingénierie et des opérations, du Service des loisirs, du tourisme et de la culture et, au besoin, du Service de la planification et de l'aménagement et du Service des finances.

6.5 Établissement d'un niveau approprié de recouvrement des coûts pour les services de loisirs

La profondeur et l'éventail des besoins projetés de la communauté, sur les 15 années couvertes par le Plan, exigeront une stratégie de financement des dépenses en immobilisations clairement formulée et communiquée.

Selon la part de l'assiette fiscale réservée aux dépenses de fonctionnement des services de loisirs – et le coût net (après avoir pris en compte les recettes, les réserves et les subventions de fonctionnement) –, la mise en œuvre du présent Plan directeur commandera un examen approfondi du recouvrement des coûts engendrés par les installations et services de loisirs.

C'est particulièrement vrai en raison des engagements énoncés dans le présent Plan à étendre la gamme et l'ampleur des activités des Services de loisirs dans la ville. Les détails de la participation accrue de la Ville à la prestation directe de programmes, dans l'optique d'améliorer l'accès de la communauté et d'appuyer les tiers fournisseurs, sont évoqués ailleurs dans le présent document. Pour arriver à accroître concrètement la participation des groupes minoritaires aux sports d'équipe, et appuyer les programmes créés par les dirigeants de ces groupes (un engagement de la Ville à l'égard du renforcement de l'autonomie, de la diversité et de l'inclusivité), le Service devra augmenter ses effectifs.

En réalité, quelle que soit la solidité de la situation financière de la Ville, cette dernière devrait s'engager davantage à adopter un mécanisme raisonnable de recouvrement des coûts. Cet énoncé ne doit pas être perçu comme une recommandation à augmenter les recettes tirées de l'utilisation générale des parcs et des espaces ouverts ni à encourager les nouveaux résidents à pratiquer des loisirs. Le recouvrement amélioré des coûts est un exercice qui consiste à trouver le juste milieu entre les frais d'utilisation, les coûts de location et le financement provenant des impôts, et la façon de l'harmoniser avec les priorités relatives à l'abordabilité et à l'accès.

Examen des frais d'utilisation et du recouvrement des coûts

Le Plan directeur reconnaît qu'il faut établir un équilibre entre l'abordabilité et le recouvrement des coûts. Le recouvrement des coûts à Fredericton a toujours été faible – à hauteur de plus ou moins 17 %, ce qui englobe les coûts directs et indirects, et peut-être les frais généraux. À mesure que la ville prend de l'expansion et que la demande de services augmente, il faudra s'engager à améliorer le mécanisme de recouvrement des coûts. En ce qui

concerne les installations, le recouvrement des coûts est très faible (24 %) pour les arénas, tout comme pour les infrastructures aquatiques où il est inférieur à ce qu'on observe dans d'autres piscines publiques.

Il est essentiel de procéder à un examen des frais d'utilisation et des taux de recouvrement des coûts, ce qui comprend un examen complet de la politique de subvention des coûts liés à l'utilisation des infrastructures de loisirs (intérieures et extérieures) de la Ville.

Il importe d'axer le recouvrement des coûts sur tout ce qui peut raisonnablement appuyer les politiques du présent Plan directeur, plutôt qu'en fonction de l'obligation théorique d'être sur un pied d'égalité avec d'autres municipalités. À mesure que Fredericton se développe, la Ville devra établir, au moyen de l'examen des frais d'utilisation, un juste milieu entre l'abordabilité et le recouvrement des coûts, tout en tenant compte des utilisateurs des installations. On devrait faire une nette différence entre les utilisateurs sans but lucratif et ceux à but lucratif. C'est là un élément fondamental du principe de rééquilibrage de l'accès aux loisirs.

Pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024, par exemple, la municipalité régionale d'Halifax a recouvré 33 % de ses coûts directs et indirects et de ses frais généraux. Cette proportion varie d'une administration à l'autre, frôlant parfois les 50 % ou se situant à un taux très bas, en raison de circonstances historiques locales, de la nature des services, du profil socioéconomique de la communauté, de l'utilisation régionale des services et d'une série d'autres facteurs.

L'évaluation, par la Ville de Fredericton, de son mécanisme de recouvrement des coûts ne devrait pas s'appuyer sur des cibles arbitraires, mais plutôt sur une étude de la méthode qu'elle utilise

pour établir ses tarifs, les augmenter, aborder toute la question de la subvention des services et, par conséquent, établir un équilibre entre l'utilisateur-payeur et le financement par les contribuables.

En reliant la question du coût d'accès aux loisirs à toute la gamme des activités, programmes et installations de loisirs et à l'abonnement ouvert au public – et aux entreprises commerciales qui utilisent les installations de la Ville –, le présent Plan directeur fait en sorte que les principes qui le sous-tendent ne soient pas assimilés à des objectifs financiers en matière d'accès aux loisirs.

Les frais – d'une façon ou d'une autre – font partie de ce qu'il en coûte globalement pour participer à des activités sportives, récréatives et culturelles, et ne doivent pas représenter la composante la plus importante du coût. La Ville est invitée à reconnaître la nature intégrée des coûts d'accès aux sports ou aux activités et le niveau de participation des groupes à risque de la communauté. Ainsi, un examen de la politique sur les frais d'utilisation des services de loisirs devrait être confié à des conseillers compétents en matière de planification des loisirs.

Recommandations

- 82. Effectuer une analyse exhaustive et élaborer une politique intégrée sur les subventions accordées aux installations et aux programmes de loisirs municipaux. Cette politique devrait classer les activités et les utilisateurs en fonction des avantages publics associés à la subvention des tarifs et des frais de location, tout en respectant les objectifs et priorités de la Ville.**
- 83. Établir des objectifs pour a) le recouvrement des coûts liés à la programmation directe (d'autant plus que celle-ci se développe) et, au besoin, b) le recouvrement**

amélioré des coûts (directs et indirects) à l'échelle de la Ville.

84. Instaurer de nouvelles lignes directrices sur les frais exigés des utilisateurs des installations municipales résidant dans des localités non signataires de l'ESL.

6.6 Réserve foncière destinée aux loisirs

Il serait bon de songer à créer une réserve foncière afin d'aménager tous les parcs nécessaires et, plus particulièrement, d'investir dans les terrains de sport. Le processus de demande d'aménagement facilite l'affectation de terrains à la création de parcs ou, selon ce que la Ville décide, le versement d'une compensation en espèces à cette fin.

Une réserve foncière peut être un moyen proactif de créer des ressources foncières en fonction des principes du présent Plan. Elle contribuerait à rendre l'accès plus équitable aux membres de la communauté par la répartition des terrains et des parcs. À titre d'exemple, le regroupement de terrains en un seul endroit, ou encore la conclusion de partenariats avec des écoles pour l'achat de terrains adjacents à celles-ci en vue d'y créer des parcs, pourrait accroître l'efficacité opérationnelle.

La stratégie de réserve foncière peut être échelonnée et se fonder sur les décisions de la Ville quant au bien-fondé de l'achat de nouveaux terrains pour en faire des parcs (selon la valeur des terrains résidentiels) dans des secteurs en expansion, à mesure que des plans d'aménagement donnent suite à des demandes ou à des processus proactifs de planification secondaire.

Le processus de cession et d'acquisition des terrains devrait s'appuyer sur les besoins énoncés dans le présent Plan au titre des installations extérieures et des parcs, ainsi que sur la hiérarchie des parcs qui permet de bien situer les infrastructures (que ce soit dans les parcs communautaires ou de quartier).

Une stratégie de réserve foncière peut aussi servir à la planification de nouvelles installations de loisirs intérieures. La Ville devrait tenter d'acquérir des terrains chaque fois que des occasions stratégiques se présentent ou selon ses besoins, afin

d'atteindre ses objectifs et d'appuyer la mise en œuvre à court, moyen et long terme du présent Plan.

6.7 Juste équilibre en matière d'accès aux installations

Le Plan directeur signale un déplacement de la priorité d'accès. La Ville devra s'y adapter. Il est essentiel de s'employer dans l'immédiat à rendre l'accès aux installations municipales plus équitable. Qu'il s'agisse d'améliorer l'accès du public (patinoires publiques l'hiver), l'abordabilité et l'accessibilité, ou de trouver des moyens à long terme de favoriser la croissance des sports et ainsi d'élargir l'accès aux installations concernées qui appartiennent ou non à la Ville, la Ville a tout intérêt à créer une politique exemplaire de répartition des services.

Cette politique est surtout axée sur le processus de location des installations municipales et des infrastructures qui n'appartiennent pas à la municipalité mais sont gérées par elle (gymnases des écoles après les heures de classe), et elle peut aussi veiller à ce que la Ville améliore l'accès aux services et activités libres qu'elle propose dans ses installations et sur ses terrains.

L'élaboration de cette politique, que les utilisateurs attendent, est un moyen de réaliser dans l'immédiat plusieurs objectifs clés (orientation des services) du Plan directeur.

Parmi les avantages de cet exercice, notons :

- gérer de manière réaliste l'accès de tous les utilisateurs aux patinoires au printemps et en été, la tarification et ce qu'il en coûte à la Ville pour offrir ce service, tout en

respectant ses autres politiques (ressources énergétiques et atténuation des changements climatiques);

- mieux répartir les services entre les utilisateurs, entre autres en tenant compte de la représentation hommes-femmes et de l'inclusivité des groupes (Autochtones);
- favoriser l'observation des politiques visant à améliorer l'accès des groupes et sports nouveaux et émergents aux installations;
- maintenir l'engagement de la Ville à répartir avec ouverture et transparence les maigres ressources affectées à l'accès aux installations.

Recommandations

85. *Instaurer une nouvelle politique d'attribution approuvée par le conseil municipal et appliquée à toutes les installations de la Ville (ou adaptée à chaque quartier) qui s'harmonise avec les objectifs du présent Plan directeur. Cette politique devrait être mise à jour régulièrement.*

86. *Établir des indicateurs de rendement qualitatifs et quantitatifs afin de contrôler et de mesurer le succès des programmes et des services.*

Lien entre l'attribution et les frais

Les demandes conflictuelles d'accès à la glace, notamment au printemps et en été, devraient se traduire par une tarification différente si l'utilisation à des fins lucratives est faiblement subventionnée, voire pas du tout. Une telle approche doit être

mise en place progressivement. La politique d'attribution servirait d'outil garantissant un accès équilibré aux groupes communautaires et à but lucratif. Une politique globale de subvention est l'autre moyen de veiller à ce que les tarifs différentiels correspondent aux écarts entre les groupes d'utilisateurs – surtout ceux qui offrent un accès communautaire de base et ceux qui proposent une participation au sport d'élite.

Cela ne signifie pas que la Ville devrait adopter un modèle opérationnel complet de tarification et d'accès à ses grandes installations à certaines périodes de l'année (fonctionnant essentiellement comme des lieux générateurs de revenus). Cependant, cela revient à dire qu'une politique d'attribution et une politique de subvention des frais d'accès doivent faire l'objet d'un examen simultané, dans le but de mieux orienter les intérêts de la Ville vers l'accroissement des avantages que la communauté retire de l'utilisation de ses installations sportives. L'élaboration d'une politique de tarification permettra aussi à la Ville de mieux se positionner face à l'attribution des patinoires en été, de façon à trouver un juste milieu entre l'accès aux loisirs et l'atténuation des changements climatiques.

Par ailleurs, l'attribution et les frais doivent correspondre à l'importance du rôle de la Ville dans le tourisme sportif – une retombée directe et importante à courte échéance pour la ville et la région.

6.8 Évolution du rôle et de la fonction du Service des loisirs, du tourisme et de la culture

Compte tenu des besoins grandissants et en évolution d'une population qui prend de l'expansion et se diversifie, le Plan directeur attire l'attention sur l'importance d'accroître les effectifs de la Division des loisirs, du Service des bâtiments, de la

Division des parcs et des arbres et, au besoin, d'autres services et divisions de la Ville. L'accroissement des effectifs est également lié au renforcement de la capacité de répondre aux besoins d'un bassin de population qui se diversifie. La Ville devrait s'efforcer d'augmenter la capacité bilingue du Service des loisirs, du tourisme et de la culture.

Par ailleurs, à mesure que de nouvelles grandes immobilisations se concrétisent, comme le nouveau centre aquatique régional et éventuellement une nouvelle installation municipale comportant plusieurs gymnases (complexe sportif), le besoin d'adopter un modèle d'exécution directe des programmes se fera clairement sentir.

En ce qui concerne les nouvelles installations, le modèle de dotation de ces centres est relativement bien compris et devrait être intégré aux budgets de fonctionnement approuvés pour ces installations avant leur ouverture.

Quant au besoin accru que suscite le renforcement des capacités du Service de diriger, d'orienter, d'éclairer et de justifier l'élaboration de nouveaux programmes de grande portée adaptés aux groupes auxquels ils s'adressent, **la Ville a besoin d'une stratégie pluriannuelle pour faire sa propre analyse de rentabilisation aux fins de la transition.**

Le présent Plan directeur justifie l'expansion de cette fonction. La prochaine étape consiste à élaborer une stratégie pluriannuelle, une analyse de rentabilisation et les budgets opérationnels connexes afin d'accroître la capacité de dotation en personnel. Ce travail devrait se concentrer autour de ce qui suit :

- la détermination des possibilités d'élaborer des programmes qui répondent à des besoins directs négligés

par des tiers fournisseurs, en cherchant surtout à améliorer l'accès de la communauté (programmes abordables axés sur l'équité) à court et à long terme;

- les résultats à obtenir en facilitant l'élaboration plus soutenue de programmes offerts par de nouveaux et futurs fournisseurs dans différents quartiers et répondant aux besoins changeants d'une ville en expansion;
- une sensibilisation constante qui encourage le développement communautaire, lequel devrait améliorer l'accès et l'accessibilité;
- la capacité de dotation en personnel que nécessitent l'élaboration et la prestation directe de programmes, ainsi que la gestion de programmes par des tiers fournisseurs;
- l'élaboration d'indicateurs clés de rendement annuels (et peut-être semestriels) servant à mesurer les gains.